



Document d'objectifs Natura 2000

Site FR-8212008 (directive « oiseaux ») et
FR-8201700 (directive « habitats »)

« Haut-Giffre »

Tome 1 : Document opérationnel

Composition du document

Le Tome 1 est le document opérationnel du site, il présente les données du site Natura 2000 ainsi que les objectifs fixés et le programme d'actions

Le Tome 2 contient les fiches habitats et espèces

Le Tome 3 contient l'atlas cartographique

Le Tome 4 contient les annexes (dont les données écologiques complémentaires – méthodologies employées – la charte Natura 2000)

Document réalisé par :

SIVM du Haut-Giffre

Diagnostic écologique et socio-économique

Rédaction du DOCOB et Coordination.

En appui avec Asters-CEN74



Financé par : l'Etat et l'Europe



TABLE DES MATIERES

| | |
|--|------------|
| A – CONTEXTE | 5 |
| A-1 NATURA 2000..... | 5 |
| A-1-1 Concept..... | 5 |
| A-1-2 Situation du réseau..... | 6 |
| A-2 LE DOCUMENT D'OBJECTIFS..... | 7 |
| A-2-1 Buts et contenu..... | 7 |
| A-2-2 Déroulement de la concertation | 7 |
| B - DIAGNOSTIC DU SITE NATURA 2000..... | 9 |
| B-1 INFORMATION GENERALE | 9 |
| B-1-1 Fiche d'identité du site..... | 9 |
| B-1-2 Description du site « Haut-Giffre »..... | 11 |
| B-1-3 Statuts du site | 13 |
| B-1-4 Entités administratives et procédures territoriales..... | 17 |
| B-2 ENVIRONNEMENT | 19 |
| B-2-1 Géographie | 19 |
| B-2-2 Climat..... | 19 |
| B-2-3 Hydrographie | 21 |
| B-2-4 Relief et géologie | 23 |
| B-2-5 Occupation des sols..... | 25 |
| B-2-6 Risques naturels..... | 26 |
| B-2-7 Tableau synthese des données abiotiques générales | 27 |
| B-3 PATRIMOINE NATUREL..... | 28 |
| B-3-1 Habitats d'intérêt communautaire | 28 |
| B-3-2 Espèces d'intérêt communautaire | 31 |
| B-3-3 Autres espèces faunistiques remarquables..... | 53 |
| B-3-4 Synthèse de l'évaluation habitat faune flore | 62 |
| B-4 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE | 74 |
| B-4-1 Historique De L'utilisation Du Site..... | 74 |
| B-4-2 Sylviculture et gestion forestière..... | 74 |
| B-4-3 Pastoralisme et agriculture..... | 77 |
| B-4-4 Activités de tourisme et de loisirs..... | 83 |
| B-4-4 Activités cynégétiques..... | 90 |
| B-4-5 Activités piscicoles : lacs et torrents..... | 94 |
| B-4-6 Périmètre de protection de captage sur le site | 96 |
| B-4-7 Protection et conservation des sites | 97 |
| B-4-8 Synthèse des activités humaines..... | 98 |
| C. ENJEUX ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE | 100 |
| C-1 ENJEUX DU SITE | 100 |
| C-1-1 Synthèse des enjeux écologiques du site..... | 102 |
| C-1-2 Synthèse des enjeux socio-économiques..... | 113 |
| C-2 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE..... | 114 |
| C-2-1 Définition des objectifs de developpement durable..... | 114 |
| C-2-2 Objectifs de développement durable liés aux enjeux de conservation des habitats et especes en lien avec les activités humaines | 114 |

| | |
|--|----------|
| <i>C-2-3 Objectifs de développement durable liés aux enjeux de connaissance de sensibilisation et d'animation relatif à l'ensemble du site Natura 2000</i> | 5 |
| D. MESURES DE GESTION | 1 |
| D-1 LES MESURES CONTRACTUELLES | 1 |
| <i>D-1-1 les cahiers des charges Natura 2000</i> | 1 |
| <i>D-1-2 La charte Natura 2000</i> | 8 |
| D-2 LES MESURES NON CONTRACTUELLES | 8 |
| <i>D-2-1 Les mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques</i> | 8 |
| <i>D-2-2 Les mesures de communication et sensibilisation</i> | 1 |
| <i>D-2-3 Les mesures pour l'animation du DOCOB</i> | 1 |
| <i>D-2-4 Les mesures foncières</i> | 2 |
| <i>D-2-5 Les mesures administratives et réglementaires</i> | 2 |
| D-3 PLAN DE TRAVAIL ET EVALUATION FINANCIERE | 3 |
| <i>D-3-1 Tableau récapitulatif des coûts et échéancier</i> | 3 |

A – CONTEXTE

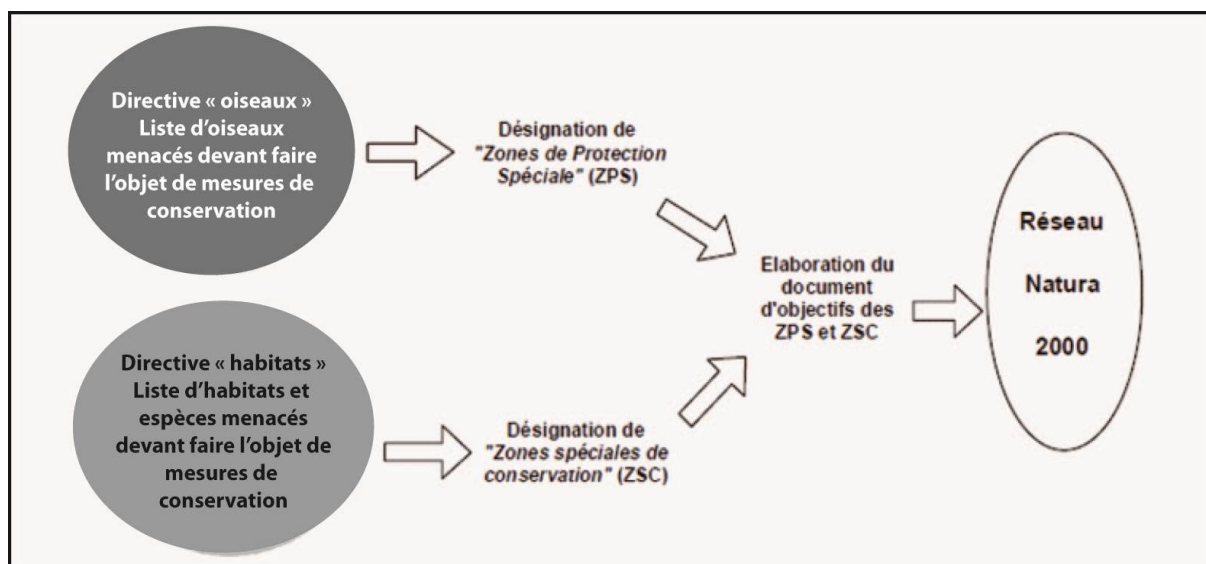
A-1 NATURA 2000

A-1-1 CONCEPT

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la biodiversité sur le territoire européen. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles que celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.



A-1-2 SITUATION DU RESEAU

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **27 000 sites** pour les deux directives soit **96 millions d'hectares** (MEEDDAT, Novembre 2011) :

- **22 419 sites en SIC** (dont 1391 en domaine marin), recouvrant **environ 585 000 km²** du territoire terrestre (soit 13.6% de la superficie terrestre totale des états membres) et près de 132 000 km² en milieu marin. (INPN, fin 2009)
- **5242 sites en ZPS** (dont 619 en domaine marin) couvrant **environ 477 000 km²** du territoire terrestre et près de 98 000 km² en milieu marin. (INPN, fin 2009)

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau national correspondant aux sites permettant d'assurer la conservation des habitats et espèces mentionnés dans les directives pour lequel il a une responsabilité particulière. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français Natura 2000 comprend **1753 sites pour 12,55 % du territoire** soit 6,9 millions d'hectares (chiffres MEEDDAT, novembre 2011) :

- 1369 sites en ZSC au titre de la directive Habitats.
- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

Natura 2000 dans la région Rhône-Alpes

Aujourd'hui en Rhône-Alpes, Natura 2000 recouvre **11,04% du territoire** soit 494 027,63 ha (INPN, septembre 2012):

- **131 sites en SIC** soit 417 600,3 hectares (9,33% du territoire) dont **68** ont été désignés par arrêté ministériel comme **ZSC** (Chiffre DREAL Rhône-alpes, 31 juillet 2013)
- **35 sites en ZPS** soit 317 184,91 hectares (7,09% du territoire)

Natura 2000 en Haute-Savoie

Le territoire haut-savoyard est couvert par 36 sites Natura 2000 soit **75 000 ha** (DDT, décembre 2012). Cela représente plus de 17% du territoire.

- **25 sites en ZSC**
- **11 sites en ZPS**

A-2 LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

A-2-1 BUTS ET CONTENU

Le document d'objectifs correspond à une conception déconcentrée de l'application des directives "Habitats" et "Oiseaux" (Cf. Annexe 1 : arrêtés ministériels portant création du site N2000 Haut Giffre comme ZPS et ZSC). Ce document est par ailleurs l'aboutissement d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre des groupes de travail et du comité de pilotage. Comme son nom l'indique, sa finalité est de définir les objectifs de gestion du site et les traduire en actions ou mesures susceptibles de maintenir ou de rétablir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable. Il s'agit d'un document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

A-2-2 DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

A-2-2-1 ACTEUR DE LA CONCERTATION

Le comité de pilotage (COFIL) a été constitué par l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2011 et modifié en date du 20 février 2013 (cf. annexe 3) pour l'élaboration et l'animation du document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000. Il est composé des représentants des communes de Morzine, Samoëns, Verchaix, Sixt-Fer-à-Cheval et Passy, des représentants des collectivités territoriales (Conseil général, conseil régional, syndicats), des représentants des propriétaires fonciers et forestiers, des représentants des usagers, des représentants des associations de protection de la nature (LPO, ASTERS, GRIFEM, Fédération de Chasse et de Pêche), des organismes publics (ONF, ONEMA, ONCFS, CRPF), ainsi que des représentants de l'état (DREAL et DDT).

Deux groupes de travail ont également été créés afin que l'ensemble des acteurs locaux puisse intervenir dans la définition des enjeux et des actions, ils se sont réunis 1 fois (le détail de leur composition est présenté en annexe Tome 4).

A-2-2-2 ÉCHEANCIER

| REUNION | DATE | OBJET |
|-----------|-----------------|--|
| COFIL n°1 | 8 décembre 2011 | Elections du président du COFIL et de la collectivité chargée de réaliser le DOCOB du site. |
| COFIL n°2 | 16 avril 2013 | Présentation de la procédure d'élaboration du Docob. Présentation de la structure porteuse et de sa méthodologie. Constitution des groupes de travail. |

| | | |
|-----------------------|------------------|--|
| COPIL n°3 | 27 mai 2014 | Présentation des diagnostics écologiques et socio-économiques |
| GROUPE DE TRAVAIL n°1 | 13 novembre 2014 | Discussion sur les enjeux et les objectifs de développement durable et propositions de mesures de gestion. |
| COPIL n°4 | Janvier 2016 | Validation du DOCOB |

B - DIAGNOSTIC DU SITE NATURA 2000

B-1 INFORMATION GENERALE

B-1-1 FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : **Haut-Giffre**

Date de l'arrêté de la ZPS : **06/04/2006**

Date de l'arrêté de la ZSC : **17/10/2008**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : **oui**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR8212008**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **oui**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR8201700**

Localisation du site Natura 2000 : **Rhône-Alpes**

Localisation du site Natura 2000 : **Haute-Savoie**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : **18 122 ha.**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **12 431 ha.**

Altitude minimale : **718 m**

Altitude maximale : **3096 m**

Région biogéographique : **Alpine**

Préfet coordinateur : **Préfet de la Haute-Savoie**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **M. Stéphane BOUVET, maire de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval**

Communes concernées : **Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Morzine, Passy et Verchaix**

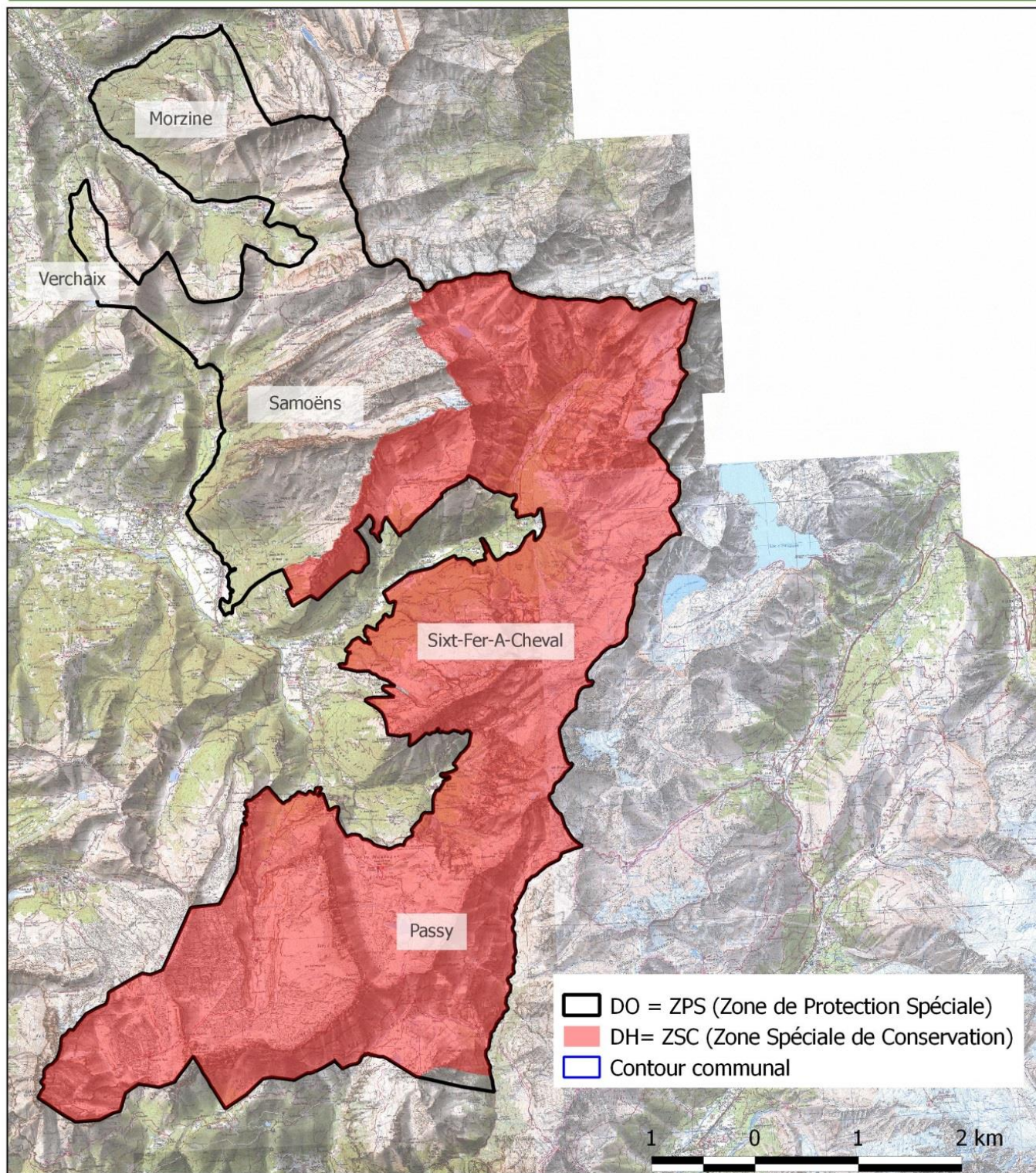
Structure porteuse : **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Haut-Giffre (SIVM)**

Opérateur : **SIVM, service espaces naturels**

Appui à Maître d'Ouvrage : **Asters-CEN74**

Partenaires techniques : **LPO, GRIFEM, FDC74, Environnement et Paysage (BE)**

Groupes de travail : **Agriculture et Forêt ; Tourisme et Loisirs**



Echelle : 1:125 000
Date : Août 2014
Source(s) : IGN, Carmen

B-1-2 DESCRIPTION DU SITE « HAUT-GIFFRE »

Le site du Haut-Giffre recouvre une **zone de montagnes** offrant une grande diversité d'habitats naturels répartis de l'étage montagnard (plus de 700 m d'altitude) à l'étage alpin (3096 m au Buét). Il s'étend des Hauts Forts au Désert de Platé. Il est constitué d'une épaisse couverture sédimentaire essentiellement carbonatée (calcaire du Faucigny). Le relief très marqué comporte de puissantes falaises de calcaire supportant de grandes étendues fissurées (lapiaz, gouffres, résurgences, réseau souterrain). Le Désert de Platé figure ainsi parmi le plus grand lapiaz de l'arc alpin.

Cet ensemble naturel regroupe les sommets du haut Faucigny, placés en tête de la vallée du Giffre et qui se poursuivent au nord par les Dents du Midi. Il jouxte le massif cristallin des Aiguilles Rouges au niveau de la Réserve naturelle nationale de Passy : les deux entités sont jointives, bien qu'elles soient très distinctes du point de vue géologique. Le Haut-Giffre se rattache pour sa part aux massifs subalpins, ses plis prolongeant ceux des Bornes de l'autre côté de la vallée de l'Arve.

Ce massif est caractérisé par une **grande diversité biologique**, qui se traduit notamment au niveau du nombre d'espèces d'oiseaux qu'on y rencontre (le périmètre du site est répertorié comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, ZICO).

L'ensemble présente par ailleurs un évident intérêt paysager, avec entre autres les sites classés du Cirque du Fer à Cheval et du Désert de Platé. Cet intérêt est tout autant géologique et géomorphologique (avec notamment le rocher des Fiz et le célèbre Désert de Platé cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), que scientifique compte-tenu de son intérêt en matière de recherche appliquée (karstologie d'altitude, sédimentologie des lacs de montagne...).

Le Haut Giffre présente un intérêt majeur pour les **galliformes de montagne**, puisque 4 espèces y sont notées, bien qu'en faibles effectifs :

- Le **Tétras lyre** est encore représenté dans la plupart des biotopes favorables, bien que ses effectifs aient nettement régressé au cours des dernières décennies.
- Même si elle est peu abondante, la **Gélinotte des bois** est encore assez largement distribuée dans les massifs forestiers du Haut Giffre.
- Le **Lagopède des Alpes**, compte tenu de son écologie, est surtout représenté dans la partie montagneuse orientale du massif, dans de multiples secteurs. L'état de sa population reste cependant préoccupant. Le haut Giffre est considéré comme un site de référence pour l'espèce, et fait l'objet depuis 1984 d'un programme de recherche, piloté par le GRIFEM, visant à mieux connaître sa biologie (écologie, éthologie, démographie, déplacements...).
- La **Perdrix bartavelle** est actuellement représentée sur au moins 10 à 15 localités de la moitié orientale du massif, située aux marges septentrionales de l'aire de distribution de l'espèce.
- Par contre, le Grand Tétras semble avoir disparu du secteur, alors qu'il était observé à proximité ou dans ce périmètre, il y a encore une quinzaine d'années (derniers sites du département de Haute-Savoie).

Le massif est également d'une grande richesse en **rapaces** :

- L'**Aigle royal** est bien présent avec 5 couples reproducteurs : deux couples exploitent une zone s'étendant du massif des Dents Blanches à la partie Sud des Fiz. Trois autres couples nichent d'une part au nord vers le massif des Hauts-Forts, d'autre part au sud au dessus de la vallée de l'Arve.

- Le massif s'est révélé très attractif pour le **Gypaète barbu**, d'abord en ce qui concerne le survol, le nourrissage et le repos, puis depuis 2009 pour la reproduction.
- Le **Faucon pèlerin** est présent comme nicheur régulier. La zone est également exploitée, au moins en tant que site de chasse, par deux couples cantonnés aux alentours immédiats.
- Le **Grand-duc d'Europe**, fréquemment détecté, est très probablement reproducteur.
- La **Chouette chevêchette** est bien présente et également très certainement nicheuse.
- La **Chouette de Tengmalm** nidifie en plusieurs points.

La **Pie-grièche** écorcheur, bien que peu abondante (et visiblement en diminution) est un nicheur présent ici à basse altitude dans des milieux ouverts ou semi-ouverts.

Le **Crave à bec rouge**, très rare dans les Alpes du Nord, a fait l'objet de quelques observations occasionnelles, au sein de groupes de Chocards.

Enfin, certains secteurs du massif sont régulièrement empruntés comme couloirs migratoires, en particulier en période automnale, par de nombreuses espèces en déplacements : val d'Illiez, vallon de Barme (suisse), col de Bretolet, col de la Golèse, vallon de la Golèse. Ces passages concernent de nombreuses espèces de passereaux, ainsi que plusieurs rapaces (Balbuzard pêcheur, Buse variable, busards, Bondrée apivore, Epervier d'Europe, faucons...), voire de grands échassiers (Cigogne noire...).

Composition du site : (source : INPN, FSD*)

| | |
|--|------|
| Pelouses alpine et subalpine | 30 % |
| Forêts de résineux | 20 % |
| Rochers intérieurs, éboulis, dunes, neige ou glace permanente | 15 % |
| Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana | 15 % |
| Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières | 5 % |
| Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées | 5 % |
| Forêts caducifoliées | 5 % |
| Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) | 5 % |

Les pâturages du Haut Giffre ont été particulièrement marqués par l'action de l'Homme : l'extension des surfaces exploitées est ici maximale et les conditions anciennes d'exploitation étaient très strictes. Le recul de l'agriculture, quoique atténué ici, modifie les milieux et paysages.

L'eau, dans une ambiance karstique, est très importante et le maintien de sa qualité un objectif premier.

Certains habitats doivent leur richesse à une tranquillité qu'il faudra s'efforcer de maintenir (zones d'hivernage, de reproduction, grottes à chiroptères, passages migratoires).

Présence de nombreux hameaux : gestion des accès, des travaux...

*Voir site INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel, Formulaire Standard de Données : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8212008>

B-1-3 STATUTS DU SITE

B-1-3-1 RESERVES NATURELLES NATIONALES (RNN) DE SIXT-PASSY ET DE PASSY

Le gestionnaire des deux réserves naturelles présent sur le site est Asters, conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie. Structure associative à vocation technique, sa mission est de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel de la Haute-Savoie.

A ce titre, Asters réalise des inventaires et des expertises des milieux naturels, il gère des réserves et autres milieux remarquables, il appuie et conseille les collectivités, il monte et anime des programmes européens et internationaux, et réalise un accueil et une sensibilisation auprès du public.

| Année de création | Nom | Surface (ha) |
|-------------------|---------------------------------|--------------|
| 1977 | Réserve naturelle de Sixt-Passy | 9200 |
| 1980 | Réserve naturelle de Passy | 1800 |

Le plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de Passy a été validé en 2010 et est actuellement appliqué sur la réserve sur la période 2010-2019.

La réserve naturelle de Passy se trouve au cœur d'un ensemble naturel protégé, entre les réserves naturelles des Aiguilles Rouges (au Sud-est) et de Sixt-Passy (au Nord). Territoire de moyenne et haute montagne, la réserve s'étend sur plus de 1700 ha, à la jonction entre terrains sédimentaires et cristallins. En partie façonnée par le pastoralisme, la réserve naturelle de Passy est occupée essentiellement par des milieux ouverts de landes et pelouses, ainsi que de nombreuses zones humides.



Le plan de gestion de la réserve naturelle de Sixt-Passy (2001-2005), abouti mais non validé par le comité consultatif, prévoyait des actions détaillées permettant de répondre aux objectifs opérationnels fixés, ceux-ci en lien avec les objectifs à long terme définis sur la réserve naturelle.

Dans l'attente de l'actualisation de ce plan de gestion, une programmation annuelle est établie.

Des actions sont donc tout de même menées et des rapports d'activités existent (exemple *rapport d'activités 2011, RNN Sixt-Passy, ASTERS*).



Les deux réserves naturelles représentent une superficie de 11000 ha, elles couvrent donc 61% du site Natura 2000 Haut-Giffre. Le territoire de Passy présent sur le site Natura 2000 est très largement recouvert par les 2 réserves, de ce fait les données et actions déjà menées qui concernent cet espace sont conséquentes et actualisées.

L'objectif est d'avoir une cohérence des actions menées dans ces réserves avec les actions définies dans le document d'objectifs du site Natura 2000 Haut Giffre.

Annexe cartographique N°5 : localisation des RNN sur le site Natura 2000

B-1-3-3 SITES CLASSES ET INSCRITS

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel « au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque » justifie une protection de niveau national. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris. »



PHOTOGRAPHIE 1 : CASCADES DE LA SAUFFAZ ET DE LA PLEUREUSE, JUILLET 2013. L.P

L'ensemble des sites qui se trouvent dans le site Haut-Giffre sont remarquables de part leur intérêt esthétique. Plusieurs sites sont répertoriés sur le site du Haut-Giffre :

4 sites classés (SC) :

- **Le cirque du Fer à Cheval et Fond de la Combe** qui entre dans sa totalité dans le site Natura 2000, d'une superficie de 3000 ha créé en 1925.
- **Le Désert de Platé, aiguilles de Warens et montagne de Véran**, créée en 1998.
- **Les cascades de la Sauffaz, de Pleureuse et de Sales** sur sur la commune de Sixt, ce sont des sites classés de type ponctuel (*voir illustration ci-dessus*).
- **La grotte de l'Ermoy**, sur la commune de Samoëns.

3 sites inscrits (SI) :

- **Les lacs de Moëde et d'Anterne**, sur le territoire de la commune de Passy
- **Désert de Platé, Col d'Anterne et Haute Vallée du Giffre** (grande superficie, couvre le territoire de Sixt, Passy, Samoëns, Araches, Magland)
- **La Montagne d'Anterne**, commune de Passy.

2 sites en limite proche du site Natura 2000 :

- **La cascade du Rouget**, situé au sud de la commune de Sixt (SC)
- **Le Hameau de Passy**, situé au sud-est de Sixt-Fer-à-Cheval (SI)

Annexe cartographique N°5 : localisation des sites classés et inscrits sur le site Natura 2000

B-1-3-4 ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Etablis pour le compte du Ministère de l'Environnement, les inventaires ZNIEFF constituent l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et servent de base à la définition de la politique de protection de la nature.

Les **ZNIEFF de type I** sont des secteurs de territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Sept zones de Type I sont présentes sur le secteur soit 77,5 % du site.

Les **ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe et n'engendrent donc aucune contrainte réglementaire vis-à-vis des espaces concernés. Elles permettent toutefois une meilleure connaissance de la richesse naturelle d'un site.

| ZNIEFF | N° régional | Nom | Surface de la ZNIEFF (ha) | Surface présente sur le site (ha) |
|---------|-------------|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Type I | 74170006 | Combe de Sales | 4 344,35 | 3767 |
| Type I | 74170007 | Secteur des sources du Giffre | 8 331,39 | 7791 |
| Type I | 74170011 | Tête du Coloney - Désert de Platé | 1 297,41 | 391,2 |
| Type I | 74230005 | Gorges de la Diosaz | 1297,40 | 368,5 |
| Type I | 74170010 | La forêt de l'Ermoy | 13,99 | 13,99 |
| Type I | 74170002 | Montagne des Hauts Forts | 886,62 | 868 |
| Type II | 7417 | Haut-Faucigny | 29 405 | Quasi la totalité |
| Type II | 7423 | Massif du Mont Blanc et ses annexes | 41469 | Une petite partie au sud-est |

Annexe cartographique N°5 : localisation des ZNIEFF I et II sur le site Natura 2000

B-1-3-5 ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO RA17)

Dans le cadre de l'application de la directive européenne du 6 avril 1979 concernant la protection des oiseaux sauvages (Directive « Oiseaux »), un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a été réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'État doit, dans un deuxième temps, lui adapter une Zone de Protection Spéciale (ZPS) c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées.

L'existence d'une ZICO n'est pas en soi une protection réglementaire mais elle est révélatrice d'un intérêt biologique.

La Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO RA17) recouvre la totalité de la ZPS du site du Haut-Giffre (donc le site Natura 2000) et concerne en plus le cirque du Fer à Cheval et le cirque des Fonts en s'étendant jusqu'à la commune de Sixt. La ZICO du Haut-Giffre représente 20630 ha.

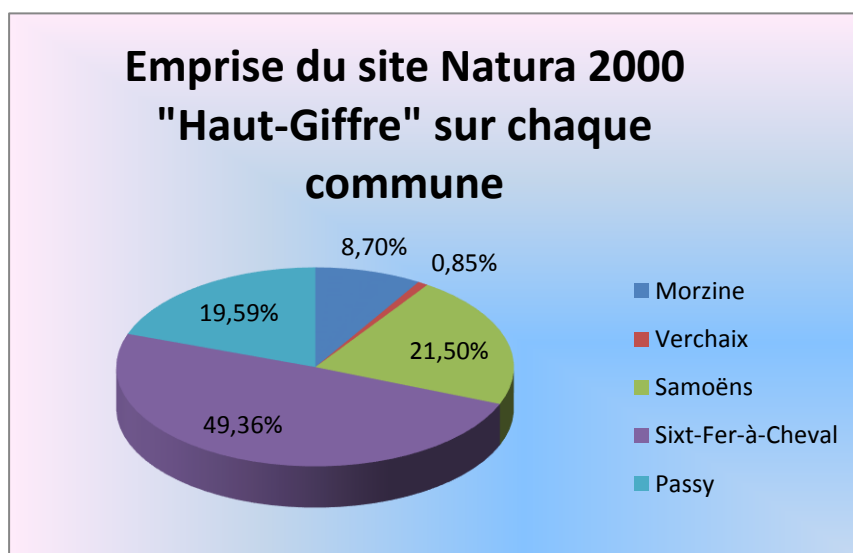
B-1-3-6 STATUT FONCIER

| Données administratives | Localisation | Quantitatif | Surfaces par commune (ha) | Surface total (ha) |
|------------------------------|---------------------------|---------------|---|--------------------|
| Propriétés communales | MORZINE | 40 parcelles | 940,96 | 16769 |
| | SAMOENS | 338 parcelles | 3212,47 | |
| | VERCHAIX | 9 parcelles | 139,31 | |
| | SIXT FER A CHEVAL | 398 parcelles | 9015,63 (dont 15 parcelles soit 942ha sur le périmètre communal de Passy) | |
| | | | 2598,99 | |
| | PASSY | 141 parcelles | 255,13 | |
| | + Morillon | 2 | 455,72 | |
| | Salvan (Suisse) | 11 | 475 | |
| | Sixt et Passy | 1 | 32,82 | |
| | Passy : bois soumis au RF | 4 | 114,75 | |
| Morzine : bois soumis au RF | 13 | | | |
| Propriétés privées | Morzine | | 520,29 | 1353 |
| | Samoëns | | 428,4 | |
| | Verchaix | | 14,69 | |
| | Sixt | | 291,75 | |
| | Passy | | 98 | |

Annexe cartographique N°3 : propriétés communales/privées sur le site

B-1-3-7 SITUATION DU SITE NATURA 2000 SUR LES COMMUNES

| Emprise du site Natura 2000 "Haut-Giffre" sur chaque commune | | |
|--|---|--------------------------------|
| | surface du site occupé sur la commune (en ha) | % de la surface du site N.2000 |
| Morzine | 1576 | 8,70 |
| Verchaix | 154 | 0,85 |
| Samoëns | 3896 | 21,50 |
| Sixt-Fer-à-Cheval | 8945 | 49,36 |
| Passy | 3551 | 19,59 |
| Total | 18122 | 100 |



B-1-4 ENTITES ADMINISTRATIVES ET PROCEDURES TERRITORIALES

| Données Administratives | Quantification | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 |
|-------------------------------|----------------|--|--|
| Région | 1 | Rhône-Alpes | Articulation éventuelle à prévoir avec les outils mis en place par la Région. |
| Département | 1 | Haute-Savoie | Articulation éventuelle à prévoir avec les outils mis en place par le département. |
| EPCI : Communauté de Communes | 3 | CC des Montagnes du Giffre/SIVM ; CC Pays du Mont-Blanc ; CC de la Vallée d'Aulps | |
| Communes | 5 | Samoëns, Verchaix, Sixt-Fer-à-Cheval, Morzine, Passy | |

| | | | |
|--|--|---|---|
| Population totale légale en vigueur au 01 janvier 2014 (recensement 2011) | - Verchaix : 689 - Sixt : 809 - Samoëns : 2382 - Morzine : 2978 - Passy : 11943 Soit un total de 18 801 habitants | Ces communes touristiques peuvent connaître d'importantes variations hivernales mais aussi estivales | La vocation touristique durant la période hivernale et estivale joue un rôle majeur dans la définition des enjeux de conservation et des mesures qui seront mis en œuvre. |
| Réserve naturelle | 2 | RNN de Passy RNN de Sixt-Passy | Articulation éventuelle à prévoir avec les outils mis en place (plan de gestion) sur les réserves naturelles. |
| APPB | 0 | | |
| ENS | 0 | | |
| Réserve de chasse | 10 | 6 ACCA : Morzine, Verchaix, Sixt-Fer-à-Cheval, Servoz, Réserve Forêt domaniale à Passy, Réserve Arve Giffre, 1 AICA : Réserve Arve-Giffre, 1 Chasse privée : Saint Hubert de Sixt | |
| ZICO | 1 | ZICO RA 17 « Haut-Giffre » | |
| ZNIEFF | 8 | 6 de Type I 2 de Type II | |
| Site classé | 4 | Cirque du Fer-à-Cheval et Fond de la combe ; Désert de Platé ; Cascade de la Sauffaz, Pleureuse et Sales ; Lac de Moëde et Anterne | |
| Site inscrit | 3 | La vallée du Haut-Giffre ; la Montagne d'Anterne | |
| Site RAMSAR | 0 | | |
| CDDRA / PSADER | 1 | Du Faucigny (comprenant juste les communes de Sixt et Verchaix) | |
| SCOT | 0 | / | / |
| Contrat Rivière | 1 | Giffre et Risse | |
| Charte Forestière territoriale | 3 | CFT Haut-Giffre : Sixt, Samoëns, Verchaix CFT Mont-Blanc : Passy CFT Haut Chablais : Morzine | |
| Plan Pastoral territorial | 3 | PPT du Haut-Giffre : Sixt, Samoëns, Verchaix PPT Pays du Mont Blanc : Passy PPT Roc d'Enfer : Morzine | |

Annexe cartographique N°4 : Projets intercommunaux : CFT / PPT

B-2 ENVIRONNEMENT

B-2-1 GEOGRAPHIE

La **vallée du Giffre** est un territoire haut savoyard, constituée par le bassin versant du Giffre. Elle s'étend sur environ 35 km de Mieussy jusqu'au Cirque du Fer-à-Cheval. La vallée du Giffre, constitué des cantons de Taninges et de Samoëns, est la 5e circonscription de Haute-Savoie, arrondissement de Bonneville, département de Haute-Savoie, région Rhône-Alpes. Elle comprend les communes de Mieussy, Morillon, La Rivière-Enverse, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

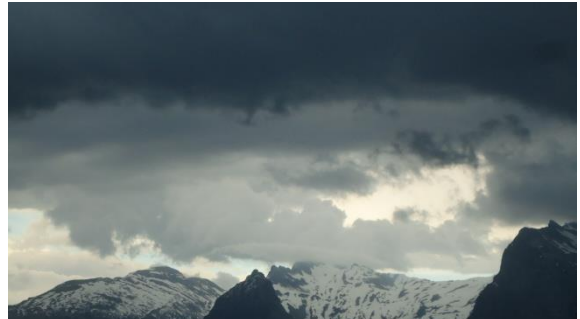
On désigne par **Haut-Giffre** le territoire s'étendant des Hauts Forts (au Nord), passant à proximité Est des villes de Morzine, Samoëns, Sixt et Flaine longeant la frontière Suisse à l'Est, puis les Aiguilles Rouges au Sud, s'arrêtant à l'escarpement géologique que forme les rochers de Fiz au sud, et jouxtant la station de ski du Grand Massif (voir Figure 1 : carte de situation du site, B-1-1 page 9).

B-2-2 CLIMAT

Le Haut Giffre possède un climat montagnard humide de type haut alpin.

Dans l'ensemble de la vallée du Giffre, l'importance du relief et l'orientation est-ouest de la vallée ont une influence déterminante sur le climat local :

- Ouverture de la vallée à l'ouest permettant la pénétration des masses d'air humide,
- Fermeture à l'est par la ligne de crête du Cirque du Fer à Cheval et du Cirque des Fonds (commune de Sixt), formant un obstacle orographique sur lequel viennent s'accumuler les masses nuageuses.



PHOTOGRAPHIE 2: MASSE ORAGEUSE ESTIVALE, AU-DESSUS DE BOSTAN, DU TUET ET CRIOU. JUIN 2013. L.P

Le « Haut-Giffre » est de ce fait, l'un des secteurs les plus arrosés des Alpes Françaises : les étés y sont chauds et pluvieux (*illustration ci-dessus*), les hivers froids et enneigés. Les massifs de Platé, du Giffre et des Aiguilles Rouges constituent des pôles de condensation. A altitude égale, les vallées et vallons exposés aux courants d'Ouest et moins encaissés reçoivent davantage de précipitations.

Les **précipitations**¹ moyennes annuelles calculées sont de 1645 mm à Samoëns (altitude 750m). Les précipitations moyennes annuelles sur l'extrémité occidentale du massif de Platé varient entre 1500-1650mm à 1300m d'altitude et plus de 2200mm pour l'amont des bassins versants. Le nombre médian de jours de pluie (précipitations supérieures à 1 mm) est de 120 à 130 à 1000m d'altitude, de 140 à 150 à 2000m d'altitude (Richard, 1975). Les données de la station de Passy indiquent un minimum d'automne (octobre, 50mm) et minimum secondaire au printemps (avril, 60mm). Le

¹ PPRI de Sixt Fer à Cheval, 2009

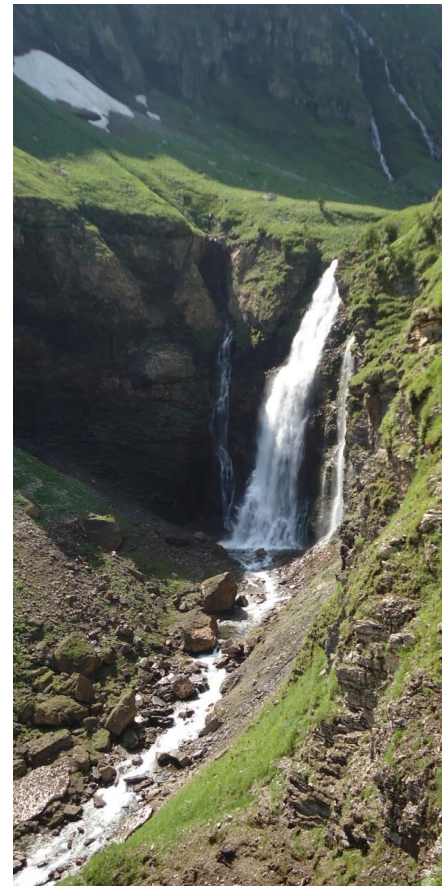
maximum a lieu en été (juin, 118mm), accompagné d'un maximum secondaire en hiver (février, 100mm).

Les précipitations jouent un rôle prépondérant en ce qui concerne les phénomènes torrentiels. Plus de 40% de cette pluie tombe d'Avril à Septembre, sachant que les précipitations les plus faibles sont observées au cours du mois d'Avril et les plus fortes au cours du mois de juin et Août. Durant l'hiver, les perturbations d'origine atlantique et méditerranéenne défilent. Les pluies épousent le relief. Le printemps est une saison de transition, les perturbations perdent de leur organisation. C'est l'une des saisons les plus sèches. Les contrastes entre plaine et montagne s'estompent. En été se forment les systèmes orageux : la répartition des pluies est plus anarchique qu'en hiver. Au même titre que le printemps, l'automne est relativement sec. Cette saison est souvent le théâtre de situations anticycloniques.

Les importantes dénivelées et les effets de versant donnent des **températures**² très variées, qui ont pour point commun des amplitudes thermiques marquées (continentalité). A Samoëns (station météorologique à environ 750m), la moyenne mensuelle des températures varie entre deux extrêmes : le mois le plus froid est celui de Février (-3,7°C en moyenne) et le plus chaud est celui de Juillet (17,8°C). La température moyenne annuelle étant de 8°C. Sur le Haut Giffre, l'isotherme annuel « 0° » se situe à 2050m d'altitude, le gradient thermique étant de 0,62°C/100m. La limite des neiges permanentes se situe à une moyenne de 2 640m. Toutefois une forte distinction est à faire entre adret et ubac (la limite en versant nord se situe 250m plus bas).

L'**enneigement**³, c'est-à-dire la hauteur de neige au sol est difficile à analyser dans la mesure où il dépend de plusieurs facteurs (quantité de neige fraîche, température, ensoleillement, ...). Le cumul de neige estimé est de 2m50 à Samoëns, au chef-lieu (700m), 5m40 aux Gets (1200m) et peut atteindre 10m vers 2000m d'altitude.

Le climat est caractérisé à partir des données statistiques de la station météorologique à Samoëns (750m d'altitude).



PHOTOGRAPHIE 3: LE TORRENT DE SALES AU NIVEAU DE LA CASCADES DE SALES, SIXT. JUILLET 2013. L.P

²PPRI de Sixt Fer à Cheval, 2009

³ PPRI de Sixt Fer à Cheval, 2009

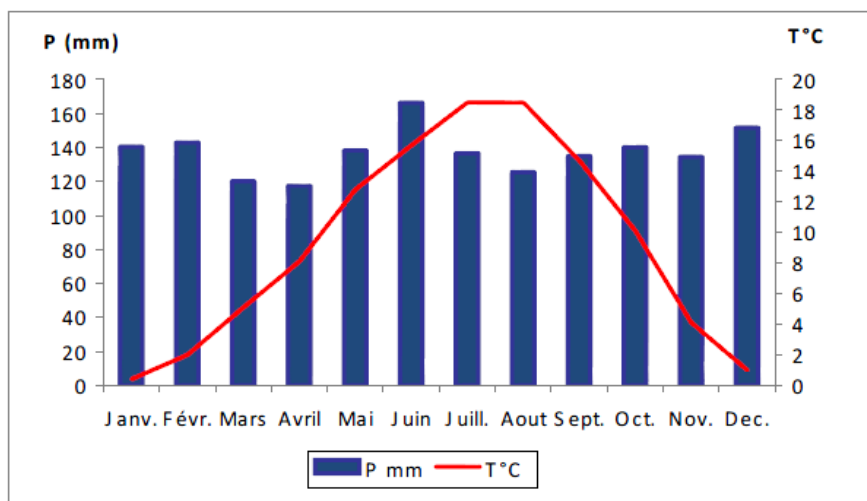


FIGURE 1 : DIAGRAMME OMBROTHERMIQUE DE SAMOËNS, 2009. Cf PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES TORRENTS DE SIXT FER A CHEVAL

DES

B-2-3 HYDROGRAPHIE

Le **Giffre** est formé par les eaux issues des glaciers du Mont Ruan (2858m) depuis sa source jusqu'à Sixt où il y a une confluence avec le torrent des fonts*. Le régime hydrologique du Giffre se caractérise globalement par un régime de type nival. Les maximas annuels se situent aux mois de mai-juin et juillet-août, au moment de la fonte des neiges. Les minimas se situent pendant la période allant de janvier à mars, correspondant à la période de rétention nivale. Il existe également une certaine influence nivo-pluviale avec la survenance régulière de crues en automne. La nature des terrains, leur sensibilité au ravinement sont des éléments qui déterminent la fragilité des sols et les possibilités de développement de la végétation, de la forêt en particulier, qui joue le rôle d'atténuateur de crue.

Au niveau de Passy, s'écoulent des **torrents** qui se dirigent vers la vallée de l'Arve :

- le torrent de la Diosaz prend naissance à l'extrémité Nord-Est de la réserve au niveau des contreforts du Buet, puis matérialise la limite Est de la réserve. Ses affluents de rive droite y sont inclus jusqu'à la montagne de Pormenaz : le ruisseau de l'Écuelle, le Nant des Sangles, les ruisseaux de la Forclaz et de Chebly qui forment plus loin le torrent de Moède.
- Le torrent du Souay naît en aval du refuge de Moède et s'écoule vers le Sud Ouest en direction de Servoz.



PHOTOGRAPHIE 4 : LE GIFFRE DANS SA PARTIE AMONT AU CIRQUE DU FER A CHEVAL (EN ARRIERE PLAN : LE BOUT DU MONDE), JUIN 2013. L.P

Les autres torrents des communes de Samoëns et Sixt Fer à Cheval se déversent dans le Giffre. Les principaux torrents sont :

- le Clévieux
- la Vogealle
- le torrent de Sales
- Le Giffre des Fonts
- De nombreux ruisseaux et Nant du Cirque du fer à Cheval
- Le Salvadon
- ...etc.

Les torrents de Morzine : la Tennaz, Nant du fornet, les ruisseaux des Hauts Forts, la Chardonnière, rivière de la Manche... se jettent dans la Dranse de Morzine, qui elle-même se déverse dans la Dranse d'Abondance puis dans le lac Léman, au Nord-Est de Thonon les Bains.

Le Giffre se jette dans l'Arve qui conflue avec le Rhône juste à l'aval du lac Léman.

Les lacs de Pormenaz et d'Anterne sont les principaux plans d'eau sur le site du Haut Giffre. Ces lacs font l'objet de mesures annuelles et de suivis scientifique. D'autres lacs plus petits en superficie existent : le lac de Vogealle (2001m), le lac des Chambres (2100m), lac des Verdets (au N-E du refuge de Bostan)...



PHOTOGRAPHIE 3: LE LAC D'ANTERNE, AVEC LES ROCHERS DES FIZ. PASSY. NOVEMBRE 2010. L.P

Le lac d'Anterne est situé à 2063 mètres d'altitude, sur le replat d'Anterne à l'extrême sud-est du bassin versant, dans la Réserve Naturelle Nationale de Sixt-Passy (commune de Sixt-Fer-à-Cheval). D'une superficie de 10 hectares, il repose au fond d'un cirque bordé de hauts sommets. Il est entouré essentiellement par des pelouses alpines et des groupements tourbeux.

Le lac de Pormenaz, situé à 1945m d'altitude sur la commune de Passy n'est pas totalement dans les limites du site Natura 2000 (ni celui de la RNN) car la limite communale entre Passy et Servoz le coupe en deux. Sa superficie est d'environ 4ha, il se trouve dans l'ensemble cristallin des Aiguilles Rouges.

De nombreuses zones humides se sont développées sur le territoire, souvent de petites tailles et inégalement réparties, elles sont parfois menacées.

Il existe sur le site plusieurs types de **zones humides**⁴ :

- les mares : de type temporaires des combes à neige (au dessus du Collet d'Ecuelle), et de type vaseuses tourbeuses temporaires (à Villy). D'autres mares sont présentes sur le site : au Grand Pré de Sales, Louchets de Platé, sous la pointe de la Golette (type temporaire, combe à neige), Salamanes, Vogealle, etc.

⁴ D'après l'inventaire Asters sur les zones humides de Haute Savoie (et les rapports des RN)

- les lacs à hydrophytes en voie d'atterrissement : laouchets de Pormenaz

- les bas marais alcalins et acides. Ils sont nombreux sur le site. Au niveau du lac d'Anterne, il y a de nombreux bas marais de type plutôt alcalins (chalets d'Anterne), à Pormenaz on retrouve des bas marais acides. Aux environs des chalets de Joux Plane, au col de la Golèse et à Myon Guérin Est / Nyon du Crot Nord on retrouve des bas marais alcalins et acides.

A noter que dans le secteur d'Anterne (lac et col) on observe de nombreuses zones humides.

N.B. : peu de zones humides d'altitude sont d'intérêt communautaire. Toutefois, l'ensemble de ces milieux recèle un intérêt, notamment par les espèces rares (et parfois d'intérêt communautaire) qu'elles abritent : cortège de carex dont *Carex magellanica*, *Carex limosa*, *Carex bicolor*, *senecio alpinus*, *Pernassius phoebus* (Petit Apollon)... La préservation de ces zones humides est prioritaire en Réserve Naturelle, elles doivent donc également être préservées à l'échelle du site Natura 2000 du Haut Giffre.

B-2-4 RELIEF ET GEOLOGIE

Le Haut Giffre possède un relief de grande amplitude, allant de 718m à 3096m, le dénivelé du site peut aller jusqu'à 2378m. Le site possède de nombreux sommets, combes, falaises ; il paraît donc assez découpé.

Annexe cartographique N° 7 : orographie sur le site du Haut Giffre

Géologiquement, le Haut Giffre est constitué des terrains sédimentaires issus de la vallée de Chamonix et de la couverture des Aiguilles rouges. Au nord du Haut Giffre se succèdent les unités Ultrahelvétique et les Préalpes du Chablais.

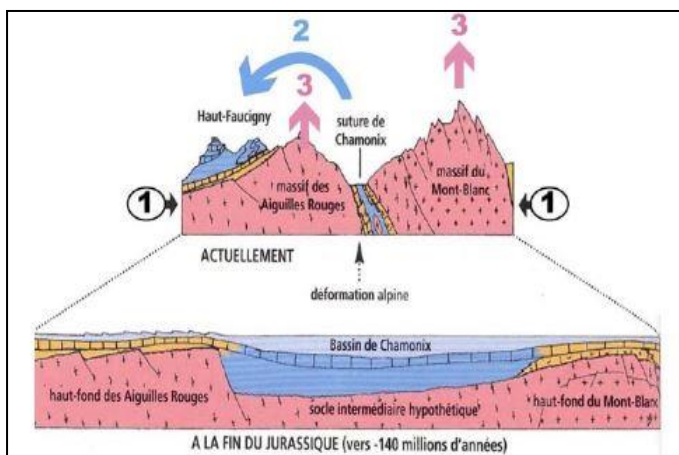


FIGURE 2 : COUPE GEOLOGIQUE SCHEMATIQUE DE L'EVOLUTION DE LA REGION DE CHAMONIX (ADAPTE DU LIVRE "PAYS DU MONT BLANC")

Comme le montre la figure 3, les reliefs du Haut Giffre sont constitués par l'empilement de couches sédimentaires révélant une histoire qui débute au Trias, il y a 230 millions d'années. L'alternance de roches calcaires dures qui arment les corniches avec des roches plus argileuses à l'origine des vives et des talus révèle au cœur des paysages actuels les variations des conditions de sédimentation au cours de son histoire.

Le relief sur le site est donc marqué et comporte de puissants rochers de calcaire (rocher des Fiz, falaise du Criou...etc.) supportant de grandes étendues fissurées (lapiaz, gouffres, résurgences, réseau souterrain). Le Désert de Platé figure ainsi parmi le plus grand lapiaz de l'Arc alpin.

Les terrains sédimentaires du massif du Haut Giffre regroupent les sommets du haut Faucigny, placés en tête de la vallée du Giffre et qui se poursuivent au nord par les Dents du Midi. Il jouxte le massif cristallin des Aiguilles Rouges au niveau de la réserve naturelle de Passy : les deux entités sont jointives, bien qu'elles soient très distinctes du point de vue géologique. Le Haut-Giffre se rattache pour sa part aux massifs subalpins (géographiquement aux préalpes), ses plis prolongeant ceux des Bornes de l'autre côté de la vallée de l'Arve.



La haute vallée du Giffre vu du sud-ouest (d'environ 8000 m d'altitude), depuis l'aplomb de Megève.

FIGURE 3 : HAUTE VALLEE DU GIFFRE, VU DU SUD-OUEST. EXTRAIT DE GEO-ALP.

Sur cette photographie, on observe la haute vallée du Giffre vu du sud-ouest (d'environ 8000 m d'altitude), depuis l'aplomb de Megève.

Le cliché est pris à peu près dans l'axe des grands plis NE-SW (figurés en rouge) qui reploient les structures de moindre taille (qui ne sont pas discernables à cette distance). **s.C** = synclinal du Criou ; **a.P** = anticlinal des Grandes Platières ; **s.P** = synclinal de Platé. Les axes de ces grands plis s'élèvent en direction de l'est, de façon à passer en biais au dessus de la voûte du socle cristallin. De ce fait ce sont des structures de plus en plus profondes et de plus en plus externes qui sont visibles dans les parois des crêtes montagneuses lorsque l'on se déplace vers l'arrière-plan de ce paysage.

C'est ainsi que les affleurements frontaux de la nappe de Morcles en rive droite du Rhône se prolongent par les plis les plus septentrionaux du Haut-Giffre (et plus précisément par l'anticlinal de Bostan dont l'axe passe à l'aplomb des Dents du Midi). Quant aux plis les plus internes (méridionaux) du Haut-Giffre, leurs prolongements vers l'est devraient être recherchés dans la vallée du Rhône en Valais ...⁵

⁵ Geol-Alp, Massifs du Chablais et Haut Giffre : http://www.geol-alp.com/chablais/index_chablais.html

La réserve naturelle de Passy (qui coïncide avec le périmètre Natura 2000 sur Passy) est à cheval sur le revers occidental du massif cristallin externe des Aiguilles Rouges et sur la nappe de Morcles, une nappe du domaine helvétique (aussi appelé dans la région delphino-helvétique) constituée uniquement par des roches sédimentaires. Un plan de chevauchement sépare les deux ensembles : d'un coté le terrain sédimentaire des préalpes qui recouvre en grande partie le site, et d'autre part le terrain cristallin, au sud du site, qui recouvre une petite partie du site (jouxte site des Aiguilles Rouges).

On retrouve sur la zone Natura 2000 plusieurs sites karstiques (lié au terrain calcaire) : grotte du Pas du Mulet, réseau de Sans Bet, cave à glace des Fiz, réseau de Barne froide, gouffre Jean Bernard, émergences et cascades du cirque du Fer-à-Cheval, paléo-karst des Fiz... Ce réseau, très vaste, constitue un des temples de la spéléologie d'exploration et pour quelques sites une attractivité touristique certaine (cascades et cirques surtout). Les gorges des Tines sont également un spot touristique mais ces gorges se trouvent hors site Natura 2000.

Annexe cartographique N° 6 : carte géologique (donnée BRGM) sur le site Natura 2000

B-2-5 OCCUPATION DES SOLS

Tableau récapitulatif de l'occupation du sol sur le site du Haut Giffre (d'après Code Corine Land Cover : CLC, de 2006)

| | CLC 2006 | superficie km ² | convertit en ha | % sur le site | Intitulé occupation des sols (<i>Corine Land Cover 2006</i>) |
|---|----------|-------------------------------|--------------------|------------------|---|
| 23/24. Territoires agricoles | 231 | 0,25 | 25,35 | 0,20% | Prairies : Surfaces enherbées denses de composition floristique constituée principalement de graminées, non incluses dans un assolement. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement. Y compris les zones avec haies (bocages). |
| | 242 | 0,10 | 10,42 | | Systèmes cultureux et parcellaires complexes : Juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et / ou de cultures permanentes complexes |
| 31. Forêts | 311 | 8,92 | 892,23 | 20,06% | Forêts de feuillus : Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues. |
| | 312 | 11,81 | 1180,95 | | Forêts de conifères : Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominent les espèces forestières de conifères. |
| | 313 | 15,62 | 1562,44 | | Forêts mélangées : Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent. |
| 32. Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée | 321 | 21,97 | 2196,73 | 37,77% | Pelouses et pâturages naturels : Herbages de faible productivité. Souvent situés dans des zones accidentées. Peuvent comporter des surfaces rocheuses, des ronces et des broussailles. |
| | 322 | 44,78 | 4478,05 | | Landes et broussailles : Formations végétales basses et fermées, composées principalement de buissons, d'arbustes et de plantes herbacées (bruyères, ronces, genêts, ajoncs, cytises, etc.). |
| | 324 | 1,71 | 170,64 | | Forêt et végétation arbustive en mutation : Végétation arbustive ou herbacée avec arbres épars. Formations pouvant résulter de la dégradation de la forêt ou d'une re-colonisation / régénération par la forêt. |

| | | | | | |
|---|---------------|-----------------|----------------|--------|---|
| 33. Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation | 332 | 51,85 | 5185,28 | 41,97% | Roches nues : Éboulis, falaises, rochers, affleurements. |
| | 333 | 22,26 | 2226,42 | | Végétation clairsemée : Comprend les steppes, toundras et "bad lands" (zones sèches avec peu de végétation et présence de roches nues). Végétation éparse de haute altitude. |
| | 335 | 1,93 | 193,25 | | Glaciers et neiges éternelles : Surfaces couvertes par des glaciers ou des neiges éternelles. |
| TOTAL | 181,22 | 18121,76 | 100,00% | | |

Annexe cartographique N° 9 : occupation des sols, Corine Land Cover (CLC) 2006

Le site du Haut Giffre est principalement occupé par des milieux semi-naturels et forêts (code corine débutant par le chiffre 3). Ensuite, dans cette catégorie, les espaces ouverts sans ou avec peu de végétation (environ 42%) ainsi que les milieux à végétation arbustive/herbacée (environ 38%) représente près de 80% de la surface du site Natura 2000 du Haut Giffre. La forêt couvre une surface de seulement 20% et les territoires agricoles sont peu représentés (<1%).

Dans cette analyse de l'occupation des sols sur le site ; les zones humides ainsi que les plans d'eau et cours d'eau ne sont pas pris en compte. Cela est du à l'échelle : 1/100 000^{ème}, qui n'est pas adaptée à une utilisation à un niveau géographique vraiment fin, mais peut être utilisé comme support pour une analyse territoriale globale.

Le site est donc principalement occupé par de la roche nue, des landes et des broussailles, des pelouses et pâturage naturels ainsi que de la végétation clairsemée. Le paysage est donc marqué par un milieu ouvert : paysage traditionnel montagnard (alpages et chalets).

B-2-6 RISQUES NATURELS

Les avalanches sont des phénomènes bien présents sur le site Natura 2000 du Haut Giffre. La carte de localisation des phénomènes avalancheux (CLPA) sur le site dénombre plusieurs phénomènes avalancheux du à l'altitude et à la pente assez élevée sur certain secteur. Lié à cela on observe des écroulements et éboulements sur une partie du site (du à la présence de roches et d'escarpement rocheux d'altitude, plus ou moins stables).

Annexe cartographique N° 8 : CLPA sur le site N2000

Les forêts de protection sont entretenues pour lutter contre ces risques. Il y a des forêts RTM (restauration de terrains en montagne) présentent sur le site. S'ajoutent à cela des forêts communales qui ont une fonction de forêt de protection (celles qui possèdent un régime forestier de type protection).

Les facteurs naturels (altitude, sol, climat, relief...) sont prépondérants dans la répartition des milieux naturels en montagne. Le phénomène de colonisation des ligneux sur les alpages est observé depuis plusieurs années. Les risques naturels du Haut Giffre sont toujours importants et reconnus : glissements de terrain et avalanches.

B-2-7 TABLEAU SYNTHÈSE DES DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES

| Données abiotiques | Quantification | Qualification |
|----------------------------|---|--|
| Climat | Continental - alpin Orientation est - ouest | Etés : chauds et pluvieux Hivers : froids et enneigés. Température moyenne annuelle 8°C. |
| Géologie | Terrains calcaires / sédimentaires jouxte le massif cristallin au sud | Présence du désert de platé, lapiaz, ... |
| Topographie | Site pentu/marqué Zone d'étude allant de 718m à 3096m. | Reliefs très marqué comportant des rochers, cirques, combes. |
| Hydrographie | Nombreux cours d'eau (torrents) Présence de lacs et zones humides | Existe des phénomènes torrentiels Lacs et zones humides possédant des espèces et parfois habitats d'intérêt communautaires. |
| Hydrogéologie | Circulations souterraines | Massif karstique : présences de résurgences, gouffres... |
| Risques naturels | Avalanches Glissement de terrains Chutes de pierres Ravinement/crués torrentielles | PPR communes Rôle de la forêt dans la protection |
| Occupation des sols | 42% espaces ouverts avec peu ou sans végétation 38% milieux à végétation 20% forêts < 1% territoires agricoles | Dimension pastorale importante. Présence de roches nues sur une grande partie du territoire. |

B-3 PATRIMOINE NATUREL

B-3-1 HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Données sources : Asters & inventaire complémentaire 2014 Grégori Lemoine (Environnement & Paysage)

Annexe cartographique N° 10 : Localisation des habitats d'intérêt communautaire

Les habitats recensés sur le site Haut-Giffre font l'objet d'une fiche technique présentant :

- les caractéristiques de l'habitat d'intérêt communautaire,
- les caractéristiques propres au site du Haut-Giffre,
- les usages et la gestion du milieu.

Une **fiche descriptive** pour chaque habitat d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats est présentée dans le **tome 2**.

La carte de situation des habitats permet de localiser les habitats d'intérêt communautaire sur l'ensemble du site. C'est le document de base du diagnostic écoogique, répondant à une approche globale réalisée sur l'ensemble du site. Cette carte a été réalisée grâce à des données déjà disponibles, où juste une mise en forme SIG (logiciel...) et structurelle (homogénéisation champs des tables d'attributs, correspondance code corine et code Natura 2000) a été nécessaire.

- Données SIG sur la RN de Sixt-Passy, situé sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval (psader, Asters) et sur la RN de Passy (Asters).
- Données cemagref (2004), ces données sont peu conséquentes, et situées en périphérie, sur la commune de Sixt Fer à Cheval.
- Données de l'ancien Docob (2001, non validé) sur la commune et RN de Passy (Asters)
- Données 2013-2014 issue de l'inventaire réalisé par Grégori Lemoine dans les zones hors des réserves naturelles

Au total, le site du Haut Giffre compte **22 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires**.

| Intitulé officiel de l'habitat générique Et habitat élémentaire correspondant | Code Corine | Code Eunis | Code Natura 2000 (* = habitat pritaire) | Surface en hectare |
|--|-------------------------------|---------------|--|-----------------------|
| Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea | 22.11 x (22.31 & 22.32) | C1.1 | 3130 | 0,081 |
| Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - Végétations ripicoles herbacées des étages subalpin et montagnard des Alpes | 24.221 & 24.222 | C3.55 | 3220 3220 - 1 | 10,808 |

| | | | | |
|--|-------------------------|----------------|---|----------|
| Landes alpines et boréales - Landes subalpines acidiphiles hautes à Rhododendron ferrugineux - Landes subalpines secondaires d'adret des Alpes et des Pyrénées à Genévrier nain | 31.42 31.43 | F2.22 F2.23 | 4060 4060 - 4 4060 - 6 | 428,576 |
| Pelouses calcaires alpines et subalpines - Pelouses calcaires orophiles méso-hygrophiles des Alpes - Pelouses artico-alpines des crêtes ventées, neutrobasophiles et cryophiles, des Alpes et des Pyrénées - Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur sols peu évolués - Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur lithosols - Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles du Jura et des Alpes sur sols décalcifiés en surface - Pelouses calciphiles en gradins et en guirlandes | 36.4 | E4.4 | 6170 6170 - 1 6170 - 6 6170 - 7 6170 - 9 6171 6173 | 5929,379 |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, des Vosges et du Massif central | 37.7 & 37.8 37.81 | E5.5 | 6430 6430 - 8 | 24,293 |
| Prairie de Fauche de Montagne - Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura | 38.3 | E2.3 | 6520 6520 - 4 | 171,896 |
| Tourbières basses alcalines - Végétation des bas-marais neutro-alcalins | 54.23 | D4.13 | 7230 7230 - 1 | 24,831 |
| Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscæ * - Groupements pionniers des bords de torrents alpins * | 54.3 | D4.2 | 7240* 7240 - 1* | 262,372 |
| Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani) - Eboulis siliceux alpins et nordiques | 61.1 | H2.3 | 8110 | 44,799 |
| Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii) - Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin | 61,21 | H2.4 | 8120 | 3855,541 |

| | | | | |
|---|----------------------------|-------------------------|--|----------|
| Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard - Eboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés, de la moitié est de la France | 61,313 | H2.5 | 8160 8160 - 3 | 4,65 |
| Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique - Falaises calcaires montagnardes à subalpines riches en mousses et en fougères, des Alpes et du Jura - Falaises calcaires subalpines à alpines des Alpes | 62.151 62.152 | H3.25 | 8210 | 2935,74 |
| Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique | 62.2 | H3.1 | 8220 | 56,745 |
| Pavements calcaires * | 62.3 | H3.5 | 8240* | 934,742 |
| Glaciers permanents | 63.3 | H4.2 | 8340 | 203,436 |
| Hêtraies du Luzulo-Fagetum | 41.11 | G1.61 | 9110 | 14,092 |
| Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum - Hêtraies, hêtraies-sapinières calciclinales à Orge d'Europe - Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée | 41.1311 41.133 | G1.63 | 9130 9130 - 9 9130 - 12 | 956,42 |
| Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius | 41.15 | G1.65 | 9140 | 18,297 |
| Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion | 41.16 | G1.66 | 9150 | 18,994 |
| Forêts de pentes, éboulis ou ravins* - Erablaies à Scolopendre et Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers - Erablaies à Alisier blanc du montagnard supérieur et du subalpin | 41.41 41.43 | G1.A4 | 9180* 9180 - 4* 9180 - 7* | 84,567 |
| Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * | 44.3, 44.2 & 44.13 | G1.21 G1.12 | 91EO* | 20,463 |
| Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea) - Pessières à Doradille de lapiaz ou éboulis calcaires - Pessières subalpines mésophiles à Homogyne alpine | 42.21, 42.22 & 42.23 | G3.1B G3.1C G3.1C | 9410 9410 - 1 9410 - 3 | 1790,828 |

La quasi-totalité du site est composé d'habitats inscrits au titre de la Directive "Habitats, Faune, Flore"(habitats communautaires et habitats communautaires prioritaires).

D'autres habitats apparaissent ici ou là, en RNN ou en dehors, sur de très faibles surfaces, non cartographiables à l'échelle du site : 3150, 6110, 6150 (sur Pormenaz), 6210, 6230*, 8210, 8310, 9110, 9420, 9430. Voir B-3-4 la synthèse de l'évaluation habitat – faune – flore pour plus de description.

Inventaire des zones humides

Asters a mené un inventaire des zones humides sur l'ensemble du département. On possède donc les fiches zones humides sur le site de cet inventaire : fiches descriptives de chaque milieu humide et sa localisation (disponible sur la base de données CARMEN).

B-3-2 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Une **fiche descriptive** pour chaque espèce d'intérêt communautaire au titre des Directive Habitats et Oiseaux est présentée dans le **tome 2**.

| Plantes visées à l'annexe II de la directive habitats | | |
|---|---------------------------------|---|
| Nom vernaculaire | Nom latin | Statut |
| Buxbaumie verte | <i>Buxbaumia viridis</i> | espèce réglementée |
| Panicaut des Alpes | <i>Eryngium alpinum</i> | liste rouge de la flore vasculaire de France et liste rouge mondiale de l'UICN |
| Sabot de Vénus | <i>Cypripedium calceolus</i> | liste rouge de la flore vasculaire de France et liste rouge des orchidées de France |
| Oiseaux visés à l'annexe I de la directive oiseaux | | |
| Nom vernaculaire | Nom latin | Statut selon les critères de la liste rouge des oiseaux nicheurs Haute-Savoie (LPO) |
| Aigle royal | <i>Aquila chrysaetos</i> | vulnérable |
| Bondrée apivore | <i>Pernis apivorus</i> | préoccupation mineure |
| Gypaète barbu | <i>Gypaetus barbatus</i> | en danger critique de disparition |
| Faucon pèlerin | <i>Falco peregrinus</i> | quasi menacé |
| Gélinotte des bois | <i>Bonasa bonasia</i> | vulnérable |
| Lagopède des Alpes | <i>Lagopus mutus helveticus</i> | préoccupation mineure |
| Tétras lyre | <i>Tetrao tetrix</i> | préoccupation mineure |
| Perdrix bartavelle | <i>Alectoris graeca</i> | préoccupation mineure |
| Chouette chevêchette | <i>Glaucidium passerinum</i> | préoccupation mineure |
| Chouette de Tengmalm | <i>Aegolius funereus</i> | préoccupation mineure |
| Pic noir | <i>Dryocopus martius</i> | préoccupation mineure |
| Pic tridactyle | <i>Picoides tridactylus</i> | en danger critique de disparition |
| Pie-grièche écorcheur | <i>Lanius collurio</i> | préoccupation mineure |

| Mammifères visés de l'annexe II de la directive habitats | | |
|---|---------------------------------|---|
| Nom vernaculaire | Nom latin | Statut |
| Lynx boréal | <i>Lynx linx</i> | liste rouge mondiale de l'UICN et des mammifères continentaux de France |
| Barbastelle d'Europe | <i>Barbastella barbastellus</i> | liste rouge mondiale de l'UICN et des mammifères continentaux de France |
| Murin de Bechstein | <i>Myotis bechsteinii</i> | vulnérable |
| Murin à oreilles échancrées | <i>Myotis emarginatus</i> | vulnérable |
| Invertébrés visés de l'annexe II de la directive habitats | | |
| Rosalie des Alpes | <i>Rosalia alpina</i> | liste rouge des insectes de France et mondiale de l'UICN |
| Damier de la Sucisse | <i>Euphydryas aurinia</i> | liste rouge des insectes de France et des rhopalocères de France |

B-3-2-1 LA FLORE

Espèces floristiques de l'annexe II de la Directive Habitat

Les espèces floristiques (stations) ne sont pas cartographiées/localisées pour éviter tout prélèvement qui pourrait leur être nuisible.

1) La Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*): Espèce inscrite en annexe II de la Directive Habitats.

C'est une plante de la famille des mousses, inféodée aux bois morts de conifères, écorcés et pourrissant au sol, plus rarement des feuillus.

Elle peut se rencontrer dans des pessières, des sapinières, plus rarement des hêtraie-sapinières et plus rarement encore des hêtraies. Les conditions de son installation étant très spécifiques, l'espèce est très sensible aux trop fortes éclaircies du couvert forestier et aux aménagements forestiers ou de loisirs qui pourraient limiter le volume de bois morts au sol ou éliminer les essences favorables.

2) Le Panicaut des Alpes (ou chardon bleu : *Eryngium alpinum*)

Espèce inscrite en annexe II de la Directive Habitats.

Habitat : Plante des prairies fraîches de montagne, parfois en mégaphorbiaies, et sur des terrains enrichis en azote par les troupeaux, dans des terrains moyennement à peu caillouteux, dans des sols relativement profonds et plutôt calcaires, entre 1000m et 2 500m d'altitude.

Phytosociologie : Adenostylien, Caricetum ferrugineae, Festucetum spadicea, Polygono- Trisetion flavescens.

Distribution: L'espèce est présente sur calcaire en plusieurs stations sur la commune de Sixt.

3) Le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

Directive habitats : Annexe II et IV.

Développement dans les trouées forestières. Habitat : Sites mi-ombragés sur sols calcaires entre 300 et 2 000 m. Pelouses embroussaillées (lisières, clairières, bois clairs).

Distribution: L'espèce est présente sur la commune de Sixt.

Sensibilité :

- Le sabot de Vénus se développe dans les stades préforestiers liés à une dynamique de reforestation, leur présence est par la même éphémère sauf si une gestion forestière adaptée permet de maintenir la vitalité des populations en place.

- Cueillette et arrachage.

Enjeux à l'échelle du site: Actuellement, les plus belles stations de Sabot de Vénus se situent dans des secteurs à l'écart de toute fréquentation humaine. Les activités humaines y sont réduites voire nulle (exploitation forestière, pastoralisme). La protection de l'espèce passe essentiellement par une certaine confidentialité des données.

B-3-2-2 LA FAUNE

Annexe cartographique N° 11 : Localisation des espèces d'intérêt communautaire

A. Oiseaux de l'annexe I de la Directive oiseaux

Données LPO et GRIFEM

Les données disponibles (Bdd LPO de 1976 à 2011 = 12400 données + Grifem) font état de la présence de **162 espèces d'oiseaux** sur la ZPS Haut-Giffre dont **100** sont **présentes en période de nidification** (voir Annexe), soit près de la moitié des espèces recensées en Haute-Savoie (349) et près des deux tiers des espèces nicheuses du département (150). A cela s'ajoutent 24 espèces migratrices, hivernantes ou simples visiteuses estivales et 38 espèces considérées comme occasionnelles (observées moins de 5 fois depuis 1976).

Cette grande diversité d'espèces est due à plusieurs facteurs.

Le site d'étude couvre plus de 18 000 ha, de la Pointe de Platé (Passy) au sud à la vallée des Ardoisière (Morzine) au nord avec une amplitude altitudinale de plus de 2300 mètres (minimum 750m. à Samoëns, maximum 3096 m. au Mont Buet). Les étages de végétation allant du montagnard au nival sont représentés. Les parois rocheuses allant de l'Aiguille de Varan aux Fiz sont exposées au sud alors que les éboulis des Lanches de Sales et les forêts au nord de Resachaux sont exposés au nord et en situation abyssale.

La diversité de milieux résultant de ces facteurs engendre une grande diversité d'espèces.

A cela s'ajoute la situation particulière du col de Bretolet, sur lequel de nombreux oiseaux sont capturés chaque automne dans le cadre du suivi à long terme des passereaux mis en place depuis 1958 par la Station ornithologique Suisse. Ce site est également connu pour le passage de plusieurs centaines de rapaces.

La ZPS Haut-Giffre présente un intérêt majeur pour les galliformes de montagne comme le Lagopède alpin *Lagopus mutus helveticus* et le Tétrás lyre *Tetrao tetrix*, ainsi que pour les rapaces parmi lesquels le Gypaète barbu *Gypaetus barbatus* et l'Aigle royal *Aquila chrysaetos* sont des nicheurs bien établis.

Parmi les 31 espèces de la Directive Oiseaux, 12 sont nicheuses.

A cela s'ajoute le Milan noir *Milvus migrans* qui niche en dehors du site mais le fréquente en nourrissage ainsi qu'en période migratoire ou d'ératisme, ainsi que le Râle de genêts *Crex crex* pour lequel des observations occasionnelles ont été réalisées.

Les prairies de fauche et pâtures de basse et moyenne altitude abritent notamment la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, la Caille des blés *Coturnix coturnix*, le Tarier des prés *Saxicola rubetra*, la Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina*, et le Pipit des arbres *Anthus trivialis*, et, de façon très exceptionnelle et localisée, le Râle des Genêts *Crex crex*.

Les forêts, dominées par le Hêtre *Fagus sylvatica* et l'Epicéa *Picea abies* n'accueillent plus le Grand Tétrás *Tetrao urogallus*, considéré comme disparu des Alpes mais sont encore l'habitat de reproduction de la Gêlinotte des bois *Tetrastes bonasia*, de la Bécasse des bois *Scolopax rusticola*, de la Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*, de la Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum*, du Pic tridactyle *Picoides tridactylus* et du Pic noir *Dryocopus martius*.

La zone de combat et les landes sont occupés par le Tétrás lyre, le Sizerin flammé *Carduelis cabaret* et la Fauvette babillarde *Sylvia curruca*.

Parmi les espèces emblématiques du site, le Gypaète barbu, réintroduit depuis les années 1980, complète un cortège d'espèces rupestres caractéristique du nord des Alpes dans lequel se trouve l'Aigle royal *Aquila chrysaetos*, le Faucon pèlerin *Falco peregrinus*, le Chocard à bec jaune *Pyrrhocorax graculus*, le Tichodrome échelette *Tichodroma muraria*, l'Hirondelle de rochers *Ptyonoprogne rupestris* ou encore le Martinet à ventre blanc *Apus melba*.

Les milieux rocheux d'altitude (éboulis, pierriers, lapiaz) et prairies alpines sont le domaine du Lagopède alpin, de la Perdrix bartavelle *Alectoris graeca saxatilis*, de la Niverolle alpine *Montifringilla nivalis*, de l'Accenteur alpin *Prunella collaris*, du Monticole de roche *Monticola saxatilis*, du Traquet motteux *Oenanthe oenanthe* et du Pipit spioncelle *Anthus spinoletta*.

Depuis quelques années, les rapaces sédentaires sont rejoints, en période estivale, par les vautours « méditerranéens ». Profitant de l'abondance de carcasses (d'animaux sauvages ou d'élevage), les Vautours fauves s'installent pour quelques mois en Haute-Savoie avec comme site de dortoir les massifs du Bargy et des Aravis ou la Suisse voisine. Ces oiseaux proviennent en majorité des sites de réintroduction du Verdon, des Baronnies et du Tarn.

Dans les alpages se trouvent plusieurs espèces présentant un fort enjeu de conservation. La présence du Tétrás lyre, du Lagopède alpin et de la Pie-grièche écorcheur est liée à l'exploitation humaine du

territoire. Paradant, nichant ou se nourrissant dans les alpages, la conservation de ces espèces dépend d'une exploitation raisonnée des milieux pré forestier et herbeux à toute altitude. Si le pastoralisme est un élément indispensable à la présence de ces espèces, sa rationalisation l'est tout autant. La présence d'une mosaïque de milieux ouverts et semi ouverts : pré bois, fruticées, landes, pâtures et prairies de fauches de moyenne altitude, prairies alpines rases, conditionne fortement le maintien d'un cortège d'espèce dites montagnardes.

Parmi les nicheurs menacés non visés par la Directive Oiseaux on trouve 6 espèces en Liste Rouge France (hors NT), 18 espèces en Liste Rouge Rhône-Alpes (hors NT) et 10 espèces en Liste Rouge de Haute-Savoie :

| Nom vernaculaire | Nom latin | Liste rouge France | Liste rouge Rhône-Alpes | Liste rouge Haute-Savoie |
|------------------------|--------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------------|
| Aigle royal | <i>Aquila chrysaetos</i> | VU | VU | VU |
| Alouette des champs | <i>Alauda arvensis</i> | | VU | VU |
| Bruant jaune | <i>Emberiza citrinella</i> | NT | VU | |
| Bruant fou | <i>Emberiza cia</i> | | | VU |
| Caille des blés | <i>Coturnix coturnix</i> | | VU | EN |
| Chevêchette d'Europe | <i>Glaucidium passerinum</i> | VU | VU | |
| Chouette de Tengmalm | <i>Aegolius funereus</i> | | VU | |
| Faucon pèlerin | <i>Falco peregrinus</i> | | VU | |
| Gobemouche gris | <i>Muscicapa striata</i> | VU | NT | |
| Gobemouche noir | <i>Ficedula hypoleuca</i> | | VU | EN |
| Gypaète barbu | <i>Gypaetus barbatus</i> | EN | NA | CR |
| Hirondelle de fenêtre | <i>Delichon urbicum</i> | | VU | |
| Hirondelle rustique | <i>Hirundo rustica</i> | | EN | |
| Monticole de roche | <i>Monticola saxatilis</i> | | VU | |
| Pic tridactyle | <i>Picoides tridactylus</i> | | CR | CR |
| Pouillot siffleur | <i>Phylloscopus sibilatrix</i> | VU | EN | |
| Rousserolle verderolle | <i>Acrocephalus palustris</i> | | VU | |

| | | | | |
|-------------------|-------------------------|----|----|----|
| Tarier des prés | <i>Saxicola rubetra</i> | VU | VU | VU |
| Tétras lyre | <i>Tetrao tetrix</i> | | VU | EN |
| Torcol fourmilier | <i>Jynx torquilla</i> | NT | VU | EN |

CR : En danger critique ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée, NA : Non applicable

Le Grand tétras, une espèce disparue : De 1982 à 1990, quelques oiseaux localisés sont régulièrement contactés dans le massif forestier de Commune. Ce petit noyau était très probablement relié à celui du Plateau de Loëx. Au moins 4 (5 ?) oiseaux adultes ont été notés en période printanière (obs. JFD). Des cas d'hybridation de Grand tétras x Tétras lyre ont été observés à plusieurs reprises entre 1985 et 1990 (obs. perso. et Mulatier P. comm. pers.). (Desmet 2000) Depuis les années 1990, l'espèce a fait uniquement l'objet de quelques observations ponctuelles d'oiseaux ou d'indices de présence. Encore 1 coq observé en octobre 1997 (obs. JFD). Dans le massif de Loëx proche (env. 13km), la présence de ce tétras a perduré tant bien que mal jusqu'en 2002 principalement. Encore 1 coq vu en 2004 et 1 poule en 2008 sur ce secteur (Obs. JFD).

Depuis, on considère l'espèce disparue comme nicheur potentiel, sur le Haut-Giffre comme sur le département dont c'était le dernier bastion relictuel.

Point sur les galliformes : analyse écologique et fonctionnelle

Données FDC Haute-Savoie

Le lagopède a été traité par M. Jean-François Desmet, expert naturaliste sur la vallée du Giffre (GRIFEM) : cf fiche espèce, Tome 2.

1) Gélinotte des bois (A 104 - *Bonasa bonasia*)

Fiche espèce : Cf. Tome 2

Etat de conservation : Résultat diagnostic écologique et fonctionnel

Pour une meilleure compréhension de l'analyse écologique et fonctionnelle qui suit, il convient de prendre connaissance des informations de prélèvements suivantes :

| Gélinottes Prélevées | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|
| Passy | 4 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 |
| Morzine | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| | | | | | | |
|-------------------|---|---|---|---|---|---|
| Sixt-Fer-à-Cheval | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Samöens | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Verchaix | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

FIGURE 4: PRELEVEMENTS DE GELINOTTES, SOURCE FDC74

Les prélèvements de Gélinoette sur le site Natura 2000 du Haut Giffre sont rares. Ceci s'expliquent en partie par le mode de chasse qui est largement orienté vers le grand gibier en Haute-Savoie. Les prélèvements sont stables avec moins de 4 oiseaux par an sur l'ensemble du site.

Il existe seulement des méthodes indiciaires expérimentales pour le suivi de cette espèce. La FDC74 et l'ONCFS développent ces suivis pour capitaliser d'avantage de données. Les données disponibles sur le site du Haut-Giffre émanent des chasseurs lors de leurs sorties de terrain et des observations réalisées par Asters, l'ONCFS et le GRIFEM. Ces observations permettent de penser que les effectifs sont stables voir en légère augmentation sur le site N2000 du Haut Giffre. Les changements de gestion forestière ont également conduit à l'amélioration de l'habitat de cet oiseau en Haute-Savoie.

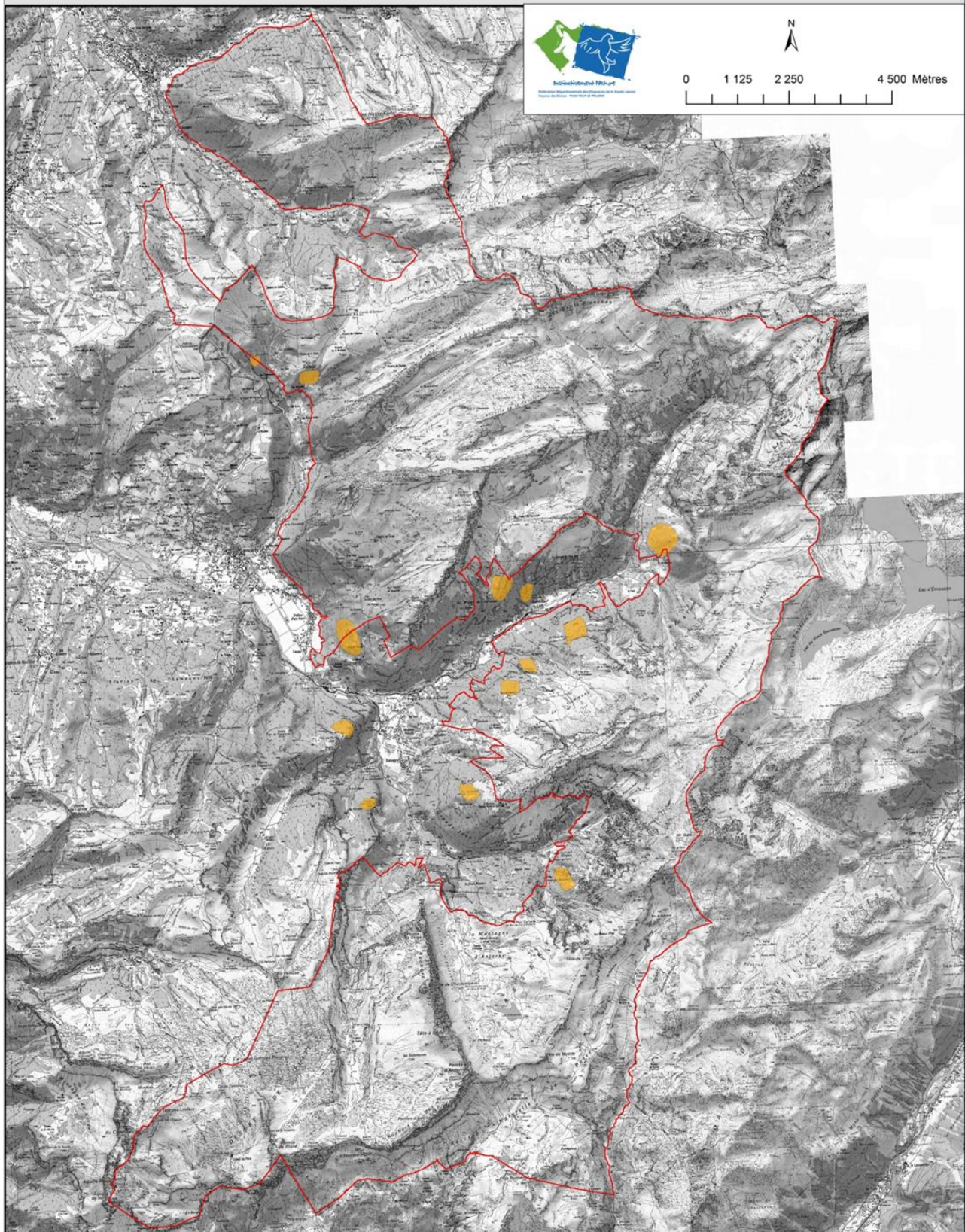
Voici les résultats de l'analyse écologique et fonctionnelle de la Gélinoette sur le site Natura 2000 du Haut Giffre :



| Gélinotte | Etat de conservation | | | |
|---|--|---|---|--|
| Paramètres d'Evaluation | Favorable | Défavorable Inadéquat | Défavorable mauvais | Inconnu |
| Aire de répartition | Stable (perte et expansion en équilibre) ou augmentation ET >/= aire de répartition de référence favorable | Toute autre combinaison | Grand déclin: équivalent à une perte de plus de 1% par an durant la période indiquée par l'Etat membre OU plus de 10% au-dessous de l'aire de répartition de référence favorable | Données Fiables insuffisantes ou inexistantes |
| | <i>Malgré une présence avérée sur le site Natura 2000 du Haut Giffre, aucun suivi en Haute-Savoie ne permet de se prononcer sur le maintien ou la progression de l'espèce sur son aire de répartition. Des études complémentaires sont nécessaires.</i> | | | |
| Surface de l'habitat dans son aire de répartition | Stable (perte et expansion en équilibre) ou augmentation ET >/= aire de répartition de référence favorable ET sans changements significatifs de la distribution dans l'aire de répartition (si les données sont disponibles) | Toute autre combinaison | Grande diminution des superficies: l'équivalent d'une perte de plus de 1% par an durant la période indiquée par l'Etat membre OU Avec des pertes majeures dans la distribution, dans l'aire de répartition OU plus de 10% en-dessous de la surface de référence favorable | Données Fiables insuffisantes ou inexistantes |
| | <i>Surface forestière pérenne voir en extension en partie à cause du recul du pastoralisme.</i> | | | |
| Structure et fonction (inc. Espèces typiques) | Structure et fonction (incluant espèces typiques) en bon état et aucune pression engendrant une détérioration significative | Toute autre combinaison | Plus de 25% de la surface sont défavorables en ce qui concerne ses structures et fonctions spécifiques (incluant les espèces typiques) | Données Fiables insuffisantes ou inexistantes |
| | <i>Les comptages par IPPC (Indices de Présences sur Placettes Circulaires) sont mis en place et portés par l'OGM. Ce protocole s'avère lourd à conduire. Aucun comptage n'a encore été effectué dans l'enceinte de la zone N2000 Haut Giffre (comptage effectué sur le site de Loex). Les données de prélèvements et la cartographie des zones sensibles connues de cet oiseau sont les seules garanties d'effectifs sur le site (voir tableau de prélèvement). L'effectif de population de référence favorable préconisé par l'ONCFS est de 2-5 couples/100ha favorables.</i> | | | |
| Perspectives futures au regard de l'aire de répartition, la surface couverte et les structures et fonctions spécifiques | Les perspectives dans le futur sont excellentes / bonnes, menaces n'engendrant aucun impact significatif; viabilité à long terme assuré | Toute autre combinaison | Les perspectives de l'habitat sont mauvaises, menaces risquant d'avoir un impact sévère; viabilité à long terme non assuré | Données Fiables insuffisantes ou inexistantes |
| | <i>Des effectifs stables ou en augmentation et des habitats forestiers en développement favorisés par une gestion raisonnée des coupes de bois en Haute-Savoie (régénération naturelle, coupe de jardinage)</i> | | | |
| Evaluation globale de l'état de conservation | Tous verts ou trois verts et un inconnu | Un ou plusieurs oranges mais pas de rouge | Un ou plusieurs rouges | Deux ou plusieurs inconnus combinés avec du vert ou tout inconnu |

FIGURE 5: ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE GELINOTTE: RESULTATS = « CASES COLOREES »

Localisation sur le site

Zone sensibles Gélinothe site Natura 2000 Haut Giffre



-  Périmètre N2000 Haut Giffre_ZPS
-  Gélinothe zones sensibles

X. CHOPY, FDC 74,
Chargé d'études environnementales
Données ACCA/AICA/ Chasses privées/
FDC74 / RGD74 /IGN
13/11/2013 ArcGIS 10.0.

2) Tétras lyre (A 409 - *Tetrao tetrix*)

Fiche espèce : Cf. Tome 2

Etat de conservation : Résultat diagnostic écologique et fonctionnel

Pour une meilleure compréhension de l'analyse écologique et fonctionnelle, il convient de prendre connaissance des informations de comptages. Le TLY évolue sur des Unités Naturelles (UN) identifiées sur l'ensemble de l'arc alpin. Ces divisions géographiques sont définies en fonction des continuités écologiques. Le suivi des populations se base sur ces UN pour une meilleure interprétation des résultats compte tenu des biotopes présents. La zone Natura 2000 du Haut-Giffre recoupe 4 UN du TLY (Cf. annexe 4 - 1.1) et voici les derniers comptages au chant effectués par la FDC74, en collaboration avec Asters (dénombrement des coqs chanteurs et par la même occasion des poules présentes contactées)

| Comptage au chant TLY | | | | | | | | |
|--------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------|-------------|----------------|
| UN TLY | 1996 | 1997 | 2000 | 2001 | 2007 | 2010 | 2012 | 2013 |
| Entre deux Dranses | / | / | / | 143 | / | / | / | / |
| | | | | 14,0/1000h a | | | | |
| Dranses de Morzine - Giffre | / | 72 | / | / | 91 | / | / | / |
| | | 10/10 00ha | | | 12,5/1000h a | | | |
| Vallée Giffre Rive Gauche | 64 | 38 | / | / | / | / | / | 52 |
| | 8,9/100 0ha | 5,3/10 00ha | | | | | | 7,2/1000h a |
| Vallée Arve Rive Droite | / | / | 47 | / | / | 55 | 40 | / |
| | | | 17,3/1000h a | | | 20,3/100 0 | 15/100 0 | |

FIGURE 6: COMPTAGES ET DENSITES TLY AU CHANT, SOURCE FDC74

De manière générale, on observe une stabilisation des populations sur l'ensemble des UN et des densités moyennes de coqs égales ou supérieures à la moyenne départementale (14 à 17 coqs/1000ha de strate favorable) pour les UN de Entre deux Dranses et Vallée de l'Arve Rive Droite. Les UN de Dranses de Morzine - Giffre et Vallée du Giffre Rive gauche voient leurs effectifs en progression (respectivement de +26 et +37% par rapport aux derniers comptages). En revanche ces deux UN font l'objet d'une attention particulière car leurs densités de coqs sont qualifiables de moyennes au regard des résultats départementaux (plus de 14 coqs/1000 ha unité à forte densité ; moins de 4 coqs/1000 ha unité à faible densité.)

Voici les résultats de l'analyse écologique et fonctionnelle du TLY sur le site Natura 2000 du Haut Giffre :

| TLY | Etat de conservation | | | |
|---|---|---|---|--|
| Paramètres d'Evaluation | Favorable | Défavorable Inadéquat | Défavorable mauvais | Inconnu |
| Aire de répartition | Stable (perte et expansion en équilibre) ou augmentation ET >/= aire de répartition de référence favorable | Toute autre combinaison | Grand déclin: équivalent à une perte de plus de 1% par an durant la période indiquée par l'Etat membre OU plus de 10% au-dessous de l'aire de répartition de référence favorable | Données Fiables insuffisantes ou inexistantes |
| | <i>L'aire de répartition reste inchangée, on observe dans certains cas particuliers (fort dérangement) un rapprochement voir une superposition des places de chants et des zones de nichées. Sur l'ensemble du site l'Aire de répartition du TLY reste stable.</i> | | | |
| Surface de l'habitat dans son aire de répartition | Stable (perte et expansion en équilibre) ou augmentation ET >/= aire de répartition de référence favorable ET sans changements significatifs de la distribution dans l'aire de répartition (si les données sont disponibles) | Toute autre combinaison | Grande diminution des superficies: l'équivalent d'une perte de plus de 1% par an durant la période indiquée par l'Etat membre OU Avec des pertes majeures dans la distribution, dans l'aire de répartition OU plus de 10% en-dessous de la surface de référence favorable | Données Fiables insuffisantes ou inexistantes |
| | <i>Le recul de l'activité pastorale, les itinéraires de pâturage avec une pression insuffisante sur les rejets ligneux (fermeture), l'exploitation forestière par coupes rases et l'impact engendré par les activités touristiques (piste de ski, sentiers etc.) vont à l'encontre du maintien des habitats du TLY sur le site Natura 2000.</i> | | | |
| Structure et fonction (inc. Espèces typiques) | Structure et fonction (incluant espèces typiques) en bon état et aucune pression engendrant une détérioration significative | Toute autre combinaison | Plus de 25% de la surface sont défavorables en ce qui concerne ses structures et fonctions spécifiques (incluant les espèces typiques) | Données Fiables insuffisantes ou inexistantes |
| | <i>La densité moyenne des coqs sur les 4 unités naturelles du site Natura 2000 est qualifiable de moyenne au regard des densités moyennes départementales : plus de 14 coqs/1000 ha à unité à forte densité; moins de 4 coqs/1000 ha à unité à faible densité.</i> | | | |
| Perspectives futures au regard de l'aire de répartition, la surface couverte et les structures et fonctions spécifiques | Les perspectives dans le futur sont excellentes / bonnes, menaces n'engendrant aucun impact significatif; viabilité à long terme assuré | Toute autre combinaison | Les perspectives de l'habitat sont mauvaises, menaces risquant d'avoir un impact sévère; viabilité à long terme non assuré | Données Fiables insuffisantes ou inexistantes |
| | <i>Le recul de l'activité pastorale, les itinéraires de pâturage avec une pression insuffisante sur les rejets ligneux, l'exploitation forestière par coupes rases, le développement des activités touristiques chaque année plus invasives (ski, raquettes, vol libre, véhicules à moteurs, photographie, cueillette...) et la prédation sont les principales menaces pour le développement de cet oiseau sur le site.</i> | | | |
| Evaluation globale de l'état de conservation | Tous verts ou trois verts et un inconnu | Un ou plusieurs oranges mais pas de rouge | Un ou plusieurs rouges | Deux ou plusieurs inconnus combinés avec du vert ou tout inconnu |

FIGURE 7: ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE TLY: RESULTATS = « CASES COLOREES »

Localisation sur le site

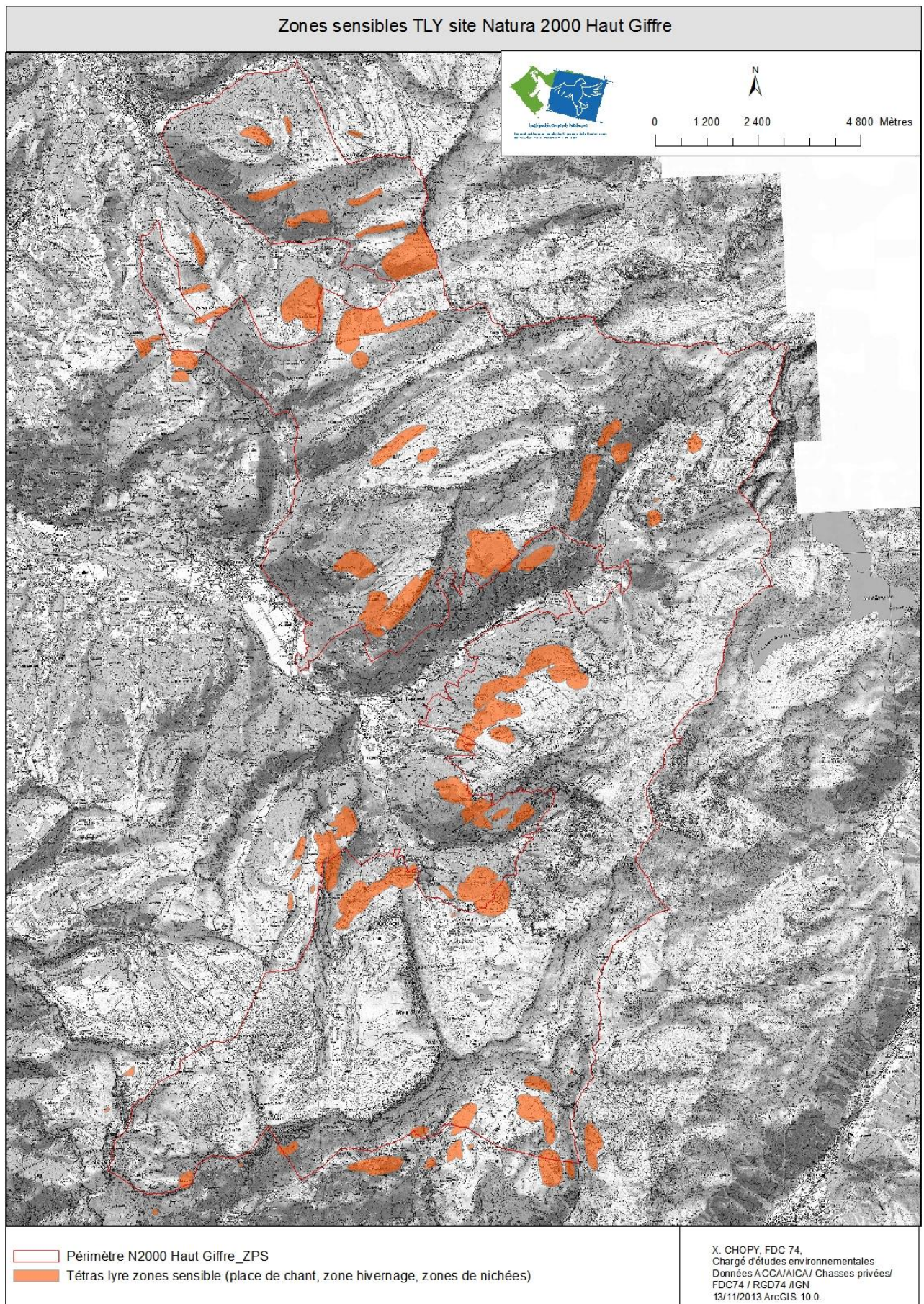


FIGURE 8: ZONES SENSIBLES TETRAS LYRE

3) Bartavelle (*Alectoris graeca*)

Fiche espèce : Cf. Tome 2

Etat de conservation : Résultat diagnostic écologique et fonctionnel

Pour une meilleure compréhension de l'analyse écologique et fonctionnelle, il convient de prendre connaissance des informations de prélèvements de bartavelle sur les communes concernées par le N2000 Haut Giffre :

| Bartavelles Prélevées | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | Moyenne annuelle des 4 communes du N2000 (Individu / an) |
|-----------------------|------|------|------|------|--|
| Passy | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,2 |
| Morzine | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Sixt-Fer-à-Cheval | 0 | 1 | 0 | 0 | |
| Samöens | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Verchaix | 0 | 0 | 0 | 0 | |

FIGURE 9: PRELEVEMENTS DE BARTAVELLES

Sur ce secteur il n'existe pas de comptage annuel de la perdrix bartavelle. L'espèce est suivie à l'échelle départementale par comptages sur 50 secteurs tirés au sort chaque année. Egalement, dans le cadre de la gestion cynégétique de l'espèce, la FDC74 réalise des échantillonnages en été pour connaître le résultat de la reproduction qui permettent de fixer le PMA (Prélèvement Maximum Autorisé) et d'établir les règles de chasse très strictes. Les résultats de ces échantillonnages montrent une stabilité des effectifs sur le site N2000 du Haut Giffre avec des variations en fonction de la rigueur hivernale. Sur les communes concernées par le site N2000 du Haut Giffre, sur les 5 dernières années, une seule bartavelle à été prélevée sur 5 accordées.

Voici les résultats de l'analyse écologique et fonctionnelle de la Bartavelle sur le site Natura 2000 du Haut Giffre :

| Bartavelle | Etat de conservation | | | |
|---|--|---|---|--|
| Paramètres d'Evaluation | Favorable | Défavorable Inadéquat | Défavorable mauvais | Inconnu |
| Aire de répartition | Stable (perte et expansion en équilibre) ou augmentation ET \geq aire de répartition de référence favorable | Toute autre combinaison | Grand déclin: équivalent à une perte de plus de 1% par an durant la période indiquée par l'Etat membre OU plus de 10% au-dessous de l'aire de répartition de référence favorable | Données Fiables insuffisantes ou inexistantes |
| | <i>L'aire de répartition de la Bartavelle est stable car difficile d'accès et peu enclin aux projets d'aménagements (voir fiche espèce).</i> | | | |
| Surface de l'habitat dans son aire de répartition | Stable (perte et expansion en équilibre) ou augmentation ET \geq aire de répartition de référence favorable ET sans changements significatifs de la distribution dans l'aire de répartition (si les données sont disponibles) | Toute autre combinaison | Grande diminution des superficies: l'équivalent d'une perte de plus de 1% par an durant la période indiquée par l'Etat membre OU Avec des pertes majeures dans la distribution, dans l'aire de répartition OU plus de 10% en-dessous de la surface de référence favorable | Données Fiables insuffisantes ou inexistantes |
| | <i>Surface des habitats stables : affleurements rocheux, arêtes. Zones faiblement impactées par la fréquentation, le pâturage ou l'aménagement.</i> | | | |
| Structure et fonction (inc. Espèces typiques) | Structure et fonction (incluant espèces typiques) en bon état et aucune pression engendrant une détérioration significative | Toute autre combinaison | Plus de 25% de la surface sont défavorables en ce qui concerne ses structures et fonctions spécifiques (incluant les espèces typiques) | Données Fiables insuffisantes ou inexistantes |
| | <i>En Haute-Savoie, effectifs stables sur la dernière décennie avec une augmentation depuis 2003 (début des comptages sur l'ensemble du département) et une légère diminution les deux dernières années expliquée en grande partie par d'importantes précipitations en 2012 et 2013. Il apparaît impossible d'atteindre en Haute-Savoie l'effectif de population de référence favorable préconisé par l'ONCFS (1 couple/100ha favorables) compte tenu des conditions hivernales et pluviométriques inadaptées à la bartavelle, espèce qui apprécie les milieux chauds et secs que l'on retrouve en Italie ou au Sud de la péninsule des Balkans.</i> | | | |
| Perspectives futures au regard de l'aire de répartition, la surface couverte et les structures et fonctions spécifiques | Les perspectives dans le futur sont excellentes / bonnes, menaces n'engendrant aucun impact significatif; viabilité à long terme assuré | Toute autre combinaison | Les perspectives de l'habitat sont mauvaises, menaces risquant d'avoir un impact sévère; viabilité à long terme non assuré | Données Fiables insuffisantes ou inexistantes |
| | <i>La Perdrix Bartavelle est une espèce qui apprécie la chaleur et qui se trouve en limite de son aire de répartition. Néanmoins, si l'on considère qu'un réchauffement climatique est en train de se produire, alors les affleurements rocheux du site Natura 2000 du Haut-Giffre pourraient s'avérer plus accueillant pour cette espèce, ce qui constitue une perspective future favorable pour cette espèce.</i> | | | |
| Evaluation globale de l'état de conservation | Tous verts ou trois verts et un inconnu | Un ou plusieurs oranges mais pas de rouge | Un ou plusieurs rouges | Deux ou plusieurs inconnus combinés avec du vert ou tout inconnu |

FIGURE 10: ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE BARTAVELLE : RESULTATS = « CASES COLOREES »

Localisation sur le site

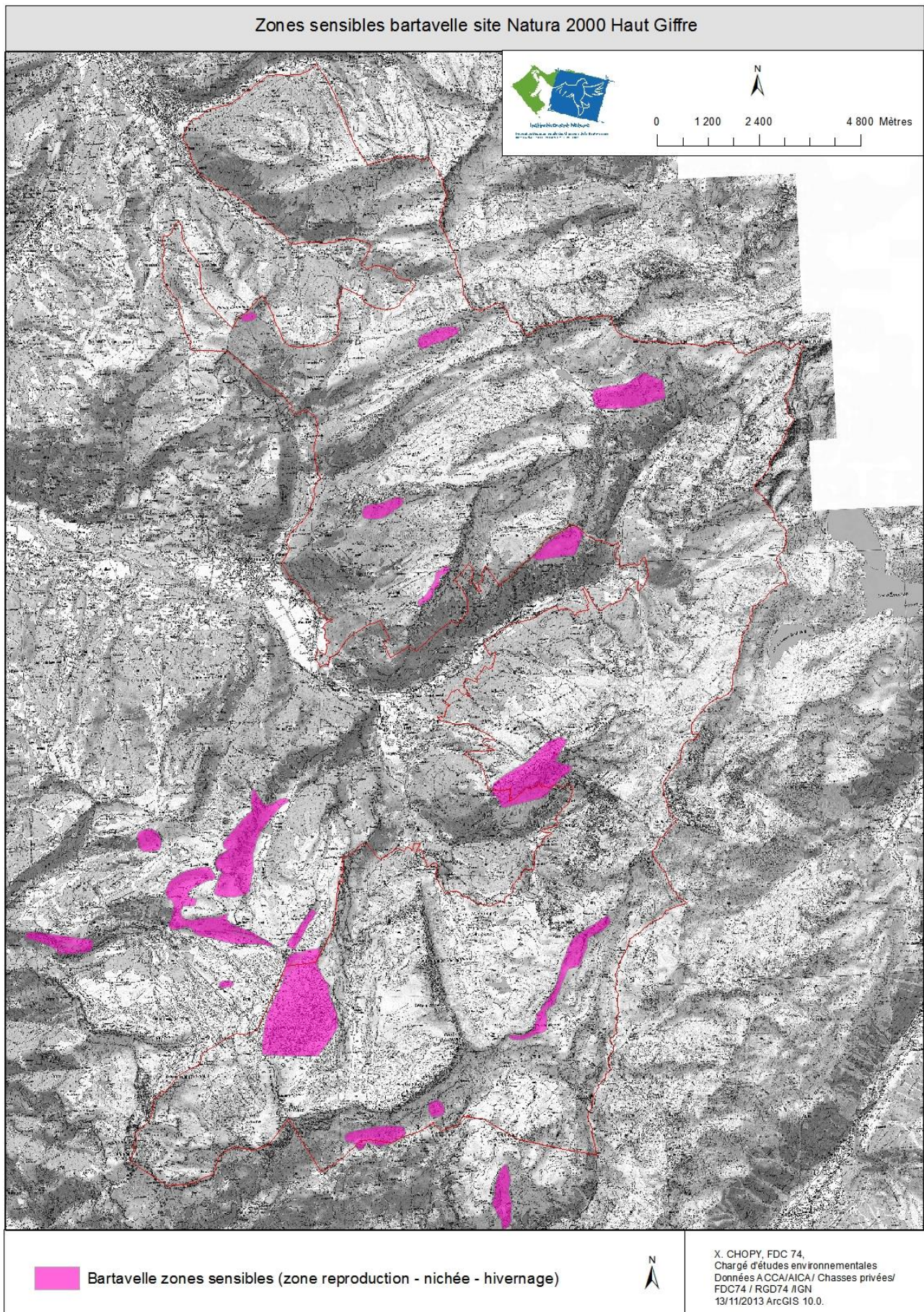


FIGURE 13: ZONES SENSIBLES BARTAVELLE

Conclusion

Pour les espèces type galliformes, ce travail a permis de caractériser l'état de conservation du tétras lyre (TLY), de la gélinotte et de la perdrix bartavelle sur le site Natura 2000 du Haut Giffre. Voici la synthèse des résultats :

| | ÉTAT DE CONSERVATION GLOBAL | |
|------------|-----------------------------|-----------------------|
| TLY | | Défavorable inadéquat |
| BARTAVELLE | | Défavorable inadéquat |
| GELINOTTE | Favorable | |

FIGURE 11: SYNTHÈSE ETAT DE CONSERVATION TLY, BARTAVELLE, GELINOTTE

Selon la méthode du MNHN, l'état de conservation du **TLY** sur le site N2000 du Haut Giffre peut être qualifié de **défavorable inadéquat** en raison des contraintes qui pèsent sur son habitat et donc ses perspectives futures. Aujourd'hui, grâce au travail de la FDC74, de l'OGM et d'Asters, le TLY jouit d'un suivi par comptages annuels sur le site N2000 Haut Giffre. Ce travail permet un recul et une vision à long terme de l'évolution de cette espèce. L'enjeu pour ce galliforme est la conservation de ses habitats notamment d'hivernage et de reproduction qui souffrent de multiples pressions. Le recul du pastoralisme, la fermeture des milieux de transitions, la fréquentation liée à la démocratisation des loisirs de pleine nature (ski randonnée, raquette, vol libre, sports motorisés, cueillette) sont autant de facteurs qui impactent la quiétude et les habitats de cet oiseau.

Asters et la FDC74 réalisent des **diagnostics des habitats de reproduction du TLY sur les sites N2000** pour identifier les zones à enjeux et les actions à mettre en place pour la conservation ou la restauration de ces habitats (débroussaillage, pâturage dirigé, coupe en mosaïque, mis en défend etc.).

Sur le site du Haut-Giffre, Asters a réalisé de tels diagnostics sur tous les alpages de la RNN de Passy (Plane, Villy, Moède, Ayères, Pormenaz et Barmus) et sur certains alpages de la RNN de Sixt-Passy (Commune, Salvadon et Anterne).

Ces diagnostics des habitats de reproduction seraient à systématiser pour tous les alpages du site Natura 2000.

Ce travail sur les habitats de reproduction est complété par des **diagnostics hivernaux**, comme ils ont déjà été faits par Asters sur l'alpage de Salvadon et programmés sur ceux de Commune et de Passy (au dessus de Salvagny sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval) pour l'hiver 2015/16.

Dans un second temps, il est nécessaire d'associer la SEA à l'élaboration de plans de gestion pastoraux qui permettent à la fois de prendre en compte l'activité pastorale et la conservation des habitats et des espèces, comme cela a déjà été réalisé sur le site N2000 du Haut Giffre, sur l'alpage d'Anterne, par

Asters et la SEA en 2013. Ces plans de gestion pastoraux permettront d'identifier les actions éligibles au DOCOB en faveur de cet oiseau.

En ce qui concerne la **perdrix bartavelle**, selon la méthode utilisée, l'état de conservation de cet oiseau peut être qualifié de **défavorable inadéquat** en raison d'effectifs en Haute-Savoie inférieurs au niveau de population favorable préconisé par l'ONCFS. En effet ce seuil apparaît inatteignable en Haute-Savoie compte tenu de la rigueur hivernale et des précipitations inadaptées à cette perdrix qui affectionne les milieux chauds et secs. Il convient de continuer le travail de suivi à l'échelle de la Haute-Savoie mais d'envisager un comptage spécifique (en dehors du cadre annuel) pour **évaluer la population résident sur l'ensemble du site**. Egalement une réflexion sur **la protection des zones de nichées** seraient des actions concrètes pour favoriser le développement de cette espèce sur le site.

Selon la méthode du MNHN, l'état de conservation de la **gélinotte** sur le site N2000 du Haut Giffre peut être qualifiée de **favorable** notamment en raison de l'extension de son habitat. Il faut noter que cette analyse est artificielle par manque de connaissance sur la qualité de son habitat. Cette expansion s'explique en partie par l'évolution des pratiques forestières sur le département (coupes de jardinage, régénération naturelle) qui offrent des perspectives futures favorables à l'espèce. Les mesures de gestion à mettre en place pour favoriser le développement sur le site seraient de **réaliser un suivi des populations sur les zones fréquentées à l'aide d'experts** (techniciens FDC74 et d'Asters), **la réouverture de clairières sur des aires pertinentes** et **la canalisation de la fréquentation liée à la fréquentation touristique**.

Ce travail a également permis de faire un état des lieux des populations d'ongulés sauvages présentes sur le site Natura 2000 du Haut Giffre. Les populations de cerfs et de chamois sont abondantes et garantissent une chaîne alimentaire riche sur le site N2000.

B. Espèces faunistiques de l'annexe II de la Directive Habitat

INVERTEBRES :

1) la Rosalie des Alpes (cf. fiche espèce)

C'est un insecte de la famille des coléoptères (communément appelés « scarabés »). La rosalie alpine est un longicorne très reconnaissable : son corps est relativement grand (18–38 mm), étroit, aplati, gris-bleu avec des taches noires.

Cet insecte vit dans les forêts, principalement les hêtraies. Ces hêtraies étant assez bien représentées sur le site, la conservation de cette espèce ne semble pas compromise.



2) le Damier de la Sucisse (cf. fiche espèce)

Papillon de petite taille (15 à 18,5 mm pour les ailes antérieures), avec une coloration générale fauve/orangée assez contrastée et orné de dessins noirs plus ou moins étendus. L'espèce est présente sur l'ensemble du site du Haut Giffre au-dessus de 1800 m.

MAMMIFERES :

52 espèces de mammifères sont connues sur le site d'étude (voir partie autres espèces remarquables), dont **4 visées par la Directive Habitat** :

- **le Lynx d'Europe** - *Lynx lynx* (cf fiche espèce)

Le **Lynx d'Europe** est « vulnérable » à l'échelle régionale. L'espèce est citée dans le formulaire standard de données du site mais l'origine des données n'a pas été établie à ce jour. Quoi qu'il en soit, le Lynx est probablement un visiteur plus ou moins régulier plutôt qu'une espèce clairement établie sur le site.

- **Trois chiroptères : la Barbastelle d'Europe et deux espèces de murins**

Données BE Alp'Pages

Le site Natura 2000 « Haut-Giffre » héberge de nombreuses espèces de Chiroptères présentant des enjeux de conservation :

- 3 espèces d'intérêt européen prioritaire (Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore) largement contactées,
- 8 espèces d'intérêt européen (Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore) observées sur le site.

11 espèces de chiroptères ont donc été contactées sur le site d'étude. Le détail des espèces et de leurs différentes sensibilités est présenté dans le tableau suivant :

| Nom français Nom scientifique | Code Natura2000 | DH | PN | Liste rouge | | | | Sensibilité de l'espèce | Etat de conservation à l'échelle biogéographique | Habitats utilisés pendant l'estivage | Domaine vital et distance gîte/chasse | Etat de conservation sur le site | Hivernage sur le site |
|---|--------------------|----------------|----|-------------|--------|--------|----------------|----------------------------|---|---|---|--|--|
| | | | | monde | Europe | France | Rhône Alpes | | | | | | |
| Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> Schreber, 1774 | 1308 | An II An IV | X | NT | VU | LC | EN (VU) | TRES FORTE | Favorable | Boisements de feuillus Chasse en milieux forestiers et en milieux bocagers | 400 ha 2,5 km | Favorable | Possible Espèce plutôt cavernicole |
| Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> E. Geoffroy, 1806 | 1321 | An II An IV | X | LC | LC | LC | VU | TRES FORTE | Défavorable inadéquat | Boisements et chalet à proximité Chasse en milieux forestiers ouverts sur prairies | 7 000 ha jusqu'à 10 km | Défavorable inadéquat | Possible Espèce cavernicole |
| Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i> Kuhl, 1817 | 1323 | An II An IV | X | NT | VU | NT | CR | TRES FORTE | Défavorable inadéquat | Boisements de feuillus à mixtes de préférence Chasse au niveau des trouées forestières | 60 ha/15jours 1 km | Favorable | Possible Espèce ubiquiste |
| Sérotine de Nilsson <i>Eptesicus nilssonii</i> Keyserling & Blasius, 1839 | | An IV | X | LC | LC | LC | EN (CR) | TRES FORTE | Inconnu | Gîtes estivaux probablement hors site Chasse en forêts borales parsemées de zones humides | de 70 à 10 000 ha de 600 m à 20 km | Défavorable inadéquat | Possible Espèce fissuricole ou arboricole si le lieu est frais et sec |
| Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i> Bonaparte, 1837 | | An IV | X | LC | LC | LC | NT | FORTE | Favorable | Falaises et parois rocheuses, plus rarement arboricole Zones humides et lacs protégés par les boisements | Inconnu Inconnue | Favorable | Possible Espèce fissuricole des falaises hautes |
| Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> Kuhl, 1817 | | An IV | X | LC | LC | LC | NT | FORTE | Favorable | Gîtes estivaux probablement hors site Chasse en milieux forestiers ouverts, proches des zones humides | 20 ha jusqu'à 1 km | Défavorable inadéquat | Possible Espèce ubiquiste à tendance cavernicole |
| Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> Keyserling & Blasius, 1839 | | An IV | X | LC | LC | NT | DD | FORTE | Inconnu | Boisements de feuillus à mixtes de préférence Chasse en milieux forestiers ouverts sur des zones humides | 70 ha jusqu'à 6 km | Favorable | Possible Espèce arboricole |
| Noctule de leisler <i>Nyctalus leisleri</i> Kuhl, 1817 | | An IV | X | LC | LC | NT | LC | MODEREE | Favorable | Boisements de feuillus de préférence Chasse en milieux forestiers ouverts, au-dessus des zones humides | 10 000 ha jusqu'à 17 km | Favorable | Possible Espèce arboricole |
| Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Schreber, 1774 | | An IV | X | LC | LC | LC | LC | MODEREE | Favorable | Bâtis et gîtes arboricoles confinés Chasse au-dessus des zones humides, en forêts comme en milieux agricoles | 35 ha jusqu'à 1 km | Favorable | Incertain Espèce plutôt anthropophile, plus rarement arboricole |
| Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i> Kuhl, 1817 | | An IV | X | LC | LC | LC | LC | MODEREE | Favorable | Boisements de feuillus Chasse au-dessus de l'eau | jusqu'à 5 000 ha jusqu'à 4 km | Favorable | Possible Espèce cavernicole |
| Murin d'alcathoe <i>Myotis alcathoe</i> Helversen & Heller, 2001 | | An IV | X | DD | DD | LC | LC | MODEREE | Inconnu | Boisements de feuillus, à proximité de zones humides Chasse au niveau des zones humides proches de ses gîtes | Inconnu jusqu'à 800 m | Favorable | Inconnu |

Tab : Liste des Chiroptères relevés sur le site et enjeu

Légende : **Protection nationale :** Arrêté du 23 avril 2007 modifié au 07 octobre 2012 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Directive Habitat :** **Annexe II :** enjeu fort ; **Annexe IV :** enjeu modéré - **Liste Rouge :** Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2009) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) - CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué, DD : Données insuffisantes - **Sensibilité :** valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modérée / forte / très forte.

Données chiroptères 2014

Les espèces de Chiroptères d'intérêt européen prioritaire contactées sont au nombre de 3. Parmi elles, 2 se reproduisent de manière certaine sur le site :

- La Barbastelle d'Europe, qui gîte à Sixt-Fer-à-Cheval, au niveau des boisements de feuillus
- Le Murin de Bechstein, plusieurs fois contacté en chasse/transit, mais qui gîte au niveau des boisements mixtes de Morzinettes.

L'autre espèce, le Murin à oreilles échancrées, a été contactée en pleine nuit et de manière trop ponctuelle, mais sa reproduction est tout de même envisagée sur le site ou en périphérie compte tenu des habitats favorables du site.

L'état de conservation des deux espèces se reproduisant sur le site est noté comme relativement favorable, du fait de la disponibilité en gîte et en habitats favorables à de nouveaux gîtes. Mais ces

espèces restent très menacées en Rhône-Alpes, leur protection et la gestion de leurs habitat-gîtes est nécessaire.

Concernant les autres espèces contactées, 2 se reproduisent de manières certaines sur le site :

- La Pipistrelle de Nathusius, souvent contactée avec la Pipistrelle commune et en début de nuit, qui gîte probablement à différents endroits du site
- La Pipistrelle commune, espèce la plus contactée durant toute la période, même observée directement en chasse de jour, qui gîte à divers endroits du site. Les colonies les plus nombreuses ont été contactées à Sixt et au Latay (Samoëns).

Concernant le Murin à moustaches, malgré le nombre de contacts important à Morzinet, l'espèce ne dispose pas d'habitats sur le site, sa reproduction est donc probablement en périphérie. Il utilise tout de même largement le site comme zone de chasse, et doit donc être géré comme les autres espèces de Chiroptères du site Natura2000.

Pour les autres espèces, la tendance globale est identique au Murin à oreilles échancrées. L'état de conservation à l'échelle biogéographique est pour toutes les espèces favorable, à l'exception de la Sérotine de Nilsson (Défavorable inadéquat) qui ne dispose pas d'habitats favorables sur le site pour se reproduire.

Les effectifs réels de toutes ces espèces sont difficiles à estimer, mais les contacts durant les nuits de prospections donnent des effectifs minimum, allant de quelques individus (contacts ponctuels, zones de transit) à des effectifs de plusieurs centaines (contacts dès la tombée de la nuit, sortie de gîtes et zones de chasse). Ces effectifs ne doivent pas être utilisés pour décrire l'état des populations du site, mais simplement pour donner une idée du nombre d'individus minimum pouvant utiliser le site. Des inventaires complémentaires, avec des méthodes plus complètes comme des suivis par radiopistage par exemple, doivent être réalisés pour connaître exactement la localisation et la taille des colonies.

Bilan

Le site Natura2000 « Haut-Giffre » accueille 11 espèces de Chiroptères relevées lors des inventaires de l'été 2014.

Trois espèces sont inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore :

- La Barbastelle d'Europe,
- Le Murin à oreilles échancrées,
- Le Murin de Bechstein

Ces 3 espèces se reproduisent probablement dans les boisements, notamment de feuillus. Seul le Murin à oreilles échancrées n'a pas une reproduction avérée sur le site Natura 2000. L'état de conservation de ces trois espèces est qualifié de bon sur le site Natura 2000, où les conditions sont plutôt favorables. En effets les habitats nécessaires à leur reproduction et leur mise-bas sont largement présents. La disponibilité en territoires de chasse potentiels, cohérents avec leurs exigences écologiques, reste inconnue avec précision, mais elle est estimée favorable.

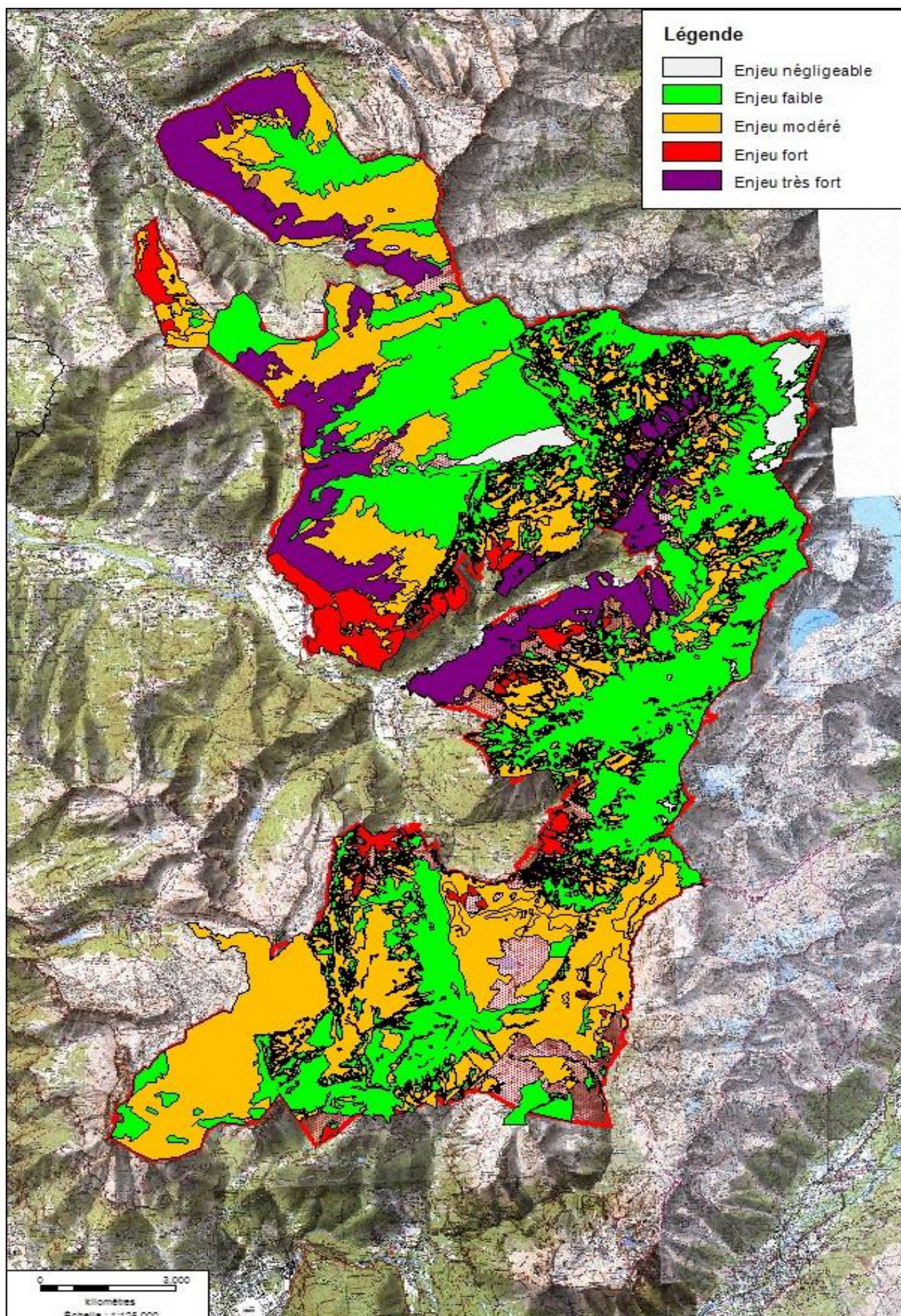
Quatre autres espèces, inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitat-Faune-Flore, sont évaluées comme sensibles :

- La Sérotine de Nilsson,
- Le Vespère de Savi,
- Le Murin à Moustaches,
- La Pipistrelle de Nathusius

La Sérotine de Nilsson et le Murin à moustaches ne se reproduisent probablement pas sur le site. L'état de conservation de ces deux espèces est qualifié de défavorable. La reproduction sur site du Vespère de Savi reste à confirmer bien que son état de conservation soit qualifié de favorable. Concernant la Pipistrelle de Nathusius, c'est une espèce commune et assez répandue sur le site dont l'état de conservation est qualifié de favorable.

Les enjeux de développement durable sont la conservation des boisements présents formant des habitats d'espèces favorables de nombreux Chiroptères. De plus, les habitats autour peuvent potentiellement offrir d'autres gîtes ainsi que de nombreux territoires de chasse.

Bilan des enjeux chiroptères sur le site du Haut Giffre



B-3-3 AUTRES ESPECES FAUNISTIQUES REMARQUABLES

B-3-3-1 LA FAUNE

Données LPO & GRIFEM

AMPHIBIENS :

5 espèces d'amphibiens sont connues sur le site.

- La **Salamandre noire** *Salamandra atra* est considérée comme étant « En danger » sur la Liste Rouge Rhône-Alpes. 3 données anciennes de cette espèce avaient été collectées dans le Haut-Giffre entre 1968 et 1980 (1 donnée J. Blondel + 2 données JF Desmet). Après plusieurs années de prospections et recherches ciblées et assidues, une nouvelle observation de 3 individus fut réalisée en 2000 et permit de caractériser génétiquement les individus, apportant entre autre la preuve de l'appartenance à *Salamandra atra*. A ce jour, ce sont les seules données avérées de Salamandre noire en France (Desmet 1989, 2002 ; Ribéron & al. 2003). Les mœurs en grande partie nocturnes de cet amphibien, aux effectifs probablement peu importants sur le secteur et dont l'ilôt relictuel, de ce côté du Rhône, est possiblement en cours d'extinction, rendent la détection de cette espèce difficile dans son site localisé, bénéfiquement à l'écart de fréquentation humaine et de perturbations potentielles.
- Le **Triton alpestre** *Ichthyospora alpestris* est considéré comme étant « Vulnérable » sur la Liste Rouge Rhône-Alpes. Noté principalement au voisinage des flaques d'eau dans divers secteurs de la zone concernée : combe de Sales, combe d'Anterne, cirque des Fonts, montagne de Commune, Fer à Cheval, Combe de Salvadon, montagne de Criou, combes de folly, Bossetan, La Golèse, Joux Plane ..., des mesures de conservation seront à mettre en œuvre.
- Le **Crapaud commun** *Bufo bufo*,
- la **Grenouille rousse** *Rana temporaria*
- la **Salamandre tachetée** *Salamandra salamandra* sont des espèces communes n'étant, à ce jour, pas considérées comme menacées.

REPTILES :

Parmi les 6 espèces de reptiles connues sur le site, aucune n'est visée par la Directive habitat, faune, flore.

- Le **Lézard vivipare** *Lacerta vivipara* est une espèce « Vulnérable » de la Liste Rouge Rhône-Alpes. Il est présent en limite forestière ainsi qu'au niveau des formations ligneuses basses (landes et landines), souvent dans des secteurs relativement frais et humides.
- La **Coronelle lisse** *Coronella austriaca* est notée en divers secteurs de la zone concernée, en particulier dans les zones inférieures du secteur du Fer à Cheval.

- La **Vipère aspic** *Vipera aspis* est assez bien représentée sur la zone concernée comme dans le reste du Haut-Giffre, au moins jusqu'à 2300-2400 m d'altitude. De fréquentes formes mélaniques sont observées, dès le fond de la vallée mais plus fréquentes en altitude.
- L'**Orvet fragile** *Anguis fragilis*, le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis* et la **Couleuvre à collier** *Natrix natrix* sont des espèces communes n'étant, à ce jour, pas considérées comme menacées.

GRAND MAMMIFERES

- Le **Bouquetin** est représenté dans le Haut-Giffre, en particulier depuis les premiers relâchers des années 1970 dans le secteur Buet-Cirque des Fonts. A l'heure actuelle, il est bien présent dans bon nombre de secteurs : Massif des Dents Blanches, Massif de Criou-Folly-Avoudrues, Combe de Salvadon, Massif de Sans Bet, Vogealle-Sageroux-Ruan-Tenneverge-Cheval blanc-Buet, Cirque des Fonts, Grenier de Commune, Anterne, massif des Fiz, Sales, Désert de Platé-Colonney-Croix de Fer... Les effectifs actuels sont imprécis : plusieurs centaines d'individus (probablement au moins 500-800 ind.) fréquentent au moins temporairement la zone concernée.
- Le **Lièvre variable** *Lepus timidus* est considéré comme étant « Vulnérable » à l'échelle de la région Rhône-Alpes.
- La **Belette** *Mustela nivalis* est beaucoup moins représentée que l'Hermine, cette espèce n'a fait l'objet que de très rares observations sur la zone concernée, en particulier dans quelques zones subalpines/alpines de la Réserve naturelle de Sixt-Passy.

ZOOM SUR LES ONGULES SAUVAGES

Données comptages FDC74-Asters

CHAMOIS : COMPTAGES ET PLAN DE CHASSE

Le chamois est largement présent sur le site N2000 Haut Giffre, cette abondance est le fruit d'une gestion attentive décryptée dans les tableaux suivants.

Comme dans le cas du TLY, le chamois est suivi à l'échelle d'Unités de Gestion (UG) qui correspondent à des continuités naturelles et cynégétiques en accords avec le domaine vital de cet animal. Les comptages sont réalisés et interprétés à l'échelle de ces UG. Le site N2000 du Haut Giffre se superpose sur 4 UG (cf annexe 4 – 1.2) :

| UG Chamois | Surface UG (ha) | 2005 | 2006 | 2008 | 2012 |
|----------------------|-----------------|------|------|------|-------|
| UG 16 Bossetan Criou | 9087 | / | / | / | 757 |
| UG 17 Hauts Forts | 2635 | 312 | / | / | / |
| UG 25 Buet | 14039 | 602* | / | 1062 | 918** |
| UG 28 Plate | 21160 | / | 972 | / | / |

*Vallorcine non compté pour cause de fort enneigement

**Vallorcine et Sixt-Fer-à-Cheval non compté pour cause de fort enneigement

FIGURE 12: COMPTAGES CHAMOIS, SOURCE FDC74

Il faut noter que le plan de chasse est déterminé sur la base de 10 à 15% des chamois dénombrés. Voici le plan de chasse attribué aux sociétés concernées par le site Natura 2000 du Haut Giffre :

| Plan de chasse Chamois 2013-2014 | Prélèvement total |
|------------------------------------|-------------------|
| Passy | 12 |
| Morzine | 56 |
| Samoëns | 81 |
| Sixt Fer à Cheval | 71 |
| Verchaix | 3 |
| AICA Réserve Naturelle Arve Giffre | 47 |

FIGURE 13: PLAN DE CHASSE CHAMOIS 2013-2014, SOURCE FDC74

CERF : COMPTAGES ET PLAN DE CHASSE

Comme dans le cas du chamois, le cerf est largement présent sur le site, son abondance n'a cessé de croître durant la dernière décennie, voici la synthèse de ce développement.

Comme dans le cas du chamois, le cerf est suivi à l'échelle d'Unités de Gestion (UG) qui correspondent à des continuités naturelles et cynégétiques en accord avec le domaine vital de cet animal. Les comptages sont réalisés et interprétés à l'échelle de ces UG. Le site N2000 du Haut Giffre se superpose sur 2 UG (cf annexe 4 – 1.3) :

| Nombre d'individus dénombrés | Surfaces UG (ha) | 2000 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2012 | 2013 |
|------------------------------|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| UG10 Mont Blanc | 24448 | 105 | 151 | 234 | 285 | 339 | / | 406 | 391 | 422 |
| UG6 Vallée du Giffre | 11162 | / | 154 | 182 | 189 | 264 | 228 | 311 | 409 | 424 |

FIGURE 14: COMPTAGES CERFS, SOURCE FDC74

Pour mieux appréhender la présence et la gestion de cette espèce sur le site, voici le plan de chasse attribué aux sociétés concernées par le site Natura 2000 du Haut Giffre :

| Plan de chasse Cerf 2013-2014 | Prélèvement total |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Passy | 12 |
| Morzine | 12 |
| AICA Samoëns - Morillon | 32 |
| Sixt Fer à Cheval | 24 |
| AICA Réserve Naturelle Arve Giffre | 14 |
| Verchaix | 5 |

FIGURE 15: PLAN DE CHASSE CERFS 2013-2014, SOURCE FDC74

MOUFLON : COMPTAGES ET PLAN DE CHASSE

Comme dans le cas du TLY, le mouflon est suivi à l'échelle d'Unités de Gestion (UG) qui correspondent à des continuités naturelles et cynégétiques en accords avec le domaine vital de cet animal. Les comptages sont réalisés et interprétés à l'échelle de ces UG. Le site N2000 du Haut Giffre est traversé par l'une de ces UG, sur sa partie nord-ouest (Morzine, Montriond, Samoëns Morillon):

| Comptages Mouflons 2013 | Individus dénombrés |
|---|----------------------------|
| UG 4 (Morzine, Montriond, Samoëns Morillon) | 41 |

Le noyau de la population s'étend le long de la frontière chablaisienne avec des individus qui sont majoritairement présents sur les versants suisses qui leur permettent un hivernage à plus basse altitude jusque sur les bords du Rhône. Sur l'ensemble de la frontière chablaisienne environ 400 individus ont été comptés sur les versants suisses et français.

Cette espèce n'est pas présente sur la partie est du site natura 2000 (communes de Sixt-Fer-à-Cheval et de Passy).

Voici les attributions de plan de chasse mouflon sur les communes concernées par le site Natura 2000 du Haut Giffre.

| Plan de chasse Mouflon 2013-2014 | Prélèvement total |
|---|--------------------------|
| Morzine | 4 |
| Samoëns Morillon - AICA | 2 |

FIGURE 16: PLAN DE CHASSE MOUFLON 2013-2014, SOURCE FDC74

CHEVREUIL : PLAN DE CHASSE

Il n'existe pas de méthode de comptage fiable et validée scientifiquement pour suivre cette espèce. Seuls les comptages au phare réalisés pour le suivi du cerf donnent une indication quant aux effectifs de la population. Voici le plan chasse attribué aux sociétés concernées par le site N2000 Haut Giffre :

| Plan de chasse Chevreuil 2013-2014 | Prélèvement total |
|---|------------------------------|
| Passy | 13 |
| Morzine | 33 |
| AICA Samoëns - Morillon | 38 |
| Sixt Fer à Cheval | 22 |
| Verchaix | 18 |

FIGURE 17: PLAN DE CHASSE CHEVREUIL 2013-2014, SOURCE FDC74

SANGLIER : PRELEVEMENTS

Il n'existe pas de méthode de comptage fiable et validée scientifiquement pour suivre cette espèce. Cette espèce est gérée de façon à maintenir un équilibre agrosylvocynégétique convenable. Voici les prélèvements de sangliers lors de la saison 2012-2013 réalisés par les sociétés de chasse concernées par le site N2000 Haut Giffre :

| Prélèvements Sangliers 2012-2013 | |
|---|----|
| AICA Samoëns - Morillon | 58 |
| Sixt Fer à Cheval | 10 |
| Verchaix | 15 |
| Passy | 30 |
| Morzine | 19 |

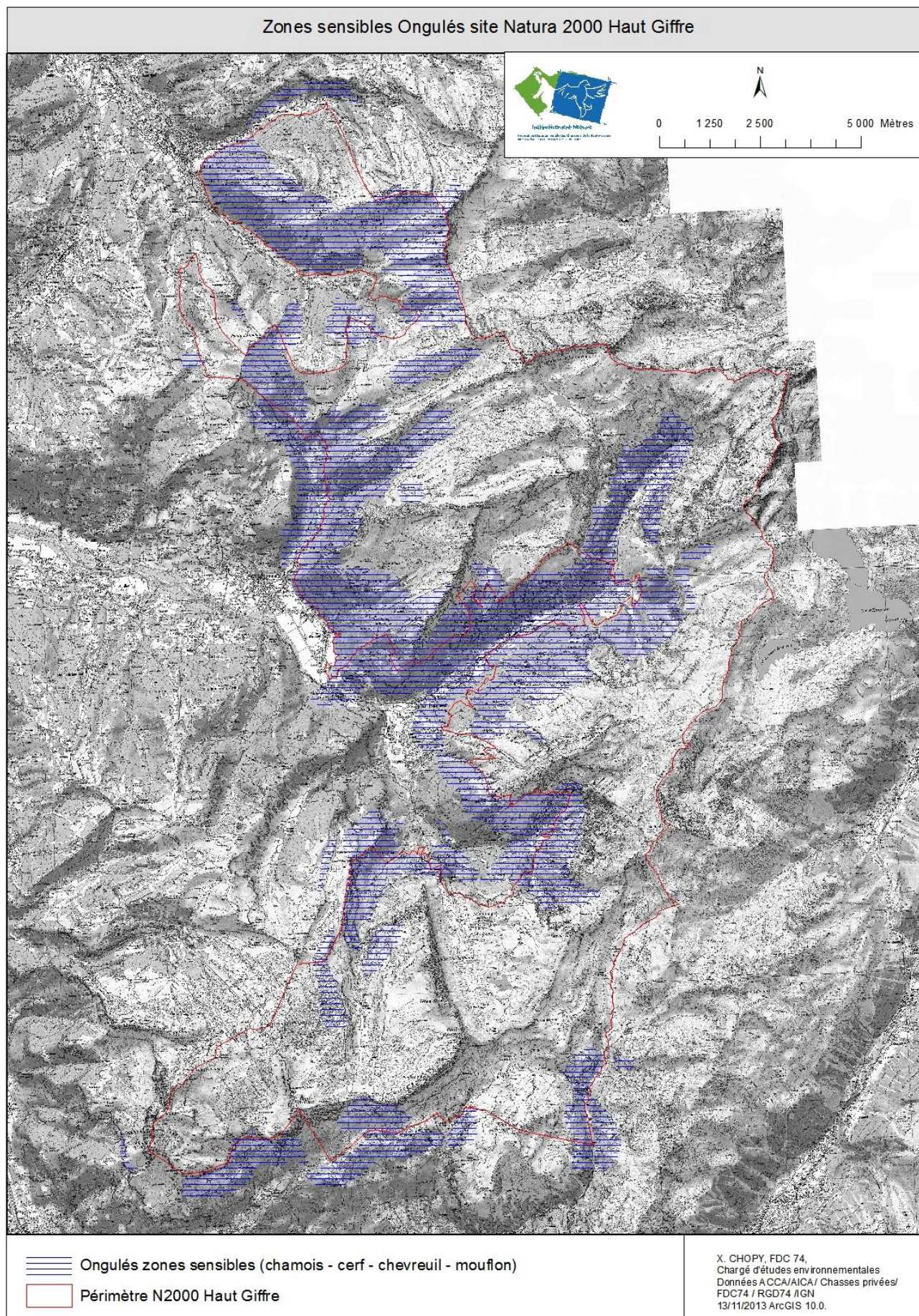
FIGURE 18: PRELEVEMENTS SANGLIERS 2012-2013, SOURCE FDC74

BILAN DES POPULATIONS D'ONGULES

Les populations de chamois, cerfs, chevreuils, mouflons constituent un élément essentiel dans la conformation des biotopes et la chaîne alimentaire du site. La présence des espèces et des habitats d'intérêt communautaire sur le site N2000 du Haut-Giffre sont également le résultat d'un équilibre entre la faune ordinaire et les espèces remarquables. Ces populations sont dans un bon état de conservation et leur dynamique est plutôt à la hausse.

LOCALISATIONS ZONES SENSIBLES ONGULES

Voici l'agrégation des zones sensibles de chamois, cerfs, chevreuils et mouflons sur le site Natura 2000 du Haut-Giffre :



CHIROPTERES

Les autres espèces de chauve souris contactées sont :

- La Noctule de Leisler,
- La Pipistrelle commune,
- Le Murin de Daubenton,
- Le Murin d'alcathoe.

Ces espèces occupent le site pendant la période d'estivage et se reproduisent probablement sur le site Natura 2000. Seule la Noctule a été contactée ponctuellement sur un seul site, en pleine nuit, ce qui ne peut confirmer une possible reproduction sur le Haut-Giffre.

MICROMAMMIFERES

Parmi les micro-mammifères, la Musaraigne de Miller *Neomys anomalus* est considérée comme « Vulnérable » à l'échelle régionale.

ODONATES (LIBELLULES)

Les espèces mentionnées ci-dessous ont été, pour la majeure partie, contactées vers les points d'eau stagnants/courants et prairies humides des secteurs :

- vallon des Foges (bord W de la zone Nat.2000) ;
- vallon de Sales ;
- vallon d'Anterne ;
- secteur Fer-à-Cheval/la Combe ;
- secteur Lac des Mines d'Or (bord W de la zone Nat.2000) ;
- secteur Lac de Joux Plane (bord W de la zone Nat.2000).

| Nom vernaculaire | Nom latin | Statut de conservation (Listes rouges) | | |
|--------------------|------------------------------|--|-------------|--------------|
| | | France | Rhône-Alpes | Haute-Savoie |
| Agrion élégant | <i>Ischnura elegans</i> | | | |
| Agrion nain | <i>Ischnura pumilio</i> | NT | NT | NT |
| Agrion porte-coupe | <i>Enallagma cyathigerum</i> | | | |

| | | | | |
|---------------------------|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Agrion hasté | <i>Coenagrion hastulatum</i> | VU | VU | EN |
| Aeschne bleue | <i>Aeshna cyanea</i> | | | |
| Aeschne des joncs | <i>Aeshna juncea</i> | NT | NT | NT |
| Aeschne azurée | <i>Aeshna caerulea</i> | CR | CR | CR |
| Caloptéryx vierge | <i>Calopteryx virgo</i> | | | |
| Cordulégastré annelé | <i>Cordulegaster boltonii</i> | | | |
| Cordulie métallique | <i>Somatochlora metallica</i> | NT | VU | VU |
| Cordulie alpestre | <i>Somatochlora alpestris</i> | VU | VU | VU |
| Libellule à quatre taches | <i>Libellula quadrimaculata</i> | | | |
| Sympétrum de Fonscolombe | <i>Sympetrum fonscolombii</i> | | | |
| Sympétrum rouge sang | <i>Sympetrum sanguineum</i> | | | |
| Sympétrum vulgaire | <i>Sympetrum vulgatum</i> | NT | VU | VU |

CR : En danger critique ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée

La présence d'*Aeshna caerulea* compte parmi les points faunistiques les plus remarquables de la zone étudiée. Cette espèce boréo-alpine, considérée comme une relique glaciaire sur l'arc alpin, est très peu représentée en France. Dans l'état actuel de nos connaissances, elle est principalement localisée dans l'hexagone sur le département de la Haute-Savoie où 5 stations sont connues : 3 dans la partie orientale de la vallée de l'Arve et 2 découvertes dès 2002 par J.F.Cornuet & J.F.Desmet dans le Haut-Giffre (commune de Samoëns) (Grand & Boudot 2006 ; Cornuet & Desmet 2008).

L'espèce est ainsi considérée « en danger critique » à toutes les échelles (nationale, régionale départementale). La préservation de l'espèce nécessite bien évidemment la prise en compte de ces stations et le respect de leurs caractéristiques écologiques (alimentation en eau et qualité physicochimique de l'eau ; végétation des points d'eau et des abords ...).

« Il est impératif de conserver intactes toutes les zones humides, mêmes anodines, des hautes vallées du Giffre et de l'Arve situées au-dessus de 1700m d'altitude, en les soustrayant au pâturage et en y interdisant tout drainage, tout aménagement agricole et toute installation touristique. » (in Grand & Boudot 2006).

Signalons par ailleurs que, compte tenu de la mobilité potentielle de ces insectes, certaines des autres espèces d'odonates que nous avons répertoriées dans le Haut-Giffre (en amont de Taninges) et que nous présentons ci-dessous sont susceptibles de fréquenter au moins temporairement la zone concernée :

| Nom vernaculaire | Nom latin | Statut de conservation (Listes rouges) | | |
|-------------------------------|---------------------------------|--|-------------|--------------|
| | | France | Rhône-Alpes | Haute-Savoie |
| Agrion jouvencelle | <i>Coenagrion puella</i> | | | |
| Agrion à larges pattes | <i>Platycnemis pennipes</i> | | | |
| Agrion de Vander Linden | <i>Erythromma lindenii</i> | | | |
| Aeschne printanière | <i>Brachytron pratense</i> | LC | NT | NT |
| Aeschne mixte | <i>Aeshna mixta</i> | | | |
| Anax empereur | <i>Anax imperator</i> | | | |
| Anaxe napolitain | <i>Anax parthenope</i> | | | |
| Caloptéryx éclatant | <i>Calopteryx splendens</i> | | | |
| Cordulégastre bidenté | <i>Cordulegaster bidantata</i> | VU | VU | VU |
| Cordulie bronzée | <i>Cordulia aenea</i> | LC | NT | NT |
| Cordulie arctique | <i>Somatochlora arctica</i> | VU | VU | VU |
| Crocothémis écarlate | <i>Crocothemis erythraea</i> | | | |
| Gomphe joli | <i>Gomphus pulchellus</i> | | | |
| Gomphe à pinces | <i>Onychogomphus forcipatus</i> | | | |
| Grande Aeschne | <i>Aeshna grandis</i> | NT | NT | NT |
| Leste brun | <i>Sympecma fusca</i> | | | |
| Leste vert | <i>Chalcolestes viridis</i> | | | |
| Leucorrhine douteuse | <i>Leucorrhinia dubia</i> | NT | NT | VU |
| Leucorrhine à front blanc | <i>Leucorrhinia albifrons</i> | EN | EN | CR |
| Libellule déprimée | <i>Libellula depressa</i> | | | |
| Libellule fauve | <i>Libellula fulva</i> | | | |
| Naïade au corps vert | <i>Erythromma viridulum</i> | | | |
| Petite nymphe au corps de feu | <i>Pyrrhosoma nymphula</i> | | | |
| Orthétrum bleuisant | <i>Orthetrum coerulescens</i> | | | |

| | | | | |
|----------------------|------------------------------|----|----|----|
| Orthétrum brun | <i>Orthetrum brunneum</i> | | | |
| Orthétrum reticulé | <i>Orthetrum cancellatum</i> | | | |
| Sympétrum noir | <i>Sympetrum danae</i> | NT | VU | EN |
| Sympétrum jaune d'or | <i>Sympetrum flaveolum</i> | VU | VU | VU |
| Sympétrum fascié | <i>Sympetrum striolatum</i> | | | |

CR : En danger critique ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée

B-3-3-2 ESPECES COMPLEMENTAIRES RENCONTREES

Voir en **annexe Tome 4** avec les méthodologies employées pour les inventaires.

B-3-4 SYNTHESE DE L'EVALUATION HABITAT FAUNE FLORE

L'évaluation a pu se baser sur des documents existants : Docob Arve Giffre de 2001, Plan de gestion de la RNN de Passy (2010-2019), Plan de gestion de la RNN de Sixt-Passy (non validé : 2001-2006), inventaire des zones humides départementales, réalisés par Asters.

Plusieurs études ont été menées afin de compléter et réactualiser les données biologiques sur le site Natura 2000 du Haut Giffre. Un inventaire complémentaire sur la partie nord du site (Samoëns, Morzine et Verchaix principalement) a été réalisé durant l'été 2013 et finalisé en été 2014. Cette étude a été menée par le bureau d'étude Environnement & Paysage. Une étude plus approfondie sur les chiroptères a été réalisée sur l'ensemble du site durant l'été/automne 2014.

En parallèle la Fédération de Chasse de Haute Savoie et la Ligue de Protection des Oiseaux de Haute Savoie ont réactualisé leurs données faunistiques sur l'ensemble du site. Un inventaire de chouette est prévu par la LPO dans ce cadre durant l'automne 2015. Le GRIFEM a également participé en partenariat avec la LPO pour différentes données (faune et flore), dont des données précieuses sur le Lagopède.

Grâce à tous ses travaux le site du Haut Giffre possède aujourd'hui des données et un diagnostic actualisé.

Bien qu'à l'échelle biogéographique quelques habitats d'intérêt communautaire soient en état de conservation défavorable, **sur le Haut Giffre, leur état de conservation est relativement bon** ; référence à l'habitat 3130, 3220, 7230, 7240, 9130 et 9150 (voir tableau ci-dessous).

Au sens de la directive, l'état de conservation d'un habitat naturel résulte de « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, et qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres » (art. 1).

Cette méthode consiste à évaluer l'état de conservation d'un habitat naturel en comparant l'entité observée (le type d'habitat à évaluer) à une (ou des) entité(s) de référence pour ce type d'habitat. Cette comparaison se fait par l'étude de diverses caractéristiques de l'habitat (critères) à l'aide d'indicateurs (variables qualitatives ou quantitatives à mesurer) pertinents, simples et pragmatiques. Les critères et indicateurs retenus sont en nombre restreint et correspondent notamment aux principaux facteurs de perturbation influençant l'état de conservation des habitats.

Plusieurs guides méthodologiques pour les habitats forestiers, agro-pastoraux et humides ont été réalisés par l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel dépendant du MNHN, Muséum national d'histoire naturelle).

Habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive 92/43

| Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD | Code européen Natura 2000 de l'habitat | Surface (ha) | % Site | Structure et fonctionnalité | Etat de conservation à l'issue de l'inventaire (1.à l'échelle du site et 2.à l'échelle biogéographique) | Origine des données / Structures ressources |
|---|--|--------------|--------|---|---|---|
| Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea | 3130 | 0,081 | 0,0004 | Assez typique (forme d'altitude pauvre en espèces) et stable ; naturellement fragmenté | Favorable (Site) Défavorable mauvais (détérioration) | ASTERS, INPN |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition | 3150 | 0,29 | 0,002 | Apparaissent ici ou là, en RNN ou en dehors, sur de très faibles surfaces, difficilement cartographiables à l'échelle du site | ND | ASTERS, INPN |
| Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée | 3220 | 10,81 | 0,06 | Régime torrentiel donc forte variations annuelles d'humidité et de biomasse, effet corridor | Favorable (Site) Défavorable inadéquat (détérioration) | LEMOINE Grégori, données CBNA |

| | | | | | | |
|---|----------------|---------|-------|--|--|--|
| Landes alpines et boréales | 4060 | 428,58 | 2,36 | Typique, en progression - expansion ; Fragmenté - effet mosaïque sur calcaire | Favorable (Site) Favorable (stable) | ASTERS, INPN & LEMOINE Grégori, données CBNA |
| Pelouses calcaires alpines et subalpines | 6170 | 5929,38 | 32,71 | Typique, localement en voie de colonisation ; bonnes connexions - dynamique de végétation très dépendante de la pression pastorale | Favorable (Site) Favorable (stable) | ASTERS, INPN & LEMOINE Grégori, données CBNA |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 | 24,29 | 0,13 | Typique, localement en voie de colonisation ; naturellement fragmenté - D'origine anthropique (repositoires nitrophiles) ou naturelle (accumulation d'azote et d'eau, lisières forestières, zones humides), effet refuge | Favorable (Site) Favorable (stable) | ASTERS, INPN |
| Prairie de Fauche de Montagne <u>Habitat élémentaire:</u> Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura | 6520 6520-4 | 171,9 | 0,95 | Marginal et peu typique (disparition des pratiques) ; très fragmenté - menacé par l'évolution du monde pastoral | Défavorable inadéquat (Site) Défavorable mauvais (détérioration) | ASTERS, INPN & LEMOINE Grégori, données CBNA |

| | | | | | | |
|---|----------------|---------|-------|--|---|--|
| 7230 Tourbières basses alcalines 7230-1 Végétation des bas marais neutro-alcalins | 7230 7230-1 | 24,83 | 0,14 | Assez typique (forme d'altitude) et assez stable, naturellement fragmenté - fragilité de son maintien (eutrophisation, comblement, dynamique végétale) | Favorable à Moyen (Site) Défavorable inadéquat (stable) | ASTERS, INPN & LEMOINE Grégori, données CBNA |
| Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae * | 7240* | 262,37 | 1,45 | Peu typique et représenté, une unique espèce caractéristique ; très isolé et en mélange avec pelouses alpines sur lithosols | Favorable (Site) Défavorable inadéquat (détérioration) | ASTERS, INPN & LEMOINE Grégori, données CBNA |
| Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani) | 8110 | 44,8 | 0,25 | Typique et stable ; naturellement fragmenté | Favorable (Site) Favorable (stable) | ASTERS, INPN |
| Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii) | 8120 | 3855,54 | 21,27 | Typique et stable ; naturellement fragmenté | Favorable (Site) Favorable (tendance inconnue) | ASTERS, INPN & LEMOINE Grégori, données CBNA |
| Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard | 8160 | 4,65 | 0,03 | Apparaissent ici ou là, en RNN ou en dehors, sur de très faibles surfaces, difficilement cartographiables à l'échelle du site | ND | ASTERS, INPN |

| | | | | | | |
|--|----------------|---------|-------|--|--|--|
| Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique <u>Habitat élémentaire:</u> Falaises calcaires subalpines à alpines, des Alpes | 8210 | 2935,74 | 16,20 | Typique et stable ; naturellement fragmenté | Favorable (Site) Favorable (stable) | ASTERS, INPN & LEMOINE Grégori, données CBNA |
| Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique Habitat élémentaire: Falaises siliceuses montagnardes à nivales des Alpes | 8220 8220-1 | 56,75 | 0,31 | Typique et stable ; naturellement fragmenté | Favorable (Site) Favorable (stable) | ASTERS, INPN |
| Pavements calcaires * | 8240* | 934,74 | 5,16 | Typique et stable ; naturellement fragmenté - Assez bien représenté sur le site, avec variante supra-méditerranéenne au Criou et Dalle du Tuet | Favorable (Site) Favorable (stable) | ASTERS, INPN |
| Glaciers permanents | 8340 | 203,44 | 1,12 | Typique mais en régression ; naturellement fragmenté | Défavorable mauvais (Site) Défavorable mauvais (détérioration) | ASTERS, INPN |
| Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum | 9130 | 956,42 | 5,28 | Plutôt bien représenté | Assez bon (Site) Défavorable inadéquat (stable) | ASTERS, INPN & LEMOINE Grégori, données CBNA |
| Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius | 9140 | 18,3 | 0,10 | Inconnu | Inconnu (Site) Favorable (stable) | ASTERS, INPN |

| | | | | | | |
|--|---------------|----------------|--------------|--|---|--|
| Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion | 9150 | 19 | 0,10 | Assez bien représenté sur le site, site potentiel du Sabot-de-Vénus | Assez bon (Site) Défavorable inadéquat (stable) | ASTERS, INPN & LEMOINE Grégori, données CBNA |
| Forêts de pentes, éboulis ou ravins * | 9180 * | 84,57 | 0,47 | Assez bien représenté sur le site, avec variantes thermophile et cryophile, effet corridor | Assez bon (Site) Favorable (stable) | ASTERS, INPN & LEMOINE Grégori, données CBNA |
| Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * | 91EO* | 20,46 | 0,11 | Assez typique ; très isolé | Inconnu (Site) Défavorable mauvais (stable) | ASTERS, INPN |
| Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea) | 9410 | 1790,83 | 9,88 | Plutôt bien représenté sur le site et dans le dpt | Assez bon (Site) Favorable (stable) | ASTERS, INPN & LEMOINE Grégori, données CBNA |
| TOTAL | | 17777,8 | 98,08 | | | |

On totalise 17 778 ha d'habitat d'intérêt communautaire cartographié, les 1,92% restant représentent des habitats qui ont été vus mais non cartographiés à l'échelle du site car ils sont trop disparates et de toutes petites superficies. Il s'agit de :

- 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
- 6110 : Pelouses pionnières des dalles calcaires montagnardes
- 6150 : Pelouses boréo-alpines siliceuses (grande surface sur Pormenaz, RNN de Passy)
- 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites d'orchidées remarquables) Présent dans le Fond de la Combe (RNN de Sixt-Passy)
- 6230* : Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes
- 8210 : Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme
- 9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum

- 9420 : Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra

- 9430 : Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (si sur substrat gypseux ou calcaire). Cet habitat est présent sur Flaine.

Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

| Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD | Nom commun de l'espèce | Code européen Natura 2000 de l'espèce | Estimation de la population (préciser l'unité) | Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce | État de conservation à l'issue de l'inventaire | Origine des données/ Structures ressources |
|---|------------------------|---------------------------------------|--|---|--|---|
| <i>Buxbaumia viridis</i> | Buxbaumie verte | 1386 | Inconnu | Inconnue Espèce pionnière, qui investit les bois pourrissants au sol. On la retrouve dans des pessières, des sapinières, moins souvent des hêtraies-sapinières et plus rarement encore des hêtraies. | Inconnu à l'échelle biogéographique semble favorable à l'échelle du site | CBNA/ ASTERS (2001) |
| <i>Eryngium alpinum</i> | Chardon Bleu | 1604 | Inconnu | Plante des prairies fraîches de montagne, parfois en mégaphorbiaies. | Favorable à l'échelle biogéographique semble favorable à l'échelle du site | ASTERS (2001) |
| <i>Cypripedium calceolus</i> | Sabot de Vénus | 1902 | Plusieurs stations sur la commune de Sixt | Sites mi-ombragés sur sols calcaires entre 300 et 2 000 m. Pelouses embroussaillées (lisières, clairières, bois clairs). | Favorable à l'échelle biogéographique semble favorable à l'échelle du site | ASTERS (2001) |
| <i>Euphydryas aurinia debilis</i> | Damier de la Succise | 1065 | A préciser | L'espèce est répandue dans les Alpes entre 1800 et 2600m d'altitude. Elle vit sur les gazons ras, riches en fleurs, et se pose volontiers sur les hautes herbes pour se reposer et en sucer le nectar | Favorable à l'échelle biogéographique A préciser à l'échelle du site mais pas de préoccupation pour cette sous espèce | ASTERS (2001) |

| | | | | | | |
|---------------------------------|-----------------------------|------|---|--|--|------------------------------|
| <i>Rosalia alpina</i> | Rosalie des Alpes | 1087 | A préciser | Se développe principalement au sein des vieilles Hêtraies en montagne | Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique semble favorable à l'échelle du site | ASTERS (2001) |
| <i>Lynx lynx</i> | Lynx boréal | 1361 | 1 individu minimum | Espèce forestière occupant une grande diversité d'habitat boisé. Le Lynx est probablement un visiteur plus ou moins régulier plutôt qu'une espèce clairement établie sur le site | Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique Inconnu à l'échelle du site | Asters, GRIFEM (2001) FDC 74 |
| <i>Barbastella barbastellus</i> | Barbastelle d'Europe | 1308 | Prospection Eté 2014 : 46 espèces contactées | Habitat pendant l'estivage : boisements de feuillus, chasse en milieux forestiers et en milieux bocagers. Hivernage sur le site : possible, espèce plutôt cavernicole | Favorable à l'échelle biogéographique Favorable à l'échelle du site | ALP'PAGES (2014) |
| <i>Myotis bechsteinii</i> | Murin de Bechstein | 1323 | Prospection Eté 2014 : 59 espèces contactées | Habitat pendant l'estivage : boisements de feuillus mixte de préférence. Chasse au niveau des trouées forestières. Hivernage sur le site : possible espèce ubiquiste | Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique Favorable à l'échelle du site | ALP'PAGES (2014) |
| <i>Myotis emarginatus</i> | Murin à oreilles échancrées | 1321 | Prospection Eté 2014 : 7 espèces contactées | Habitat pendant l'estivage : boisements et chalets à proximité, chasse en milieux forestiers ouverts sur prairies. Hivernage sur le site : possible espèce cavernicole | Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique Défavorable inadéquat à l'échelle du site | ALP'PAGES (2014) |

Espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409

| Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire | Nom commun de l'espèce | Code européen Natura 2000 de l'espèce | Estimation de la population (préciser l'unité) | Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce | Statut de conservation à l'issue de l'inventaire : | Origine des données/ Structures ressources |
|---|------------------------|---------------------------------------|--|--|---|---|
| <i>Aquila chrysaetos</i> | Aigle royal | A091 | 5 territoires dans la ZPS +2 à proximité immédiate | Le site abrite 10 % de la population départementale abritant elle-même 10 % de la population nationale. 5 aires de nidification sont dans le périmètre désigné. Les territoires de chasse débordent largement du site. Milieux ouverts et semi-ouverts entre 1 000 et 3 000 m | Favorable à l'échelle biogéographique Favorable à l'échelle du site | LPO 74 /GRIFEM (2013) |
| <i>Falco peregrinus</i> | Faucon pèlerin | A103 | 5 à 7 territoires | La population est estimée entre 5 et 7 couples. L'espèce poursuit sa recolonisation du département. Zones de falaises entre 600 et 1 400 mètres d'altitude | Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique Favorable à l'échelle du site. | LPO 74 /GRIFEM (2013) |
| <i>Pernis apivorus</i> | Bondrée apivore | A072 | 5 à 7 territoires probables | La population est estimée entre 5 et 7 couples. Habitat forestier pour la nidification. Divers type d'habitats ouverts pour le nourrissage. | Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique Inconnu à l'échelle du site | LPO 74 /GRIFEM (2013) |
| <i>Gypaetus barbatus</i> | Gypaète barbu | A076 | 1 territoire certain (1 couple) 1 territoire probable | Un des 3 couples reproducteur de Haute-Savoie. Deux noyaux de population alpins : Alpes du nord-ouest (Savoie-Haute-Savoie-Valais) avec 7 couples et Alpes centrales (Stelvio-Engadin) avec 6 couples. Divers habitats au-dessus de la limite de la forêt dont falaises pour la nidification | Défavorable mauvais à l'échelle biogéographique Défavorable mauvais à l'échelle du site | Asters, LPO 74 /GRIFEM (2013) |
| <i>Bonasa bonasia</i> | Gelinotte des bois | A 104 | 10 territoires (minimum) | En France, les effectifs de Gelinottes des bois sont estimés à 10 000 oiseaux adultes. La région Rhône-Alpes abriterait près de 50% de ces effectifs, et en Haute-Savoie la population de | Favorable à l'échelle du site | FDC 74 (2013) |

| | | | | | | |
|-----------------------------------|--------------------|------|---------------------------|--|--|--------------------------------------|
| | | | | <p>Gélinotte des bois est évaluée à environ 1 400 oiseaux.</p> <p>C'est une espèce qui est inféodée aux milieux transitoires entre la futaie et le pâturage. Elle fréquente les milieux boisés mixtes de feuillus et de conifères, et elle affectionne les prés-bois d'altitude, avec des bosquets de feuillus, les taillis et les taillis sous futaie, surtout s'ils sont hétérogènes.</p> | | |
| <i>Alectoris graeca saxatilis</i> | Perdrix Bartavelle | A412 | 10 territoires | <p>Les Alpes françaises constituent la limite occidentale de répartition. 2 à 3 000 couples en France, dont 300 à 1 000 en Rhône-Alpes. Après au moins 30 ans de déclin, retour prononcé de la Bartavelle depuis le début des années 1990</p> <p>Présence sur les versants Sud bien exposés, entre 1 500 et 2 300 m d'altitude. Fréquente les terrains arides, blocs rocheux et pentes très raides.</p> | <p>Favorable à l'échelle biogéographique</p> <p>Défavorable inadéquat/ à l'échelle du site</p> | <p>LPO 74 /GRIFEM/FDC 74 (2013)</p> |
| <i>Lagopus muta helveticus</i> | Lagopède alpin | A408 | ? Territoires (en déclin) | <p>En France, confinée aux secteurs d'altitude des chaînes alpines et pyrénéennes (moins de 20 000 adultes).</p> <p>Présente en Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme</p> <p>En régression depuis les années 60, surtout aux marges de l'aire de distribution</p> <p>Fortes fluctuations annuelles de la reproduction</p> <p>Présence sur les versants et crêtes rocheuses, notamment orientés Nord, entre 1 800 et</p> | <p>Défavorable mauvais à l'échelle biogéographique</p> <p>Défavorable mauvais à l'échelle du site</p> | <p>LPO 74 /GRIFEM (2013)/ Asters</p> |

| | | | | | | |
|------------------------------|-----------------------|------|---------------------------|---|--|-----------------------------|
| | | | | 3 000 m d'altitude sur le périmètre d'étude. | | |
| <i>Tetrao tetrix</i> | Tétras lyre | A409 | ? Territoires (en déclin) | <p>Les Alpes françaises abritent la quasi-totalité de la population nationale, répartie sans discontinuité des Préalpes aux Alpes internes des Savoie et en Isère.</p> <p>8 à 11 000 couples dans les Alpes, dont 6 à 8 000 en Rhône-Alpes, en régression</p> <p>Présence entre 1 300 et 2 300 m d'altitude sur le périmètre d'étude. Fréquentation de milieux en transition semi-ouverts où pelouses, landes, fourrés et boisements clairs se côtoient et créent une mosaïque de milieux favorable.</p> <p>Année 2011 marquée par une faible reproduction sur l'ensemble de son aire de répartition départementale (protocole de suivi O NCFS-FDC74-OGM)</p> | <p>Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique</p> <p>Défavorable inadéquat à l'échelle du site</p> | FDC 74/LPO 74/GRIFEM (2013) |
| <i>Glaucidium passerinum</i> | Chevêchette d'Europe | A217 | 15 territoires (minimum) | <p>Identifiée en limite de périmètre désigné.</p> <p>Espèce des forêts possédant une structure très diversifiée, peu exploitée et parsemée de clairières, utilise préférentiellement les cavités des pics épeiche.</p> <p>Estimation de 100 à 110 localités en Haute-Savoie</p> | <p>Favorable/Inconnu à l'échelle biogéographique</p> <p>Favorable à l'échelle du site</p> | LPO 74 /GRIFEM (2013) |
| <i>Aegolius funereus</i> | Chouette de Tengmalm | A223 | 4 à 14 territoires | <p>Habitat forestier entre 800 et 1600 m d'altitude</p> | <p>Défavorable inadéquat à l'échelle alpine</p> <p>Inconnu à l'échelle du site.</p> | LPO 74 /GRIFEM (2013) |
| <i>Lanius collurio</i> | Pie-grièche écorcheur | A338 | 15 à 20 territoires | <p>Prairies et pâturages riches en insectes et parsemés de buissons Plutôt sur les</p> | <p>Défavorable inadéquat à l'échelle alpine</p> | LPO 74 /GRIFEM (2013) |

| | | | | | | |
|-----------------------------|----------------|------|---|--|---|-----------------------|
| | | | | secteurs de basse altitude du site désigné, jusqu'à 1800 m | Inconnu à l'échelle du site | |
| <i>Dryocopus martius</i> | Pic noir | A236 | 10 à 15 couples | Espèce forestière occupant une grande diversité d'habitat boisé. | Favorable à l'échelle biogéographique Favorable à l'échelle du site | LPO 74 /GRIFEM (2013) |
| <i>Picoides tridactylus</i> | Pic tridactyle | A241 | sur ou en limite très proche du site sur les communes de Samoëns et Sixt. (au minimum 1 territoire sur le site) | Forêts subalpines fraîches, en particulier d'Epicéa Picea abies (pouvant être parsemées de Sapin Abies alba, de Mélèze Larix decidua, ...), plus ou moins mêlées de feuillus | Défavorable, en déclin à l'échelle biogéographique Inconnu à l'échelle du site. | GRIFEM 2013 |

B-4 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Les orientations de préservation des milieux qui sont proposées dans ce DOCOB doivent tenir compte des différentes façons dont les habitats naturels sont utilisés et impactés, ou non, par les activités humaines. Il convient donc de lister les activités susceptibles d'interagir avec les milieux naturels et de caractériser ces interactions mais également d'analyser ces activités.

Ce diagnostic socio-économique a été réalisé en interne. Les informations se rapportant aux activités citées ci-dessous sont issues d'une analyse bibliographique (plans de gestion des Réserves naturelles de Sixt-Passy et de Passy ; Docob de 2001) et d'échanges avec les acteurs concernés.

B-4-1 HISTORIQUE DE L'UTILISATION DU SITE

« Le peuplement de la vallée du Haut-Giffre est ancien et des fouilles archéologiques permettent de dire qu'elle était déjà peuplée aux Vème et VIème siècles. La population augmente surtout vers le XIème siècle et à partir du XIIème siècle, au début duquel est fondé le village de Sixt. Des documents historiques apportent des renseignements sur l'histoire politique et économique de la vallée. Au cours des XIXe et XXe siècles, il y a eu une dépopulation progressivement accentuée. »⁶

Les paysages reflètent l'évolution de la société traditionnelle de montagne, siège d'un glissement progressif de l'activité d'un modèle agro-pastoral vers une société basée sur le tourisme et les loisirs. Il y a encore quelques dizaines d'années, l'occupation du sol était fortement marquée par l'activité agro-pastorale ; aujourd'hui en déclin, influencée par les activités touristiques et la pression foncière sur les espaces agricoles, elle se concentre sur les terres les plus faciles à travailler, laissant à l'abandon les parcelles les moins bien situées qui s'enfrichent.

Malgré ces évolutions, les paysages restent marqués par le territoire de montagne, notamment en altitude avec les successions de plans forestiers, d'alpages, de massifs rocheux enneigés selon les saisons. Une ambiance de « nature » se dégage du bassin versant.

B-4-2 SYLVICULTURE ET GESTION FORESTIERE

Annexe cartographique N° 13 : cartes des activités humaines - sylviculture

1. Les acteurs

L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'Office national des forêts assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit près de 10 Mha de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM. Son action est menée dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Etat.

⁶ Ph. GUINIER, « La végétation ligneuse du Haut-Giffre », p489

LE CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (CRPF)

Cet organisme est en charge de l'orientation et de la promotion de la gestion durable des forêts privées. Il offre un appui technique aux propriétaires forestiers et, valide les Plans Simples de Gestion des propriétés forestières. Il participe également au soutien de coopérations et aux actions collectives comme les schémas de desserte.

Le CRPF comporte 3 techniciens sur le département de la Haute-Savoie et un chargé de mission sur le Pays du Mont-Blanc. Le nombre de propriétaires sur le département est d'environ 100 000.

LE SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS

Il assure la représentation des propriétaires forestiers auprès des élus et des instances publiques et professionnelles : défense du droit de propriété et des intérêts des propriétaires forestiers dans les différentes décisions législatives ou administratives, information des adhérents sur leurs droits et les démarches administratives.

En Haute-Savoie, le syndicat compte 600 adhérents représentant plus de 5 000 hectares de forêts privées.

2. Les pratiques

OCCUPATION DES FORETS SUR LE SITE DU HAUT GIFFRE

D'après l'occupation des sols (Corine Land Cover 2006) ; la forêt sur le site Natura 2000 du Haut Giffre occupe dans sa totalité 3635.62 ha, soit environ 20% du site. La forêt mixte (mélangées, c'est-à-dire avec la présence de feuillus et conifères) est la plus représentée. Ensuite vient la forêt de conifères puis la forêt de feuillus.

| Type de forêt | Surface occupé sur site N2000 (ha) | % du type de forêt sur l'ensemble de la forêt |
|---------------|------------------------------------|---|
| Feuillus | 892,23 | 24,54 % |
| Conifères | 1180,95 | 32,47 % |
| Mixte | 1562,44 | 42,96 % |
| TOTAL | 3635,62 | 100 % |

DESCRIPTIF DES PRATIQUES SYLVICOLES EN FORET SOUMISE AU REGIME FORESTIER

1 - Objectifs sylvicoles :

Les plans d'aménagement forestiers du site divisent classiquement les forêts en deux séries :

- série de protection et production
- série de protection

Etant donné le relief accidenté qui caractérise le secteur (fortes dénivelées, fortes pentes, torrents,...), la forêt joue un **rôle de protection** essentiel face aux risques de ravinement, de glissement de terrain, d'avalanches ou encore de chutes de pierres.

Cette topographie, et les difficultés d'exploitation qui en découlent, entraînent un certain vieillissement de la forêt.

Au sens de l'ONF, la "forêt de protection" doit constituer un peuplement sain et entretenu afin qu'il puisse pleinement jouer son rôle de "frein". Le terme de "protection " n'exclut donc pas la notion d'exploitation des bois.

La **production de bois** est largement basée sur l'**exploitation de l'épicéa** sur le secteur du Haut-Giffre. Cette essence est partout majoritaire (50 à 70 % des essences forestières) et présente une valeur à la transformation nettement supérieure à celle du hêtre (5 à 20 % des essences) utilisé comme bois de chauffage. La Haute-Savoie est d'ailleurs le premier département producteur d'épicéa.

2 - Type de sylviculture :

Pratiques culturales :

Les plans d'Aménagement annoncent une gestion des forêts du secteur sous forme de **futaie jardinée** simple ou par petits bouquets. Ceci sous-entend une hétérogénéité des structures d'âge pied à pied ou par groupe de quelques arbres.

Pour l'ONF, l'impossibilité économique de rentabiliser l'exploitation des parcelles conduit l'évolution de la forêt vers une régularisation de la futaie.

Une récente tendance oriente plutôt la sylviculture vers un traitement en **futaie irrégulière par bouquets** (les bouquets augmentent en taille : 50 ares en moyenne ou par parquets de 1 à 2 ha).

Ceci dans un souci d'optimiser la rentabilité des infrastructures (pistes forestières) ou de permettre l'utilisation d'autres solutions techniques d'enlèvement des bois (câble, hélicoptère).

Travaux d'amélioration du peuplement :

L'objectif de **régénération naturelle** est général. Quelques plantations existent à titre ornemental (secteur proche de la vallée) ou de protection (couloirs avalancheux, en altitude). Dans le cas de semis naturels, on s'attache à favoriser l'épicéa (sauf dans les zones à hêtres ou à sapin).

Le dégagement des semis résineux (destruction des feuillus concurrentiels de l'espèce visée et des mauvaises herbes) est réalisé un ou deux an après la coupe d'exploitation de la parcelle. Il est subventionné par l'Etat et la Région. Ce dégagement favorise la régénération naturelle de l'épicéa.

L'enlèvement des rémanents n'est pas subventionné.

Les éclaircies (dépressage et éclaircies suivantes) devraient suivre à 20 ou 40 ans d'intervalle. Seule la première éclaircie est réalisée, car subventionnée par le Conseil Régional. Les autres travaux, non subventionnés, ne sont généralement pas réalisés.

Les rotations (temps de retour pour travaux et coupes) sur chaque parcelle, correspondent à la durée de l'aménagement soit, pour la plupart, 15 ans.

3 - Prise en compte de la valeur patrimoniale :

Les forestiers ont pour mission d'appliquer la réglementation en matière d'environnement. Par ailleurs, ils se doivent d'intégrer aux plans d'aménagement les préconisations générales pour évaluer et prendre en compte la diversité biologique dans la gestion forestière.

Localement, l'ONF intègre aux plans d'Aménagement les connaissances patrimoniales et établit des préconisations en faveur de la protection de la faune (dates d'intervention sur les parcelles, consignes pour laisser quelques arbres creux en place). Sur le terrain, ces applications dépendent de la sensibilité du personnel en place.

En Réserve Naturelle, la gestion forestière se fait de plus en plus en concertation entre l'ONF et Asters (rédaction des documents de gestion, martellages, modalités d'exploitations, etc.).

DESCRIPTIF DES PRATIQUES SYLVICOLES EN FORET PRIVEE

Les forêts privées représentent 300 ha sur la réserve de Sixt Passy. On distingue une propriété de 85 ha, appartenant à une SCI (Société Civile et Immobilière) qui possède un Plan Simple de Gestion et une multitude de petites parcelles (de 1 à 5 hectares).

D'après le CRPF bien que la surface forestière dans le périmètre ne soit pas majoritaire, elle a une valeur de production relativement intéressante. Un projet de desserte forestière est d'ailleurs à l'étude sur le massif de Ressachaux (commune de Morzine). Cependant compte tenu du morcellement du foncier il est actuellement difficile de pouvoir réaliser une gestion cohérente qui permettrait de faciliter le respect des préconisations de Natura 2000. Il faudra donc travailler sur le foncier et le regroupement des propriétaires ainsi que la desserte de ces massifs. Le regroupement des propriétaires et l'animation foncière ne relève cependant pas de Natura 2000.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- Sur le site, le relief confère aux forêts un rôle essentiel de protection. Toutefois, ces forêts répondent à deux autres objectifs : de production pour la plupart des secteurs et touristique pour d'autre. La vocation économique des forêts reste importante dans le premier département français producteur d'épicéa.
- Constat : L'activité sylvicole (sous régime forestier ou privé) en cours sur le site Arve-Giffre n'a pas, jusqu'à présent, compromis la conservation des habitats d'intérêt communautaire.
- Cette situation est due à plusieurs aspects :
- une sylviculture soumise au régime forestier peu offensive (futaie jardinée pied à pied ou par bouquets), préconisée par l'ensemble des Plans d'Aménagement Forestier,
- une sylviculture privée traitant de petites surfaces (en moyenne 1 à 5 ha) et ayant une influence limitée,
- un vieillissement de la forêt dû à l'inexploitabilité de certains secteurs ou, du moins, à leur faible rentabilité,
- la fréquence des accidents climatiques : avalanches, tempêtes, ... qui assure une diversité spécifique et stationnelle "naturelle" (régénération spontanée).
- 20% du site est recouvert par de la forêt ;
- La forêt est très morcelée.
- Les principaux enjeux forestiers sur le site N2000 du Haut Giffre sont donc la protection contre les risques naturels et la conservation de la faune de la flore et des habitats.

B-4-3 PASTORALISME ET AGRICULTURE

1. Les acteurs

LA SEA : SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE

Cette association de loi 1901 a été créée dans les années 1920 pour faire vivre et évoluer les techniques et la culture alpestre en harmonie avec les pôles urbains.

Elle assiste les éleveurs et les organisations professionnelles pour tout ce qui concerne le pastoralisme, avec notamment le suivi des travaux d'amélioration pastorale, la création et la gestion d'Associations Foncières Pastorales, l'appui technique aux Groupements Pastoraux.

Elle a réalisée le Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre ainsi que celui du Roc d'enfer et du Pays du Mont-Blanc qui serviront de tableau de bord au SIVM pour toutes les actions d'amélioration pastorale à mettre en place sur le site.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Chambre d'Agriculture est un Etablissement public à vocation professionnelle. L'élection de ses membres par les différentes catégories socio-professionnelles composant le monde agricole en constitue le fondement. Elle représente les intérêts économiques et professionnels de l'agriculture qu'elle regroupe sur le plan territorial. En même temps, elle gère un ensemble d'activités au nom de l'intérêt général agricole. D'autre part, la Chambre d'Agriculture apporte des informations et un conseil technique aux agriculteurs, éleveurs et propriétaires forestiers.

LE SYNDICAT DES PROPRIETAIRES AGRICOLES

Sa mission principale est d'assurer la représentation des propriétaires privés ruraux auprès des élus et des instances publiques et professionnelles : défense du droit de propriété et des intérêts des propriétaires privés ruraux dans les différentes décisions législatives ou administratives, information des adhérents sur leurs droits et les démarches administratives...

LES AGRICULTEURS ET LES ELEVEURS

Le pastoralisme a une place importante dans le Haut Giffre. La population active agricole sur le territoire des montagnes du Giffre est de 7.4 % (*Source : Insee, CLAP, 2013*). Une part assez importante en comparaison de la Haute-Savoie (5.4%) et de la métropole française (3.3%).

LES AFP ET GP

| | Nom | Date d'autorisation |
|--------------------------------------|---------------------------|---------------------|
| Association Foncière Pastorale (AFP) | Verchaix | 4 avril 1978 |
| | Sixt-Fer-à-Cheval | 9 avril 2001 |
| | Vallée de la Manche | 26 avril 1978 |
| Groupement Pastoral (GP) | GP de Bostan (Samoëns) | 17 avril 2000 |
| | GP de Pormenaz (Servoz) | 1983 |
| | GP de Villy Moëde (Passy) | Octobre 1991 |

L'AFP de Verchaix et de la Vallée de la Manche font partie des premières associations syndicales de propriétaires autorisées créées en 1978 en Haute-Savoie. Avec l'AFP de Sixt- Fer-à-Cheval, créée en 2001, ce sont 3 AFP autorisées présentes sur ce territoire. Ces établissements publics constituent aujourd'hui encore les principaux partenaires des collectivités locales avec les missions de gestion des terrains, de location pour le compte des propriétaires et également la réalisation des travaux d'investissements nécessaires au maintien de l'activité pastorale (rénovation des chalets, gestion de l'eau...) mais également tous travaux visant à un aménagement global intégré du massif (réseaux, structures d'accueil, circulation du public...).

Cette organisation présente aujourd'hui encore un véritable avantage pour la coordination et le portage des actions à programmer sur le territoire.

2. Les pratiques

Données issues de l'enquête pastorale réalisée de 2012 à 2014 par la SEA 74 et des Plans de gestion des Réserves naturelles de Sixt-Passy et de Passy réalisés par Asters.

LA SURFACE PASTORALE

Au niveau du RPG (registre parcellaire graphique) permettant l'identification des parcelles agricoles, on note sur le site Natura 2000 du Haut Giffre 236 parcelles pour 6 600 ha d'îlots dont 6 435 ha de surface en herbe à usage agricole.

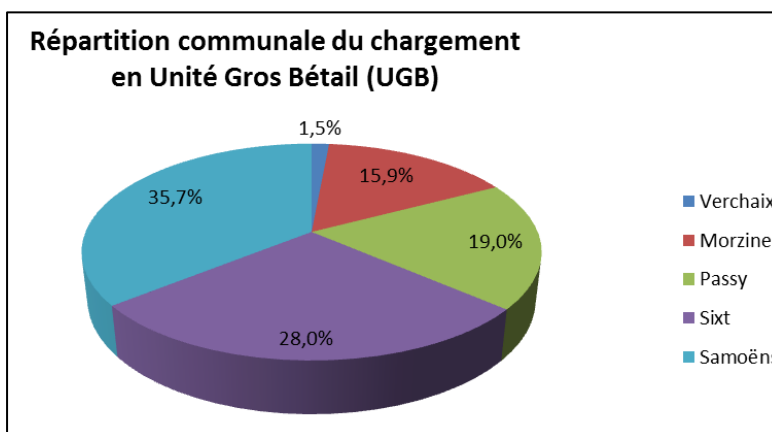
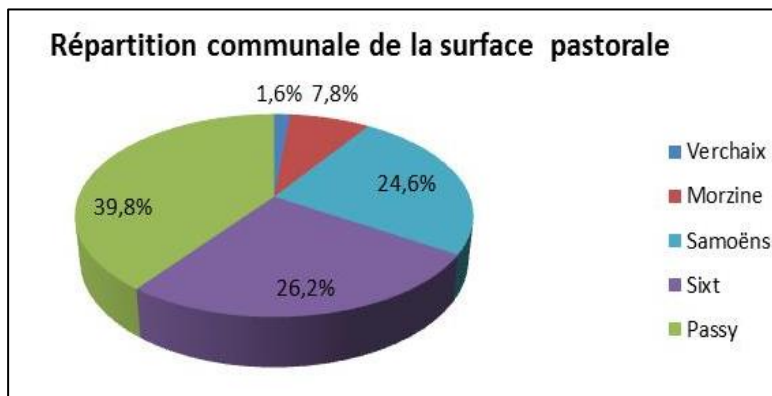
55 UP (Unités pastorales) sont situées intégralement ou en partie dans le périmètre Natura 2000. Elles représentent une surface totale de **10 412** ha dont 7 000 ha à l'intérieur du site

Annexe cartographique N° 13 : cartes des activités humaines - pastoralisme

« Une UP est une portion de territoire toujours en herbe, d'au moins 10 hectares, exploitée par pâturage extensif. Le cheptel y est présent de façon saisonnière pour des raisons d'altitude ou de climat, sans retour journalier possible au siège de l'exploitation. » (Source : SEA)

Tableau récapitulatif des Unités Pastorales (UP) sur le site :

| Commune | Nombre UP | Surface (ha) | Nombre UGB | Plus petite superficie (ha) | Plus grande superficie (ha) | Surface Moyenne d'une UP (ha) |
|--------------|-----------|--------------|---------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Morzine | 13 | 816,05 | 466,4 | 9 | 265 | 63 |
| Samoëns | 17 | 2559 | 1051 | 13 | 492 | 151 |
| Verchaix | 1 | 161,52 | 43 | 161 | 161 | 161 |
| Sixt | 18 | 2732,31 | 822,4 | 10 | 481 | 152 |
| Passy | 6 | 4143,06 | 558 | 10 | 1400 | 691 |
| Total | 55 | 10412 | 2940,8 | | | |



BILAN DES PRATIQUES

Les dates de montée et descente d'alpage sont assez variables sur les différents secteurs du domaine pastoral, néanmoins, il est possible d'avancer quelques tendances. Sur les petites UP de moyenne montagne, jusqu'à 1800 mètres, la période d'estive s'étale de mai à fin septembre, sur une période d'environ 150 jours.

Pour les UP de plus grandes tailles, situées en haut de vallée et sommet de bassin versant, les périodes d'estives sont généralement plus courtes et s'étalent sur une centaine de jours. Il est à noter également l'utilisation de quelques unités pastorales de basse altitude comme zones intermédiaires entre le siège d'exploitation et l'alpage. Ces zones sont pâturées à l'intersaison (printemps – automne).

Le recensement effectué lors de l'enquête pastorale 2012-2014 (cf tableau ci-dessous) a permis de comptabiliser 14 alpages laitiers sur le territoire parmi lesquels 4 ont encore un atelier de transformation en activité (orienté principalement vers une production de fromages de chèvre).

Outre l'utilisation de la traite mobile sur des alpages non équipés, ce territoire du Giffre est attaché par tradition au mode coopératif.

La structuration de l'activité laitière sur ce territoire se fait autour des coopératives de Samoëns et Mieussy.

La desserte pastorale, avec la disponibilité en eau, reste des enjeux majeurs pour l'avenir de ces espaces agropastoraux et en particulier pour garantir une utilisation de ces surfaces par les troupeaux en adéquation avec les ressources fourragères disponibles. Il y a un besoin du territoire de mener des actions de débroussaillage et de reconquête pastorale. De plus, si la route permet un accès à l'unité

pastorale elle ne garantit pas l'accès au cœur des alpages et notamment aux bâtiments à vocation pastorale. Dès lors il est logique d'enregistrer plusieurs besoins d'amélioration d'accès devant faciliter la desserte aux bâtiments et la conduite des troupeaux à l'intérieur des unités. Ceci est notamment lié au fait que ce territoire a connu ces dernières années une évolution notable de l'activité laitière et plus spécifiquement de l'utilisation de traites mobiles.

| | Code de l'unité pastorale | Nom officiel de l' Unité Pastorale | Nom du lieu dit | Surface totale de l'unité pastorale | Altitude | Usage | Espèce dominante | Traite | Transformation | Effectifs Pâturant | | | | | | Nombre d'UGB | |
|-----------------|---------------------------|------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----------|--------------------|------------------|----------|----------------|--------------------|------------|------------------|---------------|------------|-----------|---------------|----------|
| | | | | | | | | | | Ovins | Caprins | Vaches laitières | Vaches taries | Génisses | Equins | | |
| Morzine | UP7419112 | BO ROMAND | GRANGES DE GRAND PRE | 15,6 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 | 0 | 12 | |
| | UP7419118 | L'AIGUILLE | CHALET DE L'AIGUILLE | 265,05 | HM | O | Ovin | Non | Non | 1000 | 0 | 0 | 0 | 40 | 0 | 182 | |
| | UP7419103 | BEAU BOURNOUD | LA LECHERRE | 28,18 | MM | O | Bovin | Bovin | Non | 0 | 0 | 45 | 0 | 0 | 0 | 45 | |
| | UP7419114 | L'ERIGNE DERRIERE | L'ERIGNE DERRIERE | 15,33 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 25 | 1 | 21 | |
| | UP7419119 | LA BOUCHERIE | LA BOUCHERIE | 11,05 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 25 | 0 | 20 | |
| | UP7419110 | PLAN DE ZORE | CHALET DU PLAN DE ZORE | 53,57 | HM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 25 | 0 | 20 | |
| | UP7419117 | LE PROVION | LE PROVION | 8,59 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 | 8 | |
| | UP7419122 | LES ALLAMANDS | LES ALLAMANDS | 13,11 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 13 | 0 | 10,4 | |
| | UP7419106 | NYONS DU CREUX | NYONS GUERIN | 103,05 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 70 | 0 | 56 | |
| | UP7419113 | LE CREUX RESSACHAUX | POINTE DE RESSACHAUX | 60,82 | HM | inexploitée | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| | UP7419108 | MORZINETTE | MORZINETTE | 70,81 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 26 | 0 | 20,8 | |
| UP7419109 | LES COTES | LE DEVENS | 101,6 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 6 | 29 | 0 | 29,2 | | |
| UP7419105 | NYONS | LES REVENNETTES | 69,29 | MM | O | Bovin | Bovin | Non | 0 | 0 | 42 | 0 | 0 | 0 | 42 | | |
| Passy | UP7420804 | LE GOUJET | LE GOUJET | 10,54 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | 16 | |
| | UP7420806 | ANTERNE | ANTERNE | 922,01 | HM | O | Ovin | Non | Non | 1000 | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | 166 | |
| | UP7420807 | VILLY MOEDDE | VILLY MOEDDE | 1400,09 | HM | O | Ovin | Non | Non | 1000 | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | 166 | |
| | UP7420801 | BARMEROUSSE | BARMEROUSSE | 111,82 | HM | O | Ovin | Non | Non | 200 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 | |
| | UP7420812 | CURALLA PLATE | CURALLA PLATE | 649,9 | HM | O | Ovin | Non | Non | 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 75 | |
| Passy et servoz | UP7426601 | PORMENAZ | PORMENAZ | 1048,7 | HM | O | Ovin | Non | Non | 600 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 105 | |
| Samoëns | UP7425801 | FRETEROLLE | CHALET DE FRETEROLLE | 82,66 | MM | O | Mixte | Caprin | Oui | 0 | 40 | 45 | 0 | 40 | 0 | 83 | |
| | UP7425803 | CHARBONIERE VIGNY | CHAUBONNIERE | 177,74 | MM | O | Bovin | Bovin | Non | 0 | 0 | 40 | 0 | 20 | 0 | 56 | |
| | UP7425815 | L'ABERIEU | CHALET DE L'ABERIEU | 69,58 | MM | O | Bovin | Bovin | Non | 0 | 0 | 40 | 0 | 0 | 0 | 40 | |
| | UP7425804 | GOLESE BONNEVALETTE | BONNEVALETTE | 131,5 | MM | O | B | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 40 | 90 | 0 | 112 | |
| | UP7425807 | BOSTAN | CHALET DE BOSTAN | 86,71 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 20 | 40 | 0 | 52 | |
| | UP7425808 | LES FOLLY | REFUGE DE FOLLY | 117,89 | HM | O | Ovin | Non | Non | 120 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 18 | |
| | UP7425818 | LES BARMES | MONTAGNE D'ODDAZ | 373,11 | HM | O | Ovin | Non | Non | 250 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 37,5 | |
| | UP7425819 | LE LATAY | LE LATAY | 12,59 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | 16 | |
| | UP7425805 | LA BOTTIERE DESSUS | COL DE LA GOLESE | 29,79 | HM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 | 0 | 24 | |
| | UP7425806 | LA BOTTIERE DESSOUS | CHALET DE LA BOTTIERE | 26,68 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 | 0 | 24 | |
| | UP7425809 | TETE DE BOSTAN | TETE DE BOSTAN | 57,57 | HM | O | Ovin | Non | Non | 200 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 | |
| | UP7425802 | CRIOU | CHALET DE CRIOU | 366,02 | HM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 15 | 145 | 0 | 131 | |
| | UP7425813 | JOUX PLANE UN | POINTE DE CHAMOSSIERE | 158,4 | MM | O | Bovin | Bovin | Non | 0 | 0 | 80 | 0 | 0 | 0 | 80 | |
| | UP7425810 | BON MORAND | CHALET DE BON MORAND | 67,68 | MM | inexploitée | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | UP7425822 | CUIDET LES BÔ | CUIDET | 245,2 | MM | O | Ovin | Non | Non | 1000 | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | 166 | |
| UP7425817 | LES FOGES | CHALET DES FOGES | 492,56 | HM | O | Ovin | Non | Non | 1050 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 157,5 | | |
| UP7425829 | FRETEROLLE DEUX | COL DE COUX | 63,18 | HM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 | 0 | 24 | | |
| Sixt | UP7427325 | SAMBET | POINTE DE SANS BET | 139,34 | HM | O | Ovin | Non | Non | 120 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 18 | |
| | UP7427301 | SALVADON | CHALET DE SALVADON | 481,33 | HM | O | Mixte | Mixte | Oui | 15 | 45 | 55 | 0 | 0 | 0 | 64 | |
| | UP7427321 | TRECOT | COL DE TRECOT | 45,8 | HM | O | Ovin | Non | Non | 63 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9,45 | |
| | UP7427309 | BORET LA VOGALLE | REFUGE DE LA VOGALLE | 535,1 | HM | O | Ovin | Non | Non | 600 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 90 | |
| | UP7427317 | LES BECAS | LES BECAS | 36,85 | HM | inexploitée | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | UP7427315 | LA PERUA | CHALET DE SAGEROUX | 92,48 | HM | O | Ovin | Non | Non | 400 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 | |
| | UP7427316 | FOND DE LA COMBE UN | FOND DE LA COMBE | 27,89 | MM | O | Equin | Non | Non | 400 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 | 72 | |
| | UP7427318 | FOND DE LA COMBE DEU | FOND DE LA COMBE | 50,04 | MM | O | Ovin | Non | Non | 540 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 81 | |
| | UP7427307 | LES PELLYS | LES PELLYS | 10,08 | MM | O | Bovin | Bovin | Non | 0 | 0 | 45 | 0 | 0 | 0 | 45 | |
| | UP7427310 | VAGNYS | LES VAGNYS | 44,27 | MM | O | Bovin | Bovin | Non | 0 | 0 | 45 | 0 | 15 | 0 | 57 | |
| | UP7427311 | PASSY | PASSY | 12,95 | MM | O | Caprin | Caprin | Oui | 0 | 35 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5,25 | |
| | UP7427326 | LE CLOS | LES LANCHES DE SALES | 27,87 | MM | inexploitée | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | UP7427303 | LES SALAMANES | LES SALAMANES | 415,2 | HM | O | Ovin | Non | Non | 260 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 39 | |
| | UP7427304 | SALES | CHALET DE SALES | 248,1 | HM | O | Mixte | Non | Non | 260 | 0 | 0 | 0 | 40 | 0 | 71 | |
| | UP7427319 | LES FONTS | REFUGE DES FONTS | 19 | MM | O | Bovin | Non | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 | 0 | 9,6 | |
| | UP7427320 | COMMUNE MAILLETTE | MONTAGNE DE COMMUNE | 393,12 | HM | O | Bovin | Bovin | Non | 40 | 0 | 0 | 80 | 0 | 0 | 86 | |
| UP7427306 | LES PRAZ DE COMMUNE | LES PRAZ DE COMMUNE | 67,11 | HM | O | Bovin | Bovin | Non | 0 | 0 | 45 | 22 | 7 | 0 | 72,6 | | |
| UP7427302 | LES PRAZ | LES PRAZ DU MONT | 85,78 | MM | O | Mixte | Caprin | Oui | 0 | 90 | 0 | 0 | 30 | 5 | 42,5 | | |
| Verchaix | UP7429401 | JOUX PLANE NYON | CHALET DE JOUX PLANE | 161,52 | MM | O | Bovin | Bovin | Non | 0 | 0 | 35 | 0 | 10 | 0 | 43 | |
| Total | | | | | | | | | | 9618 | 310 | 517 | 183 | 917 | 18 | 2940,8 | |

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- Une dimension pastorale importante ;
- Pâturage globalement non gardé : pâturage libre ;
- Estives composées d'ovins, caprins et génisses ;
- Mode d'exploitation extensif ;

B-4-4 ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS

1. Les acteurs

Les acteurs du tourisme, sur le Haut Giffre, sont intimement liés au développement des sports de nature. Le site Natura 2000 représente une partie du territoire de jeu des pratiquants de différentes activités de plein air. Pour ces raisons, plusieurs catégories d'acteurs peuvent être définies :

- les professionnels du tourisme et des sports de nature ;
- les représentants des pratiquants (associations, fédérations) ;
- les pratiquants individuels non organisés.

PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DES SPORTS DE NATURE

Les Offices de Tourisme : Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Morzine, Verchaix, Passy.

Le syndicat intercommunal de la vallée du Haut-Giffre (SIVHG) : il a pour missions l'aménagement sportif, l'environnement et l'entretien de sentiers (pour le compte de la CCMG, compétente depuis le 1^{er} janvier 2015 en matière de sentiers) pour le compte des 8 communes de la CCMG. En tout, le syndicat gère 800 km de sentiers pédestres.

Accompagnateurs Moyenne Montagne (AMM) : professionnels diplômés d'Etat qui guident les touristes sur et autour du site du Haut Giffre.

Bureau des guides de Samoëns : le bureau des guides de Samoëns est un regroupement d'indépendants rassemblant une douzaine de personnes diplômées d'Etat sur diverses activités sportives de loisirs : randonnée pédestre, course de haute montagne, escalade, spéléologie, VTT.

Bureau des guides de Sixt Fer à Cheval : association de travailleurs indépendants qui regroupe des Guides de haute montagne (BHM), des Accompagnateurs en Moyenne Montagne (AMM) et des moniteurs d'escalade (BEES), tous diplômés d'état. Différentes prestations sont proposées : randonnées, escalade, via ferrata, alpinisme, randonnées glaciaires, excursions, ascensions, cascades de glaces, ski de randonnée...

REPRESENTANTS DES PRATIQUANTS

Certains pratiquants sont organisés sous forme de clubs ou d'associations spécifiques. Ces pratiquants de loisirs sont affiliés aux fédérations nationales correspondantes, par le biais des comités départementaux et régionaux, dont le Comité Départemental de Randonnée Pédestre. Chaque représentant local de ces fédérations est chargé de défendre le développement des pratiques correspondantes : ils sont donc des acteurs importants de la fréquentation dans le massif.

PRATIQUANTS INDIVIDUELS NON ORGANISES

Ils représentent la grande majorité de la fréquentation: il s'agit essentiellement de touristes contemplatifs auxquels s'ajoutent quelques sportifs locaux.

Dans ce cas, ce sont les acteurs locaux du tourisme qui représentent leurs intérêts.

2. Les pratiques

GENERALITE

Les activités touristiques sont transversales et susceptibles d'avoir une influence sur l'ensemble des habitats forestiers, subalpins ou alpins. On distingue d'une part les infrastructures indispensables au développement du ski alpin et d'autre part les différentes formes de randonnée (hivernale et estivale) ainsi que l'alpinisme et les activités aériennes.

On recense sur le site du Haut Giffre les activités suivantes :

- Alpinisme, randonnée à ski/raquette, cascade de glace ;
- Parapente, escalade, randonnée pédestre/trail, canyoning, VTT

Annexe cartographique N° 13 : cartes des activités humaines – activités touristiques hivernales et estivales

ACCES AU SITE ET PARKINGS

Été comme hiver, les départs de randonnées se font principalement par les parkings.

- Parking du lac au Mine d'Or (Morzine)
- Parkings des Allamands... (Samoëns)
- Parking du Fer à Cheval – Salvagny – Lignon... (Sixt)
- Parking de Plaine Joux – Plateau d'Assy (Passy)

Ceux-ci sont les principaux, il existe d'autres accès moins connus et moins fréquentés.

Ces différents parkings se trouvent en périphérie du site et les accès se font par l'est du site, le nord ou le sud. Les accès se font principalement à pied, il n'y a pas de route qui traverse le site.

Des pistes, carrossable par 4x4 existent au sein du site, mais sont peu nombreuses et en général utilisées uniquement pour les activités traditionnelles (forêt, alpage, chasse, etc.) et par les propriétaires de chalets d'alpage. Au sud une piste sur laquelle la circulation est réglementée (RNN) permet de monter jusqu'au refuge de Moëde Anterne (Passy). Sur la commune de Sixt plusieurs pistes pénètrent le site (Salvador, Fond de la Combe, Commune, Pierre du Villaret). Une autre relie la vallée (fond de la Combe) au refuge de Grenairon, en limite du site. A Samoëns une piste 4x4 relie le parking des Allamands au refuge de la Golèse, et une autre au refuge de Bostan.

EVOLUTION DES PRATIQUES

De manière générale, sur le site Haut Giffre, on constate une augmentation de la fréquentation touristique avec trois tendances :

- augmentation du nombre des personnes;
- plus grande diffusion dans l'espace;

- plus grande diffusion dans le temps, au printemps et à l'automne, et développement des pratiques hivernales.

Cette évolution correspond à l'apparition de nouvelles pratiques (raquettes, VTT,...), ainsi qu'à une demande de "nature plus sauvage" hors des sentiers battus.

La diffusion dans l'espace répond également à une perte d'attraction de certains secteurs sur-fréquentés et à la recherche de sites "vierges" par une partie du public.

La fréquentation du site augmente également le long des axes de pénétration liés à d'autres activités économiques (sylvicoles ou pastorales).

Cette activité touristique induit certains impacts ou nuisances liés aux structures d'accueil (refuge, hélicoptage, captages d'eau) ou à la circulation motorisée (4x4, motoneige).

On constate ces résultats dans *l'étude quantitative et qualitative RN Sixt Passy (rapport estival 2012)* : en été la réserve de Sixt est beaucoup fréquentée. Il existe cependant des variations saisonnières de fréquentation. La fréquentation a augmenté depuis 2001. (Information provenant des gardes d'Asters et des gardiens de refuges). La fréquentation estivale est nette lors des mois de juillet et août, c'est la période où les enregistrements sont les plus importants. La baisse de la fréquentation est très nette dès la 4^{ème} semaine d'août.

Il existe un cycle hebdomadaire marqué avec une plus grande fréquentation le weekend et surtout le dimanche sur les périodes hors été et qui a tendance à se lisser pendant l'été ; signe d'une fréquentation locale sans doute importante.

On retrouve ce constat dans la réserve naturelle de Passy. Cette réserve est également attractive à l'échelle locale et régionale : près de 40% des visiteurs viennent de Savoie et Haute-Savoie. Moins de 50% des visiteurs viennent d'ailleurs que la région Rhône Alpes, et seulement 6% de l'étranger.

Le public est fidélisé et se renouvelle très peu, y compris parmi les touristes hors proximité : 71% des visiteurs viennent régulièrement en hiver, 2 personnes sur 3 sont déjà venues dans la réserve. La fréquentation est forte le week-end (40% de la fréquentation hebdomadaire).

COHERENCE DES ACTIVITES

La mise en place ou la valorisation des activités touristiques estivales et hivernales sur le site du Haut Giffre relève d'initiatives locales ou ponctuelles (collectivités locales, fédération sportive, organismes privés,...) et répond à des enjeux à l'échelle d'une vallée ou d'un bassin versant.

Bien que ces activités utilisent pour la plupart des réseaux de sentiers reliant les différentes vallées, il n'existe pas pour l'instant d'harmonisation à l'échelle du massif.

D'autre part, l'activité touristique s'amplifiant, elle doit rester harmonieuse entre les divers usagers mais également avec les activités sylvo-pastorales et la conservation de la flore, de la faune et des habitats naturels.

Aujourd'hui l'absence de cohérence et de réflexion préalable à la création ou à la valorisation de sites (sentiers, école d'escalade,...) peut entraîner des réalisations plus ou moins heureuses vis-à-vis de leur rentabilité, de l'attente du public ou de l'impact écologique. Ce constat est à l'origine, entre autres, du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée élaboré par le Conseil Départemental.

L'activité touristique de la vallée du Haut-Giffre est essentiellement basée sur le tourisme vert et les sports d'hiver. La principale motivation des visiteurs de la vallée pendant la saison estivale est de pratiquer plusieurs activités de loisirs et de se détendre dans un cadre naturel. Ainsi, la principale activité touristique de la vallée est la promenade et la randonnée à 95% puis le VTT/escalade, constituant un poids économique essentiel.

RANDONNEE PEDESTRE



PHOTOGRAPHIE 4 : PANNEAU
SIGNALETIQUE "TOUR DES PORTES DU
SOLEIL", CHAMOSSIERE (VERCHAIX).
JUILLET 2013. L.P

Sur le site Haut Giffre, les autres activités touristiques sont nombreuses, tant estivales qu'hivernales.

Les différentes activités sur le site (citées auparavant) utilisent un réseau de sentiers largement développé en montagne. La plupart de ces sentiers ont déjà été valorisés pour la randonnée pédestre : GR5, Tour des Dents Blanches, Tour du Pays du Mont-Blanc, Tour du Mont-Blanc, Tour des Portes du Soleil (*illustration 6 ci-contre*) et de nombreux sentiers de proximité sont déjà aménagés. A priori, il n'existe pas un réel besoin en création de nouveaux sentiers.

Le site Natura 2000 du Haut Giffre ne fait donc pas exception à la règle. La randonnée pédestre est l'activité la plus pratiquée pendant la saison estivale (juillet et août étant les mois les plus intenses) et hivernale. Cela s'explique en grande partie par les infrastructures existantes sur le territoire, mais aussi à proximité (voir plus loin). Elle regroupe les touristes contemplatifs, les randonneurs expérimentés, les accompagnateurs en montagne, ainsi que certains événementiels organisés par les acteurs locaux.

La randonnée pédestre se pratique en raquettes à neige en période hivernale soit de façon individuelle, soit en majorité à l'aide d'accompagnateurs de moyenne montagne (AMM).

PRATIQUES DU SKI

Le ski de randonnée est pratiqué sur le secteur. Des itinéraires réputés sont souvent empruntés : Buet, Vallon d'Anterne, Tête de Bostan (nord Samoëns), refuge de Folly, lac de Pormenaz... Une fréquentation importante est notée sur le site, limitée cependant à certains secteurs. D'autres itinéraires sont peu fréquentés, et enfin certains espaces peu courus, essentiellement du fait de leur dangerosité.

Quelques pistes de ski alpin sont également présentes sur les sites. Elles restent peu nombreuses et sont surtout localisées sur la commune de Morzine et Verchaix. Une piste traverse en partie la RNN de Sixt-Passy, au sud-ouest du site Natura 2000.

CASCADE DE GLACE

La vallée du Haut Giffre est l'un des sites les plus exceptionnels à la pratique de la cascade de glace. En période hivernale de nombreux pratiquants viennent escalader ces cascades recouvertes de glace. Un topo-guide existe, où sont définis les lieux, les niveaux de difficultés, les longueurs, la marche d'approche...etc.

VTT : INEGALEMENT REPARTI SUR LE SITE

La randonnée VTT est une activité en plein essor notamment aux alentours des stations de ski. Les stations de Samoëns-Sixt (Grand Massif) et les Gets-Morzine (Portes du Soleil) sont des lieux très réputés pour la pratique de VTT, notamment celle du VTT de descente, les remontées mécaniques étant utilisées par les pratiquants.

Sur le site du Haut Giffre, le VTT est pratiqué davantage dans la zone Nord (Morzine, Samoëns) et très peu (voir quasi-inexistant) dans les zones de Sixt et Passy. Ces dernières sont difficilement accessibles en vélo. Juste quelques VTT ont été observés dans la zone du Bout du Monde (là où la topographie est encore relativement plane), sur la piste de Nant sec et sur la piste de Commune.

En ce qui concerne le VTT, la pratique se limite plutôt aux fonds de vallée et aux secteurs de proximité. La topographie (forte dénivelée et pentes) limite l'extension en altitude de cette activité.

Celle-ci se pratique plus facilement sur les pistes forestières.

Les itinéraires balisés par le SIVHG ne sont pas situés à l'intérieur du Site Natura 2000.

La circulation des VTT est libre sur les voies ouvertes à la circulation. Par contre, sur les sentiers, tout dépend des arrêtés des autorités compétentes ayant pouvoir réglementaire. Il n'existe pas de plan départemental des itinéraires de VTT. Chaque commune définit ses propres circuits (arrêtés municipaux restrictifs).

Cette activité reste donc limitée sur la partie sud du site et se pratique davantage sur la zone Nord : la Golèse, Bostan, les Allamands, la Morzinettes, Joux Plane, Lac des mines d'Or...

SPORTS MOTORISES

La circulation des véhicules à moteur est globalement interdite sur les chemins desservant la montagne (arrêtés municipaux), sauf pour les ayants droit (alpagistes, forestiers, propriétaires de chalets, etc.). Pourtant, cette activité se développe progressivement notamment avec les quads et de nombreuses motos (trial). Ceux-ci sortent en individuels ou en groupes. Ce loisir, en été, occasionne un dérangement sonore important et surtout une certaine dégradation des milieux et des pistes.

Les véhicules motorisés sont strictement réglementés dans les réserves naturelles.

ACTIVITES DE VOL / PARAPENTE / BASE-JUMP

Le survol à moins de 300m d'altitude est interdit dans les réserves ce qui limite cette activité sur le site. Les départs de vol libre se trouvent en périphérie du site Natura 2000.

Cependant pour le parapente quelques départs ponctuels et rarissimes ont été observés du Dérochoir et du Monthieux. Cette activité est illégale, sachant que le décret de création de la Réserve Naturelle de Passy interdit le survol à moins de 300 m

Le Base Jump est peu pratiqué sur les réserves naturelles mais tant à se développer, malgré son interdiction.

LE TRAIL : PRATIQUE SPORTIVE EN PLEIN ESSOR

Trois grands trails sont inventoriés traversant dans leur quasi-totalité le site :

- **Trail des Fiz** : localisé au sud de la zone, sur les communes de Sixt-Fer-à-Cheval et de Passy, traversant les RNN de Sixt-Passy et Passy.
- **Trail Tour de Samoëns** : premier édition de ce trail en 2013, localisé en partie sur le site Natura 2000. Tracé évolutif.
- **Trail des Hauts Forts** : localisé sur la commune de Morzine et Avoriaz. Au nord de du site Natura 2000.

Des mesures ont été mises en place par les organisateurs pour réduire l'impact sur l'environnement. Asters, la DDT et la DDCS ont rédigé un « guide des Manifestations sportives » disponible sur le site internet de la Préfecture, afin de guider les organisateurs dans la réduction de leurs impacts.

- Exemple du trail des Fiz (le plus important des trois trails au niveau du nombre de participants) avec la mise en place d'une **éco-participation**.

Le trail des Fiz traversant deux réserves naturelles, depuis 5 ans, l'organisation soutient la Réserve Naturelle de Passy en lui reversant une éco-participation d'1€ prélevée sur chaque inscription.

L'organisation logistique de la course est concertée avec ASTERS, gestionnaire des réserves naturelles de Haute Savoie, une convention a donc été mise en place afin de limiter l'impact de la course sur l'environnement (balisage, limitation des déchets, utilisation des 4x4, ...).

CANYONING

Trois canyons sont présents sur le site du Haut Giffre : le canyoning de Vogealle, du Clévieux, et celui du cirque des Fonds.

- **Canyon du Clévieux** (Samoëns – entre le parking des Allamands et l'amont du parking du pied de Crêt). Ce canyon technique et court, est pratiqué de début juin à fin octobre par environ 3 000 personnes.
- **Canyon de la Vogealle** dans le torrent du même nom (Sixt Fer à Cheval), l'un des plus difficile de Haute-Savoie. Sa pratique n'a pas fait l'objet d'une autorisation de la Commune.
- **Canyon des Tines des Fonds** (Sixt Fer à Cheval – entre la cascade du Rousset et l'aval du chalet des Fonds) Pratique possible uniquement durant de forts étiages, car l'alimentation en eau est forte et permanente, itinéraire dangereux.

SPELEOLOGIE

La vallée du Haut Giffre représente un haut lieu de la spéléologie mondiale, puisque plusieurs gouffres parmi les plus profonds du monde se situent :

- sur le massif du Criou, le gouffre Mirola - Lucien Bouclier avec une profondeur de 1733 m,
- sur le massif du Folly, le gouffre Jean Bernard avec une profondeur de 1610 m.
- grotte de l'Ermoy

Cette activité pratiquée depuis de nombreuses années concourt à mieux connaître le cheminement des écoulements souterrains des karsts de la vallée (massifs calcaires).

ESCALADE

Bien que les réserves naturelles de Sixt-Passy et de Passy possèdent de belles falaises, la qualité de la roche (très friable) ne permet pas, ou peu, la pratique de l'escalade. Toutefois, quelques sites sont équipés : chaîne des Fiz, paroi du Dardet (Vogealle), Tour St Hubert, Fond de la Combe sur la RNN de Sixt-Passy, et au niveau de "l'Enclume", du "Marteau" et de "Pointe de Platé" sur la RNN de Passy.

Une école d'escalade est présente sur la paroi du Dardet (Sixt-Fer-à-Cheval), mais elle est peu fréquentée. L'évolution de cette activité semble stable.

Il existe un site d'escalade également sous les parois du Tuet (Samoëns), en montant au refuge du Folly.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- De nombreux acteurs présents sur le site ;
- Plus de 350 km de sentiers pédestres balisés ;
- Balisage cohérent et conséquent ;
- Une pression importante sur les milieux lors des périodes touristiques (estivales : juillet / août et hivernales)

B-4-4 ACTIVITES CYNEGETIQUES

Annexe cartographique N° 13 : cartes des activités humaines – réserves de chasse

1. Les acteurs

L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE (ONCFS)

L'ONCFS est un établissement à caractère administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés de la chasse et de l'agriculture. Il contribue à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle des mesures de gestion, destinées à préserver la faune sauvage et ses habitats, compatibles avec les autres activités humaines.

Les missions principales de l'ONCFS relèvent de :

- La réalisation d'études, recherches et expérimentations concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats ;
- La mise en valeur et surveillance de la faune sauvage, le contrôle du respect de la réglementation relative à la police de la chasse ;
- L'évaluation de l'état de la faune sauvage et le suivi de sa gestion, la capacité d'expertise et l'appui technique pour l'élaboration des orientations régionales ;
- L'organisation matérielle de l'examen du permis de chasser.

FEDERATION DES CHASSEURS

La Fédération des chasseurs de Haute-Savoie est constituée par une équipe de professionnels. Elle est assistée par les administrateurs et les Comités de gestion des 20 pays cynégétiques du département de la Haute-Savoie. Ces comités de gestion sont composés de tous les Présidents d'association de chasse et d'élus de la Fédération des Chasseurs.

La Fédération de chasse recense plus de 8 000 chasseurs dans le département. Parmi les missions qui lui incombent, on trouve :

- la concertation avec les acteurs du territoire et l'appui technique aux collectivités territoriales ;
- l'expertise faunistique avec des opérations de dénombrement (comptage chamois, mouflons, cerfs, bartavelles et tétras lyre) ;
- la formation continue des chasseurs aux bonnes pratiques (permis de chasse).

Un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique oriente la gestion de la chasse sur le département. Il est révisé tous les 6 ans et propose des mesures de gestion adaptées.

LES ASSOCIATIONS LOCALES

1. Les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)

Conformément à l'article L.422-2 du code de l'environnement, les ACCA ont pour missions :

- D'assurer une bonne organisation technique de la chasse.
- De favoriser sur leur territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.
- De favoriser l'éducation cynégétique de leurs membres.
- De favoriser la régulation des animaux nuisibles.
- De veiller au respect des plans de chasse en y affectant les ressources appropriées.
- D'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.

L'ACCA peut adhérer à une **AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée)** qui permet entre autre de mettre en commun son territoire de chasse avec d'autres ACCA.

| Statut | Nom | Commune | Date de création | Surface RCFS ⁷ | Nombre d'adhérents |
|---------------|----------------------|---------------------------|------------------|---------------------------|----------------------------------|
| ACCA | Morzine | Morzine | 15/07/1968 | 624 | 101 |
| | Verchaix | Verchaix | 06/08/1970 | 196 | 47 |
| | Sixt-Fer-à-Cheval | Sixt-Fer-à-Cheval | 03/07/1974 | 91 | 88 |
| AICA | Haut-Giffre | Samoëns | 15/11/1982 | 234 | 146 |
| | Réserve Arve-Giffre | Sixt-Fer-à-Cheval ; Passy | 15/11/1982 | 6861 | / ⁸ |
| Chasse privée | Saint-Hubert de Sixt | Sixt-Fer-à-Cheval | 16/05/1974 | 51 ha | 67 compris dans les 88 de l'ACCA |
| Total | | | | 8057 ha | 382 |

2. Les pratiques (source FDC 74)

Le site du Haut Giffre constitue un espace privilégié pour la chasse d'espèces emblématiques : cerf, chamois, tétras lyre, lagopède, gélinottes, lièvre variable...

Tous les milieux sont fréquentés, avec des pratiques différentes en fonction des espèces.

- La **chasse à l'approche** est réservée au **chamois** sur les espaces d'altitude. Elle se pratique de manière individuelle, ou en petit comité de quelques chasseurs. Le **mouflon** est recherché de manière identique sur son secteur de présence. Dans les réserves où la chasse est possible, elle constitue le mode de prélèvement obligatoire, le chasseur étant parfois accompagné d'un guide spécialement formé.

⁷ RCFS : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage

⁸ La réserve Arve-Giffre est constituée de l'association des différentes sociétés de chasse qui l'a compose

- Sur les versants boisés ou dans les alpages, l'utilisation de **chiens courants** pour les **lièvres**, **chevreuils**, **cerfs** et **sangliers** constitue une pratique fortement ancrée dans la tradition locale. Cette chasse se pratique en petit comité de 5 à 10 personnes.
- La chasse aux **galliformes et la bécasse**, est pratiquée par un petit nombre de chasseurs spécialistes. L'application d'un Prélèvement Maximum Autorisé (PMA) sur la bartavelle et le lagopède peut permettre quelques prélèvements anecdotiques en cas de bonne reproduction, mais le tétras lyre reste l'espèce principalement recherchée, de manière très encadrée (plan de chasse).

Si la réglementation condamne la chasse sur la neige, des autorisations spécifiques ont dû être accordées pour tenir compte de l'évolution des populations d'ongulés, et des connaissances en matière de gestion de la faune « grand gibier ». Pour ces mêmes raisons, les tirs sélectifs dans certaines réserves de chasse ont été autorisés, avec des conditions particulières.

La période de chasse s'étend du mois de septembre jusqu'à la mi-janvier. La pression de chasse est traditionnellement assez forte jusqu'au 25 octobre, et s'atténue fortement avec l'arrivée des premières neiges. Par la suite, la pression de chasse peut être qualifiée de moyenne, pour répondre à l'obligation réglementaire de réalisation des quotas d'ongulés (cerfs principalement).

3. Suivis des espèces chassables

L'espèce est suivie par des comptages annuels, réalisés par les chasseurs locaux sous responsabilité du service technique de la Fédération Départementale, en collaboration étroite avec Asters et en respect de protocoles établis par l'ONCFS.

Le chamois est suivi de manière identique. Il atteint désormais des niveaux d'effectifs élevés, mais connaît des fluctuations locales.

Pour tous les ongulés soumis au plan de chasse obligatoire, les quotas sont établis pour 3 saisons, et révisés en fonction des éléments de connaissance à disposition (comptages, indices de mortalité...). Si tous les chasseurs sont mobilisés pour réaliser les comptages de tétras au printemps, seuls les conducteurs de chiens d'arrêt sont sollicités pour les échantillonnages de nichées en été. L'ONCFS a engagé en partenariat avec le GRIFEM de Samoëns un programme d'étude scientifique sur le lagopède sur la partie Sales – Platé, tandis que des comptages de bartavelles sont organisés tous les printemps par la Fédération Départementale des Chasseurs selon un protocole original. Les résultats des suivis des galliformes figurent dans les différents programmes menés par l'Observatoire des Galliformes de Montagne, groupement d'intérêt scientifique auquel la Fédération Départementale des Chasseurs apporte son partenariat actif.

Pour déceler d'éventuelles enzooties, toutes les espèces font l'objet d'une surveillance sanitaire dans le cadre du réseau national SAGIR, animé par l'ONCFS et confié à la Fédération Départementale des Chasseurs sur la Haute Savoie.

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------|--------------|-------------|-------------|--------------|------|--------------|
| Morzine | | | | | | |
| Passy | 4 Gélinittes | | 1 Gélinitte | 2 Gélinittes | | 2 Gélinittes |
| Samoëns | | | | | | |
| Sixt-fer-à-Cheval | | 1 Gélinitte | | 1 Bartavelle | | |
| Verchaix | | | | | | |

TABLEAU : PRELEVEMENTS GALLIFORMES (SOURCE FDC74)

Sur les communes concernées par le site N2000 du Haut Giffre, sur les 5 dernières années, une seule bartavelle a été prélevée sur 5 accordées.

Les prélèvements de Gélinitte sur le site Natura 2000 du Haut Giffre sont rares. Ceci s'expliquent en partie par le mode de chasse qui est largement orienté vers le grand gibier en Haute-Savoie. Les prélèvements sont stables avec moins de 4 oiseaux par an sur l'ensemble du site.

Le prélèvement maximum autorisé (PMA) pour le lagopède, pour la saison de chasse 2008-2009 était de 0 sur tout le département de la Haute-Savoie, ce qui signifie que l'espèce reste chassable mais qu'aucun prélèvement n'a été autorisée sur cette période.

| | Prélèvements 2012-2013 | Prélèvements 2013-2014 | | | |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|------|---------|-----------|
| | Sanglier | Chamois | Cerf | Mouflon | Chevreuil |
| Morzine | 19 | 56 | 12 | 4 | 33 |
| Passy | 30 | 12 | 12 | 0 | 13 |
| Samoëns | 0 | 81 | 0 | 0 | 0 |
| Sixt-fer-à-Cheval | 10 | 71 | 24 | 0 | 22 |
| Verchaix | 15 | 3 | 5 | 0 | 18 |
| AICA Arve-Giffre | 0 | 47 | 14 | 0 | 0 |
| AICA Samoëns-Morillon | 58 | 0 | 32 | 2 | 38 |

TABLEAU : PLAN DE CHASSE ONGULES (SOURCE FDC74)

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- 3 ACCA, 2 AICA, 1 CP comptant 382 adhérents ;
- Espace privilégié pour la chasse d'espèces emblématiques : cerf, chamois, tétras lyre, lagopède, gélinittes, lièvre variable...
- La chasse est encadrée par plusieurs plans de chasse
- Période de chasse de septembre à mi-janvier
- Gestion cynégétique par plan triennal

B-4-5 ACTIVITES PISCICOLES : LACS ET TORRENTS

La pêche est peu pratiquée sur l'ensemble du site, juste quelques lieux existent et ce loisir est pratiqué seulement en période estivale. Ces lieux se trouvent dans les réserves naturelles du site, les gorges de la Diosaz au niveau du vallon de Villy, et dans les lacs d'Anterne et de Pormenaz.

Dans les deux lacs du massif, l'association procède à des introductions de poissons, sous forme d'alevins. En effet, aucune population piscicole n'est présente naturellement dans les lacs de montagne. La majorité des pêcheurs est localisée au niveau du lac de Pormenaz où ils bivouaquent fréquemment. Quelques adeptes tentent leur chance dans la Diosaz.

La pêche en lac de montagne est ouverte de fin juin à début octobre. La fréquentation est forte à l'ouverture et durant les week-ends (une dizaine de personne par lac), en semaine elle se réduit à 2 ou 3 personnes.

Ces deux lacs font partie du réseau « Lacs sentinelles ».

Programme Lac Sentinelles

Depuis 2012, un programme de recherche unit chercheurs, gestionnaires d'espaces protégés et gestionnaires des milieux aquatiques pour renforcer l'échange, la connaissance et la recherche sur les lacs d'altitude et permettre d'en améliorer la conservation et la gestion.

Ce réseau a mis en place un observatoire des lacs d'altitude dont les lacs d'Anterne et de Pormenaz font partie. Un même protocole de suivi est appliqué aux lacs de l'observatoire afin de pouvoir comparer à terme les données. Celui-ci se compose d'un suivi thermique des eaux de surface et de fond, du suivi de la transparence du lac mais aussi un profil physico-chimique de la colonne d'eau (conductivité, température, pH, oxygène dissous, turbidité). A ces mesures s'ajoutent des prélèvements d'eau afin d'y dénombrer les espèces de phytoplancton et zooplancton présentes ainsi que de doser la chlorophylle a et différents nutriments (analyses physico-chimiques de l'eau).

L'étude des lacs est pertinente dans un contexte de recherche sur les réponses des écosystèmes au climat. En effet, les lacs sont très sensibles aux conditions météorologiques, qui conditionnent une grande partie de leurs processus : leur étude donne un aperçu des mécanismes et des effets du changement climatique global.

Le lac d'Anterne

Le Lac d'Anterne est situé à 2063 mètres d'altitude au sein de la Réserve naturelle nationale de Sixt-Passy, dans la vallée du Giffre. Il se trouve au pied de la chaîne des Fiz et des Frêtes de Villy. Son bassin versant, d'origine glaciaire, se caractérise notamment par une forte sensibilité aux processus d'érosion en raison de la présence de sols facilement érodables (terres et schistes) et de l'absence de sols développés sur une large partie du bassin versant (le plus raide). L'alimentation du lac se fait par le biais de ruisseaux relativement diffus ; une perte d'eau karstique se situe sur la partie ouest du lac. Le site présente une pression pastorale relativement faible, bien que les archives communales mentionnent que la montagne d'Anterne a été pâturée par des bovins.

Principales caractéristiques du lac d'Anterne

| Superficie Bassin Versant (ha) | Superficie Lac (ha) | Altitude du lac (m) | Profondeur maximale (m) | Gel du lac (mois/an) |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| 278 | 11,6 | 2063 | 13,2 | 6 – 7 |

Une approche basée sur l'étude de l'ADN contenu dans les archives sédimentaires a par ailleurs permis de reconstruire l'occupation des sols depuis la fin de l'âge de bronze, mettant en avant des épisodes anthropiques de déforestation et de pastoralisme par des troupeaux d'ovins et de bovins. Le lac est gelé entre 6 et 7 mois pendant l'année, et le sud du bassin versant est rarement totalement déneigé avant juillet. Les principales caractéristiques du lac d'Anterne sont présentées dans le tableau ci-dessus.

La surface des lacs dans la plupart des latitudes montre un cycle de température prononcé tout au long de l'année. Cela est principalement dû à la variation des radiations solaires et aux échanges thermiques avec l'atmosphère. Ceux-ci entraînent des différences de densité et la formation de strates de températures. La stabilité de la stratification qui est fonction notamment de la latitude, de l'altitude et de la profondeur influe sur le nombre de brassages annuel, qui définit le régime thermique du lac. Le lac d'Anterne suit un régime dimictique : deux périodes de stratification sont observées, une hivernale et une estivale. Celles-ci se succèdent suite à des périodes de brassages des eaux (homothermie), qui permettent notamment l'oxygénation des eaux de fond. Il est à noter que le lac d'Anterne peut observer un régime plurimictique : la stratification a été rompue à plusieurs reprises par exemple pendant l'été 2007.

Ce phénomène est particulièrement important d'un point de vue écologique puisque la température influence la répartition, la composition et les comportements des espèces animales et végétales du lac: la stratification thermique permet de fournir une grande variété d'habitats.

Le bassin versant du lac d'Anterne a été instrumenté par des dispositifs de suivi haute-fréquence par le laboratoire EDYTEM. Ce dispositif visait à caractériser le flux de sédiments du bassin versant. L'équipement déployé sur ce dernier et sur le lac depuis 2007 donne une image très complète des processus climatologiques et biologiques. L'originalité de ce programme tient donc à la fois des différentes instrumentations du site et de sa localisation en altitude – la plupart des sites instrumentés se trouvant à ce jour en plaine.

Enfin, le lac est aleviné pour satisfaire l'activité halieutique. La mise en place d'un peuplement monospécifique constitué uniquement de Saumon de fontaine a été préconisée dans le plan de gestion de 2009 (FDAAPPMA74). Le saumon de fontaine a été choisi pour sa bonne capacité d'adaptation et sa survie dans des lacs pouvant atteindre 0°C.

Le lac de Pormenaz

Le lac de Pormenaz est situé à environ 600 m au Nord-Ouest de la Pointe Noire de Pormenaz (2323 m) dans la Réserve naturelle nationale de Passy, entièrement sur le site houiller et séparé de la chaîne des Aiguilles Rouges par la profonde vallée de la Diosaz. Il est le lac le plus chaud sur les 5 étudiés dans le cadre de l'observatoire car peu profond et alimenté par des zones humides également peu profondes.

Principales caractéristiques du lac de Pormenaz

| Superficie Bassin Versant (ha) | Superficie Lac (ha) | Altitude du lac (m) | Profondeur maximale (m) | Gel du lac (mois/an) |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|----------------------|
| 54 | 4.6 | 1945 | 9.5 | 6 |

Le bassin versant est majoritairement occupé par les pelouses alpines, le reste de sa surface consistant en des pierriers et barres rocheuses. On note également la présence de tourbières sur le bassin. Par ailleurs l'usage pastoral sur le bassin y entraîne la présence de troupeaux ovins non gardés.

La cuvette lacustre a pour origine l'action des glaciers sur une zone de faille majeure et d'un synclinal de la couverture sédimentaire. On note la présence d'une île au centre du lac, au nord-est de laquelle se trouve la zone la plus profonde.

Les eaux du lac de Pormenaz sont plus faiblement minéralisées que celle du lac d'Anterne, en concordance avec la nature du substratum géologique du bassin versant.

Ce lac est également aleviné pour satisfaire l'activité halieutique. Le plan de gestion a préconisé un alevinage annuel monospécifique en Truite fario, espèce semblant être à priori la plus adaptée aux conditions offertes par le lac de Pormenaz.

Ces deux lacs sont considérés comme oligotrophes mais restent par les suivis mis en place dans le cadre du réseau lacs sentinelles sous surveillance régulière du gestionnaire.

B-4-6 PERIMETRE DE PROTECTION DE CAPTAGE SUR LE SITE

Annexe cartographique N° 13 : cartes des activités humaines – zonages AEP

Les mesures de protection des captages d'eau pour l'alimentation humaine sont données dans le Code de la Santé Publique, en particulier par l'article L1321-2 :

"En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux, l'acte portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines (...) détermine autour du point de prélèvement

- *un périmètre de protection immédiate dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété,*
- *un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux,*
- *et, le cas échéant, un périmètre de protection éloignée à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols et dépôts ci-dessus mentionnés."*

Des activités telles que l'exploitation forestière ou le pastoralisme peuvent être susceptible d'avoir des impacts sur la qualité de l'eau.

Au niveau de l'exploitation forestière, les ouvertures de pistes, les ornières consécutives au débardage, le fait des réaliser des coupes rases, le stockage des hydrocarbures (cuves pour les engins d'exploitation)... peuvent poser problème.

La prise en compte des périmètres de captage dans les activités pastorales constitue également un enjeu fort. L'activité pastorale peut avoir différents impacts sur la qualité des eaux (effluents d'élevage et de production, aménagement de desserte, etc.). La nature de ces impacts est variable selon les caractéristiques hydrogéologiques de l'alpage et la nature du sol.

Des réglementations existent :

Périmètre de Protection Immédiat : Toute activité est interdite (clôtures).

Périmètre de Protection Rapproché : Interdictions : pacage avec stationnement du bétail, lisier, fumures, engrais, pesticides, construction, excavation, déversement de substances polluantes.

Périmètre de Protection éloigné : application stricte des règles de salubrité publique.

B-4-7 PROTECTION ET CONSERVATION DES SITES

De nombreux acteurs et associations sont présents sur le site du Haut Giffre. Ceux-ci se penchent sur le problème de la conservation de ce site d'exception en menant diverses études.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

La DDT est responsable de la mise en œuvre sur le territoire départemental des politiques de plusieurs ministères et tout, particulièrement du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et de la Mer. Elle a en charge toutes les questions d'aménagement du territoire et de gestion de l'espace.

Ainsi, elle travaille sur les domaines de :

- l'aménagement du territoire ;
- l'économie agricole, forestière et rurale ;
- l'environnement, l'eau et les espaces naturels ;
- l'urbanisme, le logement et l'habitat ;
- la prévention des risques, les transports, les déplacements et la sécurité routière.

Cette direction collabore avec la DREAL pour la mise en place du réseau Natura 2000 dans le département.

ASTERS, CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE

Structure associative à vocation technique, Asters rassemble des connaissances et des compétences sur les milieux naturels. Ses missions sont:

- Réalisation d'inventaires, d'expertises et de suivis des milieux naturels et des espèces ;
- Elaboration de programmes de gestion et mise en œuvre sur les milieux naturels,
- Surveillance des territoires ;

- Appui et conseils techniques aux collectivités ;
- Accueil et sensibilisation du public ;
- Montage et animation de programmes internationaux.

ASTERS gère les deux RNN présentes sur le site, il réalise par le fait des inventaires biologiques (ZH, flore, espèces...) ainsi que des expertises et suivis. Des plans de gestion sont présents sur ces réserves naturelles. Celui de Passy a été validé en 2010 et est en cours de mise en oeuvre, et celui de Sixt n'a pas été officiellement validé. Malgré cela, certaines actions ont été retenues et sont menées sur le territoire de la RNN. Il existe des rapports d'activités qui sont publiés dans cette dernière réserve présentant son suivi.

GRIFEM

Groupe Rech Info Faune Ecosyst Montagne. Cette structure est basée à Samoëns. Monsieur Jean-François Desmet, directeur, possède plusieurs données faunistiques et floristiques sur le site du Haut-Giffre. Il a apporté son expertise pour la réalisation de ce docob. Les données lagopède, entre autre, émane du Grifem.

LPO 74 : LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX DE HAUTE-SAVOIE

La LPO Haute-Savoie est le représentant départemental de la LPO France. Elle a pour but d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

B-4-8 SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS HUMAINES

| Activité | Code FSD de l'activité | Qualification | Sources |
|--|---|---|-------------------|
| Agriculture | 102 : fauche/coupe 140 : Pâturage | 4 ateliers de transformation sur le site (Fréterolle, Savadon, Passy, Les Praz) | SEA |
| Sylvicole | 160 : gestion forestière | | CRPF, ONF |
| Cynégétique | 230 : Chasse | | FDC74 |
| | 240 : prélèvement sur la faune | | |
| Piscicole | 220 : pêche de loisirs | | ASTERS |
| Tourisme et loisirs et Urbanisation | 501 : sentier, chemin 602 : complexe de ski 620 : Sports et loisirs de nature 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés 623 : véhicules motorisés 624 : escalade, varape, spéléologie 625 : parapente 626 : ski, ski hors piste | <ul style="list-style-type: none"> • 11 refuges d'altitudes dont 2 en périphérie • Plus de 350 km de sentiers pédestres balisés | SIVM, SIVHG, DDT, |

629 : autres sports de plein air et activités de loisirs

690 : autres loisirs et activités de tourisme

403 : Habitat dispersé

Secteurs :

Golèse : Chalets d'alpages et 1 refuge

Bostan : Chalets d'alpage et 1 refuge

Chardonnière (en périphérie) : 1 refuge

Grenairon (en périphérie): 1 refuge

Folly : 1 refuge

Anterne :

5 chalets et une ancienne fruitière reconvertie en dortoir pour le refuge Alfred Wills

Les Fonts (en périphérie) : présence du refuge et des chalets des Fonts.

Salvadon : 23 chalets d'alpages et une fruitière en activité.

Sales : 24 chalets d'alpages, 1 ancienne fruitière ,1 chapelle et 1 refuge (4 bâtiments).

Vogealle : 2 chalets et 1 refuge

Boret : 1 buvette et 1 chalet pastoral

Commune :

4 chalets

11 chalets

11 chalets

Fond de la Combe : Buvette du Prazon

.

Moède : 1 Chalet d'alpages et un refuge (2 batiments)

Platé : Chalets d'alpages et un refuge

DDT,
ASTERS
(PDG
Réserves)

Urbanisation

C - ENJEUX ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

C-1 ENJEUX DU SITE

Afin de définir les enjeux d'un site, on croise les richesses écologiques et les facteurs influençant, ce qui signifie pour le site Natura 2000 du Haut Giffre de tenir compte des activités humaines économiques pastorales, touristiques et forestières.

Une partie des habitats du Haut Giffre dépendent des activités humaines traditionnelles et de leur qualité, ainsi les prairies/pelouses ouvertes dépendent de l'exploitation des alpagistes, la qualité écologique de la forêt dépend de la fonction qu'on lui a attribué ainsi que la manière dont elle est exploitée.

En ce qui concerne la faune, les dérangements les plus importants sont observés sur les oiseaux et particulièrement sur les galliformes ainsi que sur les ongulés. Les cartes ci-dessous croisent les activités estivales et hivernales avec les périodes sensibles du Tétrás Lyre. Ces périodes sensibles sont celles du chant des mâles reproducteurs qui s'étale d'avril à juin, puis la période de nidification entre juin et juillet et l'hivernage de novembre à mars.

Annexe cartographique N° 14 : cartes de croisements des enjeux

RN Passy : (données issues du PDG 2010-2019)

| Habitat | Espèces d'intérêt | Etat de conservation et pastoralisme | Préconisations de gestion |
|-------------------------------|---|---|---|
| Pelouses alpines | Lagopède alpin | Ces pelouses actuellement pâturées se maintiennent sans intervention humaine | Eviter la pression pastorale localisée (couchades). Déplacer la pression pastorale de l'alpin au subalpin |
| Pelouses subalpines calcaires | Tétrás-Lyre Coléoptères Lépidoptères dont l'Apollon | Ces pelouses n'ont pas besoin de pâturage mais un pâturage extensif ne pose pas de problème. Un sous chargement entraîne une colonisation lente par les ligneux (réversible). | Eviter le pâturage précoce Adapter le pâturage existant qui permettra de limiter l'extension du nard raide par la mise en place d'une conduite de troupeau |
| Pelouses subalpines acides | Tétrás-Lyre Orchidées | La baisse de pression pastorale transforme les pelouses en lande acidophile dont la restauration est lente et difficile | Eviter le pâturage tardif Maintenir un minimum de pression pastorale en réalisant de fortes charges instantannées en alternance avec des périodes de |

| | | | |
|--------|---|---|---|
| | | | repos qui se traduit par la mise en place de la conduite du troupeau |
| Landes | Tétras-Lyre Sizerin flammé Venturon montagnard | Intérêt pastoral à médiocre, faible d'appétence et difficile d'y pénétrer | Pas d'actions de gestion sur la lande mais possibilité d'actions ponctuelles en faveur du tétras-lyre |

| Nom | Facteurs | Tendances évolutives | Enjeux |
|-------------------------------|--|---|--|
| Espèces | | | |
| Tétras-Lyre | Morcellement et destruction de l'habitat, Dérangement hivernal | Stable | Déficit de connaissances Fermeture de l'habitat Espèce chassée |
| Bouquetin | Fréquentation, survole | En progression | |
| Lagopède | Activités touristiques hivernales, dérangement | ? | Déficit de connaissances Fermeture de l'habitat |
| Groupes d'espèces | | | |
| Espèces rupestres | Dérangement (survol, escalade) | ? | Réduire le dérangement |
| Espèces de landes et pelouses | Diminution de la pression de pâturage | Tendances à la fermeture des pelouses et à l'extension des landes | Maintien de l'ouverture des pelouses silicieuses Connaissance de l'état de conservation à approfondir |
| Espèces de milieux humides | Piétinement Alevinage | ? | |

C-1-1 SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU SITE

Habitats d'intérêt communautaire

| Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD | Code Natura 2000 | Espèces présentes | Etat de conservation à l'issue de l'inventaire (à l'échelle du site et à l'échelle biogéographique) | Menaces | Enjeux |
|---|------------------|---|---|---|--------------|
| Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea | 3130 | Odonates, amphibiens | Favorable (Site) Défavorable mauvais (détérioration) | Pollution, changements globaux | Moyen à fort |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition | 3150 | | ND | Pollution, changements globaux | Moyen |
| Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée | 3220 | Flore et invertébrés spécialisés | Favorable (Site) Défavorable inadéquat (détérioration) | Modification du système hydrique - rectification | Moyen à Fort |
| Landes alpines et boréales | 4060 | Galliformes, (le Solitaire-papillon) | Favorable (Site) Favorable (stable) | Eventuellement boisement | Faible |
| Pelouses calcaires alpines et subalpines | 6170 | Panicaut des Lapes, Rhopalocères, Flore, galliformes, grande faune herbivore... | Favorable (Site) Favorable (stable) | localement, surpâturage ovin | Moyen à Fort |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 | | Favorable (Site) Favorable (stable) | Modification du système hydrique, espèces invasives (en plaine) | Faible |

| | | | | | |
|---|----------------|---|--|---|--------------|
| Prairie de Fauche de Montagne <u>Habitat élémentaire</u> : Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura | 6520 6520-4 | Invertébrés | Défavorable inadéquat (Site) Défavorable mauvais (détérioration) | Abandon ou intensification des pratiques pastorales, urbanisation | Moyen à Fort |
| Tourbières basses alcalines -Végétation des bas marais neutro-alcalins | 7230 7230-1 | Odonates, amphibiens, flore | Favorable à Moyen (Site) Défavorable inadéquat (stable) | Modification/ perturbations hydriques, fertilisation, piétinement | Moyen à fort |
| Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae * | 7240* | Carex bicolor | Favorable (Site) Défavorable inadéquat (détérioration) | Destruction directe (piétinement) | Fort |
| Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani) | 8110 | Flore et invertébrés spécialisés | Favorable (Site) Favorable (stable) | Pas de menaces directes | Faible |
| Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii) | 8120 | Flore et invertébrés spécialisés | Favorable (Site) Favorable (tendance inconnue) | Pas de menaces directes | Faible |
| Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard | 8160 | | ND | Pas de menaces directes | Faible |
| Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique <u>Habitat élémentaire</u> : Falaises calcaires subalpines à alpines, des Alpes | 8210 | Rapaces, Flore et invertébrés spécialisés | Favorable (Site) Favorable (stable) | Pas de menaces directes | Faible |
| Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique Habitat élémentaire: Falaises siliceuses montagnardes à nivales des Alpes | 8220 8220-1 | Flore et invertébrés spécialisés | Favorable (Site) Favorable (stable) | | Faible |

| | | | | | |
|--|---------------|---|--|---|---------------------------|
| Pavements calcaires * | 8240* | Flore et invertébrés spécialisés | Favorable (Site) Favorable (stable) | | Faible |
| Glaciers permanents | 8340 | | Défavorable mauvais (Site) Défavorable mauvais (détérioration) | Changements globaux | Moyen à fort |
| Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum | 9130 | Sabot de Vénus, Rosalie des Alpes | Assez bon (Site) Défavorable inadéquat (stable) | Coupes rases, tassement, gestion inadaptée | Moyen |
| Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius | 9140 | Sabot de Vénus, Rosalie des Alpes | Inconnu (Site) Favorable (stable) | Coupes rases, tassement, gestion inadaptée | Moyen |
| Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion | 9150 | Sabot de Vénus, Rosalie des Alpes | Assez bon (Site) Défavorable inadéquat (stable) | Coupes rases, tassement, gestion inadaptée | Moyen à Fort |
| Forêts de pentes, éboulis ou ravins * | 9180 * | Buxbaumie verte, Coléoptères saproxylophages | Assez bon (Site) Favorable (stable) | Coupes rases, modification du système hydrique | Moyen |
| Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * | 91EO* | | Inconnu (Site) Défavorable mauvais (stable) | Drainage Intervention sylvicole Piétinement | Moyen |
| Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea) | 9410 | Buxbaumie verte, Coléoptères saproxylophages | Assez bon (Site) Favorable (stable) | Coupes rases, tassement, gestion inadaptée | Moyen à Fort (localement) |
| <i>Hêtraies du Luzulo-Fagetum</i> | <i>9110</i> | Sabot de Vénus, Rosalie des Alpes | <i>Pas cartographié car sur de très faible surface, mais a été vu localement sur le site</i> | Gestion inadaptée, coupe rase | Moyen |

Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

| Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD | Nom commun de l'espèce | Code européen Natura 2000 de l'espèce | Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce | État de conservation à l'issue de l'inventaire | Menaces | Enjeux |
|---|------------------------|---------------------------------------|---|--|---|--------------|
| <i>Buxbaumia viridis</i> | Buxbaumie verte | 1386 | Inconnue Espèce pionnière, qui investit les bois pourrissants au sol. On la retrouve dans des pessières, des sapinières, moins souvent des hêtraies-sapinières et plus rarement encore des hêtraies. | Inconnu à l'échelle biogéographique semble favorable à l'échelle du site | absence/ pas assez de bois morts, absence d'humus brut, aménagements forestiers | Moyen |
| <i>Eryngium alpinum</i> | Chardon Bleu | 1604 | Plante des prairies fraîches de montagne, parfois en mégaphorbiaies. Le site abrite parmi les plus belles stations des Alpes | Favorable à l'échelle biogéographique semble favorable à l'échelle du site | Pâturage ovin sur certains secteurs, cueillette, fermeture du milieu | Fort |
| <i>Cypripedium calceolus</i> | Sabot de Vénus | 1902 | Sites mi-ombragés sur sols calcaires entre 300 et 2 000 m. Pelouses embroussaillées (lisières, clairières, bois clairs). | Favorable à l'échelle biogéographique semble favorable à l'échelle du site | Gestion forestière Perte de la connaissance des stations, cueillette | Moyen à Fort |

| | | | | | | |
|-----------------------------------|----------------------|------|---|---|---|--------|
| <i>Euphydryas aurinia debilis</i> | Damier de la Succise | 1065 | L'espèce est répandue dans les Alpes entre 1800 et 2600m d'altitude. Elle vit sur les gazons ras, riches en fleurs, et se pose volontiers sur les hautes herbes pour se reposer et en sucer le nectar | Favorable à l'échelle biogéographique A préciser à l'échelle du site mais pas de préoccupation pour cette sous espèce | Intensification des pratiques agricoles, embroussaillage, surpâturage, surpiétinement | Faible |
| <i>Rosalia alpina</i> | Rosalie des Alpes | 1087 | Se développe principalement sur le hêtre en montagne | Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique semble favorable à l'échelle du site | Exploitation intensive des forêts, absence de bois morts | Moyen |
| <i>Lynx lynx</i> | Lynx boréal | 1361 | Espèce forestière occupant une grande diversité d'habitat boisé. le Lynx est probablement un visiteur plus ou moins régulier plutôt qu'une espèce clairement établie sur le site | Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique Inconnu à l'échelle du site | Dérangement, absence de proies (herbivores sauvages) | Fort |
| <i>Barbastella barbastellus</i> | Barbastelle d'Europe | 1308 | Habitat pendant l'estivage : boisements de feuillus, chasse en milieux forestiers et en milieux bocagers. Hivernage sur le site : possible, espèce plutôt cavernicole | Favorable à l'échelle biogéographique Favorable à l'échelle du site | absence d'arbres morts, gestion sylvicole inadaptée, destruction des peuplements arborés, utilisation de pesticides | Faible |

| | | | | | | |
|---------------------------|-----------------------------|------|--|---|---|-------|
| <i>Myotis bechsteinii</i> | Murin de Bechstein | 1323 | Habitat pendant l'estivage : boisements de feuillus à mixte de préférence. Chasse au niveau des trouées forestières. Hivernage sur le site : possible espèce ubiquiste | Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique Favorable à l'échelle du site | Gestion sylvicole inadaptée, absence / pas assez d'arbres morts, fragmentation des massifs forestiers. Collisions avec les voitures.. | Moyen |
| <i>Myotis emarginatus</i> | Murin à oreilles échancrées | 1321 | Habitat pendant l'estivage : boisements et chalets à proximité, chasse en milieux forestiers ouverts sur prairies. Hivernage sur le site : possible espèce cavernicole | Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique Défavorable inadéquat à l'échelle du site | Gestion sylvicole inadaptée, absence / pas assez d'arbres morts, fragmentation des massifs forestiers. Collisions avec les voitures.. | Moyen |

Espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409

| Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire | Nom commun de l'espèce | Code européen Natura 2000 de l'espèce | Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce | Statut de conservation à l'issue de l'inventaire : | Menaces | Enjeux |
|---|------------------------|---------------------------------------|---|--|---|--------------------------|
| <i>Aquila chrysaetos</i> | Aigle royal | A091 | Le site abrite 10 % de la population départementale abritant elle-même 10 % de la population nationale. 5 aires de nidification sont dans le périmètre désigné. Les territoires de chasse débordent largement du site. Milieux ouverts et semi-ouverts entre 1 000 et 3 000 m | Favorable à l'échelle biogéographique Favorable à l'échelle du site | Pratiques d'activités à proximité des aires entre novembre et août (chantiers forestiers, sports de pleine nature...) / L'aménagement de falaises, (via-ferrata, voies d'escalade) / lignes électriques ou câbles de remontées mécaniques | Moyen à Fort (sur Passy) |
| <i>Falco peregrinus</i> | Faucon pèlerin | A103 | La population est estimée entre 5 et 7 couples. L'espèce poursuit sa recolonisation du département. Zones de falaises entre 600 et 1 400 mètres d'altitude | Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique Favorable à l'échelle du site. | Collisions contre les câbles aériens et le tir / Pratique d'activités sportives près des nids (escalade, parachutisme depuis des falaises, vol en parapente....) | Moyen |
| <i>Pernis apivorus</i> | Bondrée apivore | A072 | La population est estimée entre 5 et 7 couples. Habitat forestier pour la nidification. Divers type d'habitats ouverts pour le nourrissage. | Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique Inconnu à l'échelle du site | Uniformisation des milieux (perte des mosaïques) / Absence de haies, lisières, clairières | Moyen |

| | | | | | | |
|-----------------------------------|--------------------|-------|--|---|--|--------------|
| <i>Gypaetus barbatus</i> | Gypaète barbu | A076 | Un des 3 couples reproducteur de Haute-Savoie. Deux noyaux de population alpins : Alpes du nord-ouest (Savoie-Haute-Savoie-Valais) avec 7 couples et Alpes centrales (Stelvio-Engadin) avec 6 couples. Divers habitats au-dessus de la limite de la forêt dont falaises pour la nidification | Défavorable mauvais à l'échelle biogéographique Défavorable mauvais à l'échelle du site | Collisions contre les câbles aériens et le tir / Pratique d'activités sportives près des nids (escalade, parachutisme depuis des falaises, vol en parapente....) | Fort |
| <i>Bonasa bonasia</i> | Gélinotte des bois | A 104 | En France, les effectifs de Gélinottes des bois sont estimés à 10 000 oiseaux adultes. La région Rhône-Alpes abriterait près de 50% de ces effectifs, et en Haute-Savoie la population de Gélinotte des bois est évaluée à environ 1 400 oiseaux. C'est une espèce qui est inféodée aux milieux transitoires entre la futaie et le pâturage. Elle fréquente les milieux boisés mixtes de feuillus et de conifères, et elle affectionne les prés-bois d'altitude, avec des bosquets de feuillus, les taillis et les taillis sous futaie, surtout s'ils sont hétérogènes. | Favorable à l'échelle du site | Gestion forestière inadaptée / Activités touristiques / Fermeture des milieux (perte de mosaïques) | Moyen à Fort |
| <i>Alectoris graeca saxatilis</i> | Perdrix Bartavelle | A412 | Les Alpes françaises constituent la limite occidentale de répartition. 2 à 3 000 couples en France, dont 300 à 1 000 en Rhône-Alpes. Après au moins 30 ans de déclin, retour prononcé de la Bartavelle depuis le début des années 1990 | Favorable à l'échelle biogéographique | Activités touristiques / Dérangements / Développement d'un pâturage inadapté | Moyen à Fort |

| | | | | | | |
|--------------------------------|----------------|------|--|--|--|------|
| | | | Présence sur les versants Sud bien exposés, entre 1 500 et 2 300 m d'altitude. Fréquente les terrains arides, blocs rocheux et pentes très raides. | Défavorable inadéquat/ à l'échelle du site | | |
| <i>Lagopus muta helveticus</i> | Lagopède alpin | A408 | <p>En France, confinée aux secteurs d'altitude des chaînes alpines et pyrénéennes (moins de 20 000 adultes).</p> <p>Présente en Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme</p> <p>En régression depuis les années 60, surtout aux marges de l'aire de distribution</p> <p>Fortes fluctuations annuelles de la reproduction</p> <p>Présence sur les versants et crêtes rocheuses, notamment orientés Nord, entre 1 800 et 3 000 m d'altitude sur le périmètre d'étude.</p> | <p>Défavorable mauvais à l'échelle biogéographique</p> <p>Défavorable mauvais à l'échelle du site</p> | Développement du pâturage ovin / essor d'activités touristiques / dérangements | Fort |
| <i>Tetrao tetrix</i> | Tétras lyre | A409 | <p>Les Alpes françaises abritent la quasi-totalité de la population nationale, répartie sans discontinuité des Préalpes aux Alpes internes des Savoie et en Isère.</p> <p>8 à 11 000 couples dans les Alpes, dont 6 à 8 000 en Rhône-Alpes, en régression</p> <p>Présence entre 1 300 et 2 300 m d'altitude sur le périmètre d'étude. Fréquentation de milieux en transition semi-ouverts où pelouses, landes, fourrés et boisements clairs se côtoient et créent une mosaïque de milieux favorable.</p> | <p>Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique</p> <p>Défavorable inadéquat à l'échelle du site</p> | Fermeture des milieux / Activités touristiques / Dérangements | Fort |

| | | | | | | |
|------------------------------|-----------------------|------|--|---|--|--------------|
| | | | Année 2011 marquée par une faible reproduction sur l'ensemble de son aire de répartition départementale (protocole de suivi O NCFS-FDC74-OGM) | | | |
| <i>Glaucidium passerinum</i> | Chevêchette d'Europe | A217 | Identifiée en limite de périmètre désigné. Espèce des forêts possédant une structure très diversifiée, peu exploitée et parsemée de clairières, utilise préférentiellement les cavités des pics épeiche. Estimation de 100 à 110 localités en Haute-Savoie | Favorable/Inconnu à l'échelle biogéographique Favorable à l'échelle du site | Gestion forestière inadaptée: intensification de l'exploitation des forêts, l'homogénéisation et le rajeunissement des peuplements | Faible |
| <i>Aegolius funereus</i> | Chouette de Tengmalm | A223 | Habitat forestier entre 800 et 1600 m d'altitude | Défavorable inadéquat à l'échelle alpine Inconnu à l'échelle du site. | Gestion forestière inadaptée: intensification de l'exploitation des forêts, l'homogénéisation et le rajeunissement des peuplements | Faible |
| <i>Lanius collurio</i> | Pie-grièche écorcheur | A338 | Prairies et pâturages riches en insectes et parsemés de buissons Plutôt sur les secteurs de basse altitude du site désigné, jusqu'à 1800 m | Défavorable inadéquat à l'échelle alpine Inconnu à l'échelle du site | Recul des prairies / Remembrements / Importante régression des haies / Intensification de l'exploitation des prairies | Moyen à Fort |
| <i>Dryocopus martius</i> | Pic noir | A236 | Espèce forestière occupant une grande diversité d'habitat boisé. | Favorable à l'échelle biogéographique Favorable à l'échelle du site | Fréquence d'exploitation trop élevée des forêts et à la monoculture de l'Epicéa commun | Faible |

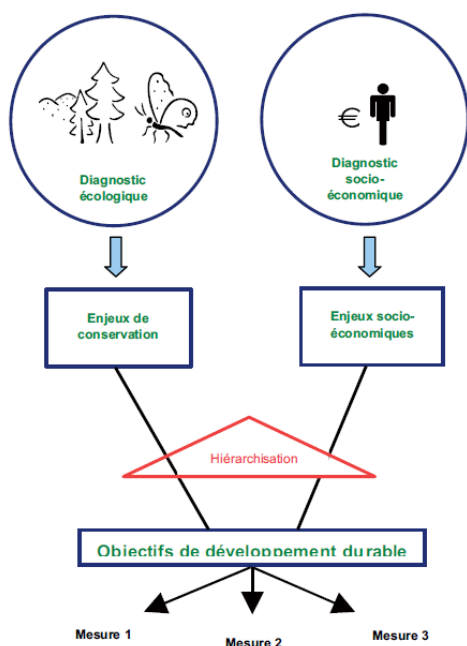
| | | | | | | |
|-----------------------------|-------------------|------|---|---|--|------|
| <i>Picoides tridactylus</i> | Pic tridactyle | A241 | Forêts subalpines fraîches, en particulier d'Épicéa <i>Picea abies</i> (pouvant être parsemées de Sapin <i>Abies alba</i> , de Mélèze <i>Larix decidua</i> , ...), plus ou moins mêlées de feuillus | Défavorable, en déclin à l'échelle biogéographique Inconnu à l'échelle du site. | Modification-destruction de son habitat avec remplacement de l'épicéa par d'autres essences / Réduction du peuplement / Suppression des arbres morts sur pied ou vieillissant dans le cadre d'exploitation forestière / Coupes à blanc | Fort |
|-----------------------------|-------------------|------|---|---|--|------|

C-1-2 SYNTHÈSE DES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

| Activités humaines | Enjeu retenu |
|--|---|
| Activités sportives et présence de bâti | Compatibilité des activités sportives avec la préservation des milieux et des espèces inféodées Le bâti ne doit pas impliquer la destruction du lapiaz ni sa pollution |
| Agriculture | Maintenir l'activité pastorale en tenant compte de la fragilité des milieux |
| Activité cynégétique | Respecter les prélèvements autorisés |
| Activité forestière | Assurer une gestion forestière durable Maintenir des conditions favorables aux espèces forestières |
| Tourisme | Informier et sensibiliser sur l'intérêt du site Structurer les activités de loisirs Maitriser les infractions des véhicules à moteur |

C-2 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

C-2-1 DEFINITION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Le code de l'environnement, dans son article R414-11 en donne la définition suivante

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales et culturelles qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

Cette partie correspond à l'analyse des enjeux identifiés sur le site. Au regard des menaces et des problématiques affectant les habitats et les espèces d'intérêt communautaires, il s'agit d'adapter des objectifs de gestion permettant d'assurer leur préservation.

C-2-2 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE LIES AUX ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES EN LIEN AVEC LES ACTIVITES HUMAINES

Les activités humaines ont un fort impact sur la conservation des habitats et espèces présents sur le site du Haut-Giffre, de par leur impact positif sur la conservation des habitats, comme une activité pastorale raisonnée, ou négatif, comme par le dérangement des espèces que peut occasionner une trop forte fréquentation touristique.

Les enjeux de ce document d'objectifs sont bien sûr de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000, mais en lien avec les activités humaines qui s'y pratiquent.

Codification des mesures :

GH : Gestion des habitats et des espèces

C : Connaissance - suivi

S : Sensibilisation - communication

A : Animation

| Enjeux de conservation | | Enjeux socio-économiques | Objectifs de développement durable | mesures envisagées |
|--|--|--|---|---|
| Pour les habitats | Pour les espèces d'intérêt communautaire associées | | | |
| <p><u>HABITATS ROCHEUX</u> 8110 - Eboulis siliceux 8120 - Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii) 8160 Eboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique 8240* - Pavements Calcaires 8310 Grottes non exploitées par le tourisme 8340 - Glaciers Permanents</p> | <p><u>Rapaces:</u> - Aigle, - Gypaète Barbu, - Faucon Pèlerin, - Hibou grand-duc, <u>Galliformes:</u> - Lagopède, - Bartavelle, <u>Chiroptères</u></p> | <p>Activités sportives et présence de bâti Compatibilité des activités sportives avec la préservation des milieux et des espèces inféodées Les travaux (bâti, pistes... etc) ne doivent pas impliquer la destruction du lapiaz ni sa pollution Activité agricole Maintenir l'activité pastorale en tenant compte de la fragilité des milieux</p> | <p>Obj 1. Conserver les habitats rocheux en évitant la pollution (veille sur les effluents et les déchets) et la destruction des habitats (et en particulier du Lapiaz) Obj 2. Préserver les habitats de reproduction et d'hivernage des espèces faunistiques de falaises (rapaces) et des zones minérales (galliformes et chiroptères) Obj 3. Eviter le pâturage sur les secteurs à pavements calcaires</p> | <p>S1. Concertation sur la mise en défens des zones à enjeux notamment lors de la pratique des activités sportives hivernales/estivales et agricoles S4. Actualiser les données itinéraires et pratiques en continu (tous les trois ans) par un groupe de travail (Asters, AMM, JF Desmet, acteurs autres...) C1. Mettre en place un suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire GH9. Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats MAE H09. Amélioration de la gestion pastorale (mise en place de plans de pâturage)</p> |
| <p><u>HABITATS HUMIDES</u> 3130 3150 3220</p> | <p><u>Rapaces:</u> - Bondrée apivore (A072)</p> | <p>Activité agricole et touristique Maintenir le pastoralisme et le tourisme en tenant compte de la fragilité</p> | <p>Obj 4. Maintenir dans un bon état de conservation (écologique et</p> | <p>C2. Inventaires complémentaires C1. Réaliser un suivi de l'état de conservation des espèces et habitats</p> |

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| <p>6430 7230 7240</p> | <p><u>Chiroptères:</u></p> | <p>des milieux</p> | <p>hydrologique) les zones humides et les cours d'eau</p> | <p>GH1. Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage</p> <p>GH2. Restauration de zones humides</p> <p>MAE H09. Amélioration de la gestion pastorale (mise en place de plans de pâturage) permettant d'éviter les ZH</p> <p>GH 3&7. Elimination ou limitation des espèces exogènes et/ou envahissantes</p> <p>GH9. Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats</p> <p>GH10. Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p> |
| <p><u>HABITATS FORESTIERS</u> 9110 - Hêtraie de Luzulo Fagetum 9130 - Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum 9140 - Hêtraies subalpines médio-Européennes à Acer et Rumex arifolius 9150 - Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-Fagion 9180* - Forêts de pentes, éboulis ou ravins 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 9410 - Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>) 9430* - Forêts montagnardes et</p> | <p><u>Flore :</u> Sabot de vénus; <u>Bryophyte:</u> - Buxbaumie verte</p> <p><u>Faune :</u> Insectes Rosalie des alpes</p> <p><u>Rapace:</u> - Bondrée apivore (A072) <u>Strigiformes:</u> - Chouette de Tengmalm (A223) - Chevêchette d'Europe (A217) <u>Chiroptères:</u></p> <p><u>Galliformes:</u> - Gélinoche des bois</p> | <p>Activité sylvicole Assurer une gestion forestière durable</p> <p>Maintenir des conditions favorables aux habitats et espèces forestières</p> | <p>Obj. 5 Conserver et mettre en place une forêt riche en diversité végétale et en structures forestières</p> | <p>GH8. Développement de bois senescents</p> <p>GH11. Irregularisation des peuplements forestiers</p> <p>GH4. Favoriser la régénération naturelle ou dirigée</p> <p>S3. Expertise et évaluation d'incidence autour de la mise en place de différentes manifestations sportives (trails, course de ski de rando...)</p> <p>GH10. Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p> <p>GH12. Favoriser le débardage alternatif</p> <p>GH9. Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats</p> |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| <p>subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)</p> | <p>(A091) - Tétras Lyre <u>Piciformes:</u> - Pic Noir - Pic Tridactyle <u>Carnivores:</u> - Lynx d'Europe</p> | | | <p>GH5. Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</p> |
| <p><u>HABITATS OUVERTS</u> Lande alpine et subalpine (4060) 6110-2 et 8240 * pelouses pionnières des dalles calcaires et pavements calcaires 6150 - Pelouses boréo-Alpines et siliceuses Pelouse calcaire alpine et subalpine (6170)</p> | <p><u>Flore :</u> Chardon bleu <u>Galliformes:</u> - Tétras lyre - Lagopède - Bartavelle <u>Lépidoptères:</u> - Azuré de la sanguisorbe - Azuré des paluds</p> | <p>Activité agricole Maintenir l'activité pastorale en tenant compte de la fragilité des milieux</p> | <p>Obj. 6 Assurer la préservation des galliformes de montagnes</p> | <p>GH1. Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage C1. Réaliser un inventaire complémentaire des espèces et habitats C2. Réaliser un suivi de l'état de conservation des espèces et habitats S1. Mise en place de formation auprès de professionnels de la montagne (AMM, DS) et des offices de tourisme</p> |

| | | | | |
|--|--|---|--|---|
| <p>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles Pelouse de pâturage à Nard raide (6230*) Prairie de fauche de montagne (6520)</p> | <p>- Damier de la succise <u>Rapaces:</u> - Aigle, - Gypaète Barbu, - Faucon Pèlerin, - Hibou grand-duc, - Bondrée apivore (A072) <u>Passeriformes:</u> - Pie-Grièche écorcheur <u>Chiroptères:</u></p> | | <p>Obj. 7 Préserver et restaurer les habitats naturels ouverts en favorisant les activités pastorales et d'entretien de l'espace</p> | <p>A3. Articles dans les bulletins municipaux sur les activités pastorales</p> <p>MAE H09. Mettre en place des plans de pâturage</p> <p>GH6. Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès</p> <p>S2. Sensibilisation sur les lois en vigueur (RNN, interdiction de circulation des véhicules à moteurs)</p> <p>GH1. Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage</p> |
| <p><u>TOUS MILIEUX</u></p> | | <p>Tourisme et loisirs</p> <p>Informier et sensibiliser sur l'intérêt du site</p> <p>Structurer les activités de loisirs</p> <p>Maitriser les infractions des véhicules à moteur</p> | <p>Voir Objectifs ci-dessous</p> | <p>Voir tableau ci-dessous</p> |

C-2-3 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE LIES AUX ENJEUX DE CONNAISSANCE DE SENSIBILISATION ET D'ANIMATION RELATIF A L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000

| Enjeux | | Objectifs de développement durable | Habitats/espèces concernés | mesures envisagées |
|--------------------|---|--|--|--|
| de connaissance | Améliorer les connaissances et suivre l'évolution des habitats et des espèces | Obj. 8 Améliorer les connaissances des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site | Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire | C2. Réaliser un suivi de l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. |
| | | | espèces faunistiques forestières (piori 1 sur la connaissance des zones à enjeux lagopèdes, TLY et Gélinotte) ; Rosalie (prio 2); Sabot de Venus et Chardon bleu (priorité 1), Lynx (priorité 2), Buxbaumie (non prioritaire), chiroptères et grottes (8310) (priorité 2), ZH (priorité 1) | C1. Réaliser un inventaire complémentaire des espèces et habitats |
| | | | + Chouettes et Pics (priorité 1) | C1. Préciser la répartition des oiseaux forestiers (pics et chouettes) |
| | | Obj. 9 Améliorer les connaissances sur la fréquentation et les usages du site | Ensemble du site | C3. Réaliser des études de fréquentation pour les activités hivernales et estivales (éco-compteur, enquêtes etc) Suivre l'évolution des autres pratiques (pastorales, forestières, etc) |
| de sensibilisation | Assurer la protection des habitats et des espèces soumises aux pressions de fréquentation touristique et sportive | Obj. 10 Informer et sensibiliser les pratiquants de loisirs et de sports de nature | Ensemble du site | S1. Formation auprès AMM, Moniteurs ESF Guides (+ personnel des DS notamment sur les pratiques des activités et les dérangements causés) et offices de tourisme Communiqués de presse |

| | | | | |
|-------------|--|---|------------------|--|
| | | | | <p>Réalisation de plaquettes à destinations des pratiquants</p> <p>Mise en place des signalétiques sur certains sites à enjeux particuliers</p> <p>Suivis des sites internet liés aux différentes pratiques et contacts avec leurs modérateurs</p> |
| | | <p>Obj. 11 Concilier et structurer les activités de loisirs (en place ou nouvelles) avec les habitats et les espèces du site</p> | Ensemble du site | <p>S2. Sensibilisation sur les lois en vigueur (RNN, interdiction de circulation des véhicules à moteurs) et les enjeux du site</p> |
| | <p>S3. Mise en œuvre du « guide pour l'organisation des manifestations sportive ». Expertise et évaluation d'incidence autour de la mise en place de différentes manifestations sportives (trails, course de ski de rando...)</p> | | | |
| | <p>S4. Actualiser les données itinéraires et pratiques en continu (tous les trois ans) par un groupe de travail (Asters, AMM, Grifem, acteurs autres...)</p> | | | |
| | <p>S5. Concertation sur la mise en défens des zones à enjeux lors de la pratique des activités hivernales (priorité 1) et des pratiques estivales (priorité 2)</p> | | | |
| d'animation | mise en œuvre du document d'objectif | <p>Obj. 12 Informier et sensibiliser les élus et les habitants du territoire</p> | Ensemble du site | <p>A1. Réunions publiques et animations communales (sensibilisations des élus et animations grand public)</p> |
| | | <p>Obj. 13 Assurer la réalisation du DOCOB</p> | | <p>A2. Animations scolaires</p> <p>A3. Articles dans les bulletins municipaux</p> <p>A4. mise en œuvre du DOCOB et faire émaner des chartes, contrats ou MAEC (le cas échéant)</p> |

D - MESURES DE GESTION

Le programme d'action se définira à travers les 2 types de mesures suivantes :

- **Les mesures contractuelles (voir §D-1)**

Elles comprennent les contrats Natura 2000 et la charte

- **Les mesures non-contractuelles (voir §D-2)**

Cela fait référence aux mesures de suivi et d'amélioration des connaissances ; de communication et de sensibilisation ; aux mesures pour l'animation du Docob ; aux mesures foncières et administratives et réglementaires.

Ces mesures sont définies au niveau national et sont ici retenues celles qui concernent le site Haut-Giffre.

D-1 LES MESURES CONTRACTUELLES

La France a opté pour la voie contractuelle afin de gérer son réseau de sites Natura 2000. Ainsi la mise en oeuvre des propositions de gestion du Docob d'un site reposent sur l'adhésion volontaire des différents acteurs (agriculteurs, propriétaires, associations ...) à un des outils contractuels mis à leur disposition : les contrats Natura 2000 et la charte Natura 2000.

D-1-1 LES CAHIERS DES CHARGES NATURA 2000

Le DOCOB doit contenir l'ensemble des éléments permettant d'atteindre les objectifs de développement durable et de mener des actions concrètes en direction des habitats naturels et des espèces répertoriés sur le site. C'est le lien entre un objectif général de conservation des habitats naturels et des espèces et le « terrain ». A ce titre, le DOCOB contient plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000. Ces cahiers des charges types seront regroupés en fonction des milieux qu'ils concernent, nous distinguerons donc :

- les cahiers des charges pour les milieux non agricoles et non forestiers
- les cahiers des charges pour les milieux forestiers
- les cahiers des charges pour les milieux agricoles

A. CARACTERISTIQUES GENERALES

Le bénéficiaire du contrat Natura 2000 doit être titulaire de droits réels ou personnels sur un terrain inclus dans le site Natura 2000. Le titulaire peut être une personne morale ou physique, privée ou publique. Il sera donc, selon les cas :

- Soit le propriétaire,

- Soit le mandataire : personne disposant d'un mandat qui la qualifie juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion (convention de gestion, autorisation d'occupation temporaire, bail emphytéotique, bail civil...).

Le contrat Natura 2000 est conclu pour une durée minimale de 5 ans.

Le préfet signe le contrat Natura 2000, il est également chargé des clauses d'exécution financière du contrat.

Le contrat Natura 2000 doit comporter :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en oeuvre et atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats, et de la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent.
- Le descriptif des engagements identifiés dans le DOCOB qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière.
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

En raison du coût d'instruction administratif et financier d'un dossier, il est recommandé de favoriser les groupements par type de contrat (forestier ou non agricole-non forestier), par bénéficiaire, sur plusieurs sites... afin d'éviter des contrats de faible montant.

Toute dérogation aux engagements devra faire l'objet d'une demande et d'une réponse écrite de la DREAL. Toute modification des engagements liée à un non-respect involontaire de la part du contractant devra être notifiée par écrit au service instructeur dans les meilleurs délais.

Les cahiers des charges comportent des engagements rémunérés et non rémunérés. Ceux-ci doivent à priori tous être respectés. Cependant, sur certains points, et dans des cas particuliers, il pourra y avoir exceptionnellement dérogation écrite de la DREAL.

Il est précisé que les actions qui sont par ailleurs financées par des outils intégrés relevant d'autres politiques publiques (PAC, politique de l'eau s'appuyant sur les programmes de l'Agence de l'Eau...) ne sont cofinancées par le Ministère de l'écologie dans un contrat Natura 2000 que par défaut à ces programmes.

Les montants des aides proposés pourront si nécessaires être révisés. Il n'y aura pas d'effet rétroactif sur les contrats déjà en cours au moment de cette éventuelle révision, et les contractants bénéficieront, quoi qu'il advienne, des montants forfaitaires et des taux d'aides prévus lors de la signature du contrat.

Dès lors qu'aucune disposition particulière ne le spécifie dans les conditions d'éligibilité, et dès lors qu'un des habitats visés (habitat naturel ou d'espèce) est présent ou en mesure d'être restauré sur les parcelles contractualisées, ces mesures pourront être cumulables, bien que la règle générale soit d'un seul contrat sur une même surface.

B. DISPOSITIFS DE SUIVI DES PARCELLES

Le bénéficiaire s'engage à autoriser, en ayant été averti au préalable, le suivi de ses parcelles par la structure animatrice Natura 2000 (ou son maître d'ouvrage délégué), en vue notamment de procéder :

- Durant le contrat, à des éventuels suivis et réajustements des cahiers des charges (détail des travaux...) si des données ou éléments nouveaux sur des parcelles les requièrent
- Au terme du contrat si nécessaire, pour l'évaluation de la pertinence des mesures et cahiers des charges mis en oeuvre.

C. LES CAHIERS DES CHARGES TYPES

C.1. Les contrats pour les milieux non agricoles, non forestiers « ni-ni »

| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | <u>Mesure</u> GH. 1 Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ODD concerné(s) : 4, 6 et 7 | Mesure Natura 2000 A32301P |
|---|--|---------------------------------------|
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Zones humides, Habitats ouverts | |
| Description de la mesure | Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. | |
| Résultats à atteindre | Limitation de l'extension des ligneux, conservation d'espèces | |
| Degré d'urgence | 1 à 2 suivant le site | |
| Périmètre et période d'application de la mesure | | |
| Périmètre d'application | Secteur alpage de Salvadon, alpage de Commune, zone du Boret et du Fond de la Combe, l'alpage d'Anterne et la montagne de Pormenaz | |
| Surface | A calculer selon les alpages. Y intégrer les ZH concernées par un atterrissement trop important | |
| Période d'application | Interventions en dehors de la période de nidification de l'avifaune et tenir compte des cycles biologiques des espèces d'intérêt patrimonial. | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | une fois durant les 5 ans | |
| Engagements rémunérés | Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux; Dévitalisation par annellation; Dessouchage; Rabotage des souches; Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat); Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe; Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits; Arrasage des tourradons; Frais de mise en décharge; Etudes et frais d'expert; Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur | |
| Engagements non rémunérés | Respect des périodes d'autorisation des travaux; Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire); Pour les zones humides : Pas de retournement; Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux; Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau, Ne pas fertiliser, ni amender; ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le Docob | |
| Conditions particulières d'éligibilité | Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré. | |
| Articulation des actions | Cette action est complémentaire des actions d'entretien des milieux ouverts (A32303P, A32303R). | |

| Dispositif administratif et financier | |
|--|--|
| Dispositif administratif | Contrat N2000 de gestion « ni agricole-ni forestier » |
| Bénéficiaires (non exclusif) | Propriétaires, mandataires, Communes, Communauté de Communes |
| Montant et nature de l'aide | Le taux de financement peut atteindre 100% du montant des dépenses. Financeurs : Europe-FEADER, Etat, autres |
| Modalité de versement de l'aide | Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000 |
| Contrôles | |
| Point de contrôles | Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire); Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...); Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées; Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente |
| Suivis (ne font pas partie des engagements du contrat) | |
| Indicateurs de suivis et d'évaluation | Surface restaurée. Groupements végétaux, espèces (flore et/ou faune) indicatrices de l'habitat et estimation des espèces floristiques indicatrices de l'habitat. |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | En fonction des contrats signés |

| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure GH. 2 Entretien de mares ou d'étangs ODD concerné(s) : 4 | Mesure Natura 2000 A32309R |
|---|--|-------------------------------|
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | 7231 Bas marais alcalins, 3130 eaux oligotrophes et mésotrophes et lacs (zones humides) 3220 Rivières alpines avec végétation, 6430 Mégaphorbiaies, 7240 Formations pionnières alpines du Caricion | |
| Description de la mesure | L'action concerne l'entretien de mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mare cohérent pour une population d'espèce. L'entretien d'une mare peut viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir un maillage de mares compatible avec des échanges intrapopulationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents. | |
| Résultats à atteindre | Préservation lacs et zones humides. | |
| Degré d'urgence | 1 | |
| Périmètre et période d'application de la mesure | | |
| Périmètre d'application | Secteur d'Anterne, de Sales, fond de la Combe et la montagne de Pormenaz. | |
| Surface | | |
| Période d'application | hors période hivernale et tenir compte des cycles biologiques des espèces d'intérêt patrimonial. | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | A définir au cas par cas | |
| Engagements rémunérés | Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords; Faucardage de la végétation aquatique; Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare ou de l'étang; Exportation des végétaux; Enlèvement des macro-déchets; Etudes et frais d'experts; Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur | |
| Engagements non rémunérés | Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens); Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare ou de l'étang; Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles; Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) | |
| Conditions particulières d'éligibilité | L'action vise la création ou le rétablissement de mare ou d'étang ou les travaux ponctuels sur une mare ou un étang. Il est cependant rappelé que d'une manière générale la création pure d'habitats n'est pas une priorité. Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. A ce titre, la mare ou l'étang ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et doit être d'une taille inférieure à 1000 m ² . la présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues. | |
| Articulation des actions | actions complémentaires : A32309P | |
| Dispositif administratif et financier | | |

| | |
|---|--|
| Dispositif administratif | Contrat N2000 de gestion « ni agricole-ni forestier » |
| Bénéficiaires (non exclusif) | Propriétaires, mandataires, Communes, Communauté de Communes |
| Montant et nature de l'aide | Forfait = 300€/passage/mare et l'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Pièces justificatives à produire pour le paiement : facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente. |
| Modalité de versement de l'aide | Modalité de calcul de la subvention : devis + forfait. La durée du contrat est de 5 ans - l'aide ne sera versée qu'à la mise en oeuvre des interventions – soit de façon annuelle si les interventions doivent avoir lieu chaque année – soit en fonction des années d'intervention |
| Contrôles | |
| Point de contrôles | Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire); Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare ou de l'étang; Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. |
| Suivis (ne font pas partie des engagements du contrat) | |
| Indicateurs de suivis et d'évaluation | Suivi photographique des actions / nombres de mares entretenues |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | En fonction des contrats signés |

| | | |
|---|---|--|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure GH. 3 Elimination ou limitation des espèces exogènes et / ou envahissantes ODD concerné(s) : 1, 4 et 7 | Mesure Natura 2000 A32320P et R |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Potentiellement, tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire, excepté les habitats forestiers qui peuvent bénéficier de la mesure GH8 | |
| Description de la mesure | L'action concerne les chantiers d'élimination d'une espèce animale ou végétale indésirable : Espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action. Une espèce indésirable est définie de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnée. | |
| Résultats à atteindre | Meilleur état de conservation des habitats et des espèces en concurrence avec les espèces envahissantes et/ou indésirables. | |
| Degré d'urgence | 2 (pas d'enjeux sur les espèces indésirables mais action de veille à prévoir) | |
| Périmètre et période d'application de la mesure | | |
| Périmètre d'application | tout le site - cours d'eau (ripisylve) | |
| Surface | Peu de cas rencontrés | |
| Période d'application | Potentiellement toute l'année | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | Une première année chantier d'élimination de l'espèce indésirable et ensuite un entretien annuel contre les repousses pendant toute la durée du contrat. | |
| Engagements rémunérés | <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et frais d'expert - Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) - Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre - Coupe des grands arbres et des semenciers - Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Dévitalisation par annellation - Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet | |
| Engagements non rémunérés | Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables. Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible. | |
| Conditions particulières d'éligibilité | Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension. On parle : <ul style="list-style-type: none"> - d'élimination si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée | |

| | |
|--|--|
| | <p>complète soit progressive.</p> <ul style="list-style-type: none"> - de limitation si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente. <p>Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront, être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.</p> <p>Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer : l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.</p> |
| Articulation des actions | En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F22711. |
| Dispositif administratif et financier | |
| Dispositif administratif | Contrat N2000 de gestion « ni agricole-ni forestier » |
| Bénéficiaires (non exclusif) | Propriétaires, mandataires, Communes, Communauté de Communes |
| Montant et nature de l'aide | <p>Le taux de financement peut atteindre 100% du montant des dépenses Calcul de la subvention sur devis ou forfait Devis L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Pièces justificatives à produire pour le paiement : facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente Le montant de l'aide est plafonné à 8000 euros TTC par hectare travaillé. Forfait : Débroussaillage, arrachage des semis : 2000 €/ ha travaillés Coupe et démantèlement (avec ou sans exportation) : 1500 €/ha travaillés Dévitalisation par annellation ou écorçage : - Entre 10 et 50 arbres/ha : 400 €/ha travaillés - Plus de 50 arbres/ha : 800 €/ha travaillés Coupe de rejets : - Entre 10 et 50 arbres/ha : 100 €/ha travaillé/passage - Plus de 50 arbres/ha : 200 €/ha travaillés et/passage Pour l'application du forfait, les espèces indésirables principalement éligibles sont : Erable Negundo, Ailante, Robinier, Buddléia... La dévitalisation est indissociable de la coupe de rejets. Sauf exception à faire valider par l'animateur du site et le service instructeur, l'annellation doit être suivie de 3 passages de coupe de rejets. Le montant de l'aide est plafonné à 6600 €HT/ha travaillé</p> |
| Modalité de versement de l'aide | <p>Sur devis estimatif approuvé par le Préfet et plafonnée aux dépenses réelle. Le montant de l'aide est plafonné à 8000€/ha travaillé. Justificatifs: facture acquittée ou pièce de valeur équivalente.</p> |
| Contrôles | |
| Point de contrôles | <ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), - Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...), - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, |

| | |
|---|--|
| | - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes. |
| Suivis (ne font pas partie des engagements du contrat) | |
| Indicateurs de suivis et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des placettes permanentes sur les zones éradiquées - Suivi de la renaturation des habitats dans les zones éradiquées - Comparaison des photos avant et après l'arrachage/coupe/fauche de l'espèce considérée |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | En fonction des contrats signés |

C.2. Les contrats pour les milieux forestiers

| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure GH. 4 Régénérations dirigées ODD concerné(s) : 5 | Mesure Natura 2000 F22703 |
|---|---|------------------------------|
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Habitat forestiers du site dont : 91 30 Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum 9140 - Hêtraies subalpines médio Européennes à Acer et Rumex arifolius 9150 - Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-Fagion 9410 - Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea) 9430* - Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata | |
| Description de la mesure | L'action concerne la mise en œuvre de régénérations dirigées spécifiques à certains habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site, selon une logique non productive. Les futaies irrégulières ou les forêts naturelles sont des réservoirs de biodiversité, les essences à différents stades offrent à la fois des zones de gagnage ainsi que des zones de refuges pour l'avifaune présente en forêt. Il s'agit de permettre et de favoriser la régénération naturelle au sein des parcelles forestières, d'augmenter la part de feuillus et de créer des futaies irrégulières. | |
| Résultats à atteindre | favoriser le mélange des essences: Hêtre, Sapin et feuillus divers | |
| Degré d'urgence | 2 | |
| Périmètre et période d'application de la mesure | | |
| Périmètre d'application | Potentiellement sur l'ensemble des parcelles forestières inclus dans le site Natura 2000 | |
| Surface | A préciser | |
| Période d'application | éviter les travaux sylvicoles entre le 15/11 et le 15/07 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | Opérations ponctuelles. Nombres d'interventions nécessaires à déterminer au cas par cas. | |
| Engagements rémunérés | <ul style="list-style-type: none"> - Travail du sol (crochetage) - Dégagement de taches de semis acquis ; - Lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes ; - Mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture) et rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôture ; - Plantation ou enrichissement ; - Transplantation de semis (en cas de difficulté à obtenir des individus en pépinière) ; - Etudes et frais d'expert; | |
| Engagements non rémunérés | Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions | |
| Conditions particulières d'éligibilité | <p>Cette action ne peut être contractualisée que lorsque les considérations relatives à la lutte contre les incendies ont été soigneusement examinées.</p> <p>Précisions techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les essences éligibles pour une plantation ou un enrichissement sont: Hêtre, Sapin, Feuillus divers. - L'objectif à atteindre à l'échéance du contrat en terme de couverture en semis d'espèces déclinées par habitat devra être défini au niveau du DOCOB. | |
| Articulation des actions | / | |
| Dispositif administratif et financier | | |

| | |
|---|---|
| Dispositif administratif | Contrat N2000 Forestier |
| Bénéficiaires (non exclusif) | Propriétaires, mandataires, Communes, Communauté de Communes |
| Montant et nature de l'aide | Le taux de financement peut atteindre 100% du montant des dépenses. Financeurs : Europe-FEADER, Etat, autres - aide plafonnée à 5000 € TTC/ha travaillé |
| Modalité de versement de l'aide | Sur devis estimatif approuvé par le Préfet et plafonnée aux dépenses réelle. Justificatifs: facture acquittée ou pièce de valeur équivalente |
| Contrôles | |
| Point de contrôles | 1) Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions 2) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés (Contrôle des surfaces travaillées, des essences plantées, du respect de la période d'intervention, atteinte des taux de réussite de plantation). 3) Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente |
| Suivis (ne font pas partie des engagements du contrat) | |
| Indicateurs de suivis et d'évaluation | Suivi photographique des actions (avant-pendant-après travaux) |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | En fonction des contrats signés |

| | | |
|---|---|--|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure GH. 5 Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production ODD concerné(s) : 5 principalement, 4 et 6 | Mesure Natura 2000 F22705 |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Zones humides Habitats ouverts Chiroptères Gélinotte des bois (A104), Tétras-lyre continental (A409), Pic tridactyle (A 241) | |
| Description de la mesure | Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site. | |
| Résultats à atteindre | Conservation d'espèces d'intérêt communautaire | |
| Degré d'urgence | 1 | |
| Périmètre et période d'application de la mesure | | |
| Périmètre d'application | Dans les zones de présence des habitats et espèces citées | |
| Surface | A préciser | |
| Période d'application | éviter les travaux sylvicoles entre le 15/11 et le 15/07 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | Opérations ponctuelles. Nombres d'interventions nécessaires à déterminer au cas par cas | |
| Engagements rémunérés | Coupe d'arbres; Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat); Dévitalisation par annellation; Débroussaillage, fauche, broyage; Nettoyage éventuel du sol; Elimination de la végétation envahissante; Emondage, taille en têtard, mais aussi tailles de formation pour favoriser la nidification; Etudes et frais d'expert; Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. | |
| Engagements non rémunérés | Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie); Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, notamment les tétraonidés, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce. | |
| Conditions particulières d'éligibilité | / | |
| Articulation des actions | / | |
| Dispositif administratif et financier | | |
| Dispositif administratif | Contrat N2000 Forestier | |
| Bénéficiaires (non exclusif) | Propriétaires, mandataires, Communes, Communauté de Communes | |
| Montant et nature de l'aide | Devis : L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. | |

| | |
|---|--|
| | <p>Pièces justificatives à produire pour le paiement : facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente. Le montant de l'aide est : - plafonnée à 5000€ TTC/ha travaillé; - majoré de 15€ TTC par unité pour le travail d'émondage, de taille en têtard ou de formation avec un plafond de 100 arbres traités; - majoré de 2000€ TTC/ha et par passage pour les travaux d'entretien supplémentaire. Forfait : marquage = 150€/ha travaillé; coupe et abattage arbre = 1500€/ha travaillé; dévitalisation par annellation ou écorçage = entre 10 et 50 arbres/ha = 400€/ha travaillé et + de 50 arbres/ha = 800€/ha travaillé; coupe de rejets = entre 10 et 50 arbres/ha = 100€/ha travaillé/passage et + de 50 arbres/ha = 200€/ha travaillé/passage; débroussaillage = 1000€/ha travaillé. La dévitalisation par annellation est indissociable de la coupe de rejets. Sauf exception à faire valider par l'animateur du site et le service instructeur, l'annellation doit être suivie de 3 passages de coupe de rejets. Le montant de l'aide est : plafonné à 4200€ HT/ha travaillé et majoré de 1200€ HT/ha et par passage pour les travaux d'entretien supplémentaire.</p> |
| Modalité de versement de l'aide | Modalité de calcul de la subvention : devis et forfait |
| Contrôles | |
| Point de contrôles | Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie); Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés; Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur) |
| Suivis (ne font pas partie des engagements du contrat) | |
| Indicateurs de suivis et d'évaluation | Suivi photographique des actions (avant-pendant-après travaux) |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | En fonction des contrats signés |

| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure GH. 6 Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès ODD concerné(s) : 7 et 11 | Mesure Natura 2000 F22710 |
|---|---|------------------------------|
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | <u>Habitats :</u> Habitats des ZH 6170, Pelouses calcaires alpines et subalpines; 7230, Tourbières basses alcalines; 7240, Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae; 8120, Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpin; 9150, Hêtraies calcicoles médioeuropéennes du Cephalanthero-Fagion. <u>Espèces :</u> A076, Gypaetus barbatus : Gypaète; A215, Bubo bubo: Grand-duc d'Europe; A407, Lagopus mutus helveticus: Lagopède; A409, Tetrao tetrix tetrix: Tétras lyre | |
| Description de la mesure | Confidentialité des observations; Protection des localités de Chardon bleu et Sabot de Vénus. L'action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. L'action est liée à la maîtrise de la fréquentation humaine ou de la pression des ongulés, sauvages ou domestiques, dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, à l'abrutissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation). Cette action peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement comme par exemple le Tétras lyre. Il faut cependant souligner qu'il peut s'agir d'une action coûteuse : c'est donc une action à ne mobiliser que dans des situations réellement préoccupantes. Enfin, l'aménagement d'accès existants et créant des impacts négatifs peut être envisagé à partir du moment où il ne s'agit pas simplement d'un moyen pour mettre en place l'ouverture au public. | |
| Résultats à atteindre | Augmentation des secteurs de quiétude pour une meilleure nidification; Préservation d'habitats sensibles à l'abrutissement, au piétinement; Assurer une bonne régénération des habitats d'intérêt communautaire. | |
| Degré d'urgence | 1 | |
| Périmètre et période d'application de la mesure | | |
| Périmètre d'application | Potentiellement sur l'ensemble des parcelles et domaine public inclus dans le site Natura 2000. | |
| Surface | | |
| Période d'application | A voir Attention pic tridactyle | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | Opérations ponctuelles et entretien éventuellement par la suite. Le nombre d'intervention nécessaire est à déterminer au cas par cas | |
| Engagements rémunérés | Fourniture de poteaux, grillage, clôture; Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu; Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures; Création de fossés ou de talus interdisant l'accès(notamment motorisé); Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones; Entretien des équipements; Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention); Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. | |

| | |
|---|--|
| Engagements non rémunérés | Période d'autorisation des travaux; Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut; Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) |
| Conditions particulières d'éligibilité | L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public |
| Articulation des actions | En milieux forestiers, il convient de mobiliser l'action F22710 |
| Dispositif administratif et financier | |
| Dispositif administratif | Contrat N2000 Forestier |
| Bénéficiaires (non exclusif) | Propriétaires, mandataires, Communes, Communauté de Communes, |
| Montant et nature de l'aide | Le taux de financement peut atteindre 100% du montant des dépenses Financeurs : Europe-FEADER Etat, autres |
| Modalité de versement de l'aide | Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000 |
| Contrôles | |
| Point de contrôles | Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire); Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés; Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente |
| Suivis (ne font pas partie des engagements du contrat) | |
| Indicateurs de suivis et d'évaluation | Suivi photographique des actions (avant-pendant-après travaux) |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | Montant prévisionnel à établir au cas par cas |

| | | |
|---|---|--|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure GH. 7 Chantier d'élimination d'une espèce indésirable ODD concerné(s) : 5, 7 principalement, et 4 | Mesure Natura 2000 F22711 |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Potentiellement tout les habitats forestiers du site. | |
| Description de la mesure | <p>La mesure concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (locale ou introduite) qui limite (ou est susceptible de limiter) fortement la représentativité de l'habitat à l'échelle du site à dire d'expert.</p> <p>La mesure concerne des opérations effectuées selon une logique non productive.</p> <p>NB : l'épicéa peut être « indésirable » dans des tourbières boisées dans lesquelles il s'implante ou a été introduit.</p> <p>Conditions particulières d'éligibilité :</p> <p>La mesure est envisageable si l'état de l'habitat/espèce est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable.</p> <p>Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.</p> | |
| Résultats à atteindre | Meilleur état de conservation des habitats et des espèces en concurrence avec les espèces envahissantes et/ou indésirables. | |
| Degré d'urgence | 2 (pas d'enjeux sur les espèces indésirables mais action de veille à prévoir) | |
| Périmètre et période d'application de la mesure | | |
| Périmètre d'application | / | |
| Surface | Peu de cas rencontré | |
| Période d'application | Potentiellement toute l'année | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | Une première année chantier d'élimination de l'espèce indésirable et ensuite un entretien annuel contre les repousses pendant toute la durée du contrat. | |
| Engagements rémunérés | <p>Broyage mécanique des régénérations de faible diamètre.</p> <p>Coupe manuelle des arbres de petits à moyen diamètre.</p> <p>Coupe des grands arbres et semenciers.</p> <p>Lorsque, dans le cas d'une coupe d'arbres, le fait de laisser les bois sur place représente un danger réel pour le milieu (habitats, incendies, attaques d'insectes...) l'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr est éligible. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés dans le contrat.</p> <p>Etudes et frais d'experts.</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.</p> | |
| Engagements non rémunérés | <p>Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de traitements chimiques. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. | |

| | |
|---|---|
| Conditions particulières d'éligibilité | <p>Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension.</p> <p>On parle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'élimination si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive. - de limitation si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente. <p>Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront, être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.</p> <p>Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer : l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.</p> |
| Articulation des actions | En milieu non forestiers il convient de mobiliser l'action A32320P et R |
| Dispositif administratif et financier | |
| Dispositif administratif | Contrat N2000 Forestier |
| Bénéficiaires (non exclusif) | Propriétaires forestiers publics et privés. |
| Montant et nature de l'aide | <p>Sur devis (approuvé par le Préfet de Département) : le montant de l'aide est plafonné aux dépenses réelles et à 8000 € / ha travaillé.</p> <p>Sur forfait : le montant de l'aide est plafonné à 6600 € / ha travaillé.</p> |
| Modalité de versement de l'aide | <p>Contrat d'une durée de 5 ans. L'aide est payée au bénéficiaire après la réalisation des actions contractualisées, et sur production des justificatifs nécessaires à la mise en paiement.</p> <p>Le bénéficiaire peut solliciter des acomptes.</p> |
| Contrôles | |
| Point de contrôles | <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés (contrôle des surfaces concernées, contrôle du respect de la période d'intervention).</p> <p>Etat initial et post travaux des surfaces (photographies, orthophotos...).</p> <p>Vérification des factures acquittées ou des mémoires de travaux dans le cas d'une réalisation en régie (cahier d'enregistrement des différentes interventions avec la date, le nom de l'intervenant et la nature des interventions).</p> |
| Suivis (ne font pas partie des engagements du contrat) | |
| Indicateurs de suivis et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des placettes permanentes sur les zones éradiquées - Suivi de la renaturation des habitats dans les zones éradiquées - Comparaison des photos avant et après l'arrachage/coupe/fauche de l'espèce considérée |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | En fonction des contrats signés |

| | | |
|---|---|--------------------------------------|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure GH. 8 Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ODD concerné(s) : 5 et 4 | Mesure Natura 2000 F22712 |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Habitat forestiers du site dont : 91 30 Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum 9140 - Hêtraies subalpines médio Européennes à Acer et Rumex arifolius 9150 - Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-Fagion 9410 - Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea) 9430* - Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata Espèces (faune) : A217 Chouette chevêchette, A223 Chouette de Tengmalm, A236 Pic noir, A104 Gêlinotte des bois; la barbastelle. Espèces (flore) : 1087 Rosalie des Apes et le Sabot de Vénus | |
| Description de la mesure | Développer des phases sénescents de la forêt et les cortèges faunistiques et floristiques associés de deux manières différentes: - Sous-action 1: arbres sénescents dissiminés - Sous action 2 îlot Natura 2000 Favoriser la biodiversité de ce site et l'émergence de peuplements sénescents sur des surfaces conséquentes et des habitats associés. Améliorer la connectivité entre les arbres et habitats. La création d'îlots de sénescence et/ou le maintien des vieux arbres, arbres morts et arbres creux seront favorables aux espèces qui nichent telles les chouettes, pics, chauve-souris, mais aussi au fonctionnement même des habitats présents | |
| Résultats à atteindre | 1)Favoriser la biodiversité de ce site et l'émergence de peuplements sénescents sur des surfaces conséquentes et des habitats associés. 2)Améliorer la connectivité entre les arbres et habitats. | |
| Degré d'urgence | 2 | |
| Périmètre et période d'application de la mesure | | |
| Périmètre d'application | les parcelles forestières, où des espèces sont menacées par le manque de peuplements sénescents | |
| Surface | / | |
| Période d'application | éviter les travaux sylvicoles entre le 15/11 et le 15/07 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | / | |
| Engagements rémunérés | Les opérations éligibles consistent à maintenir sur pied pendant 30 ans sans aucune sylviculture les arbres correspondant aux critères énoncés précédemment. L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement. | |
| Engagements non rémunérés | Le demandeur indique les arbres à contractualiser sur plan pour l'instruction du dossier (le géoréférencement n'est pas obligatoire). Le service instructeur vérifie que le plafond d'indemnisation n'est pas dépassé. Dans les cas limites, le service instructeur pourra effectuer un contrôle au GPS. Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe et à entretenir ce marquage sur les 30 ans sur les arbres (ou parties d'arbres) engagés restant sur pied. | |

| | |
|---|---|
| | Sur le plan de localisation des arbres, le demandeur fait apparaître les accès et sites qualifiés de fréquentés et précise dans la demande d'aide, le cas échéant, les mesures de sécurité prises. |
| Conditions particulières d'éligibilité | / |
| Articulation des actions | / |
| Dispositif administratif et financier | |
| Dispositif administratif | Contrat N2000 Forestier |
| Bénéficiaires (non exclusif) | Propriétaires forestiers publics et privés. |
| Montant et nature de l'aide | 63-145€/arbre selon l'essence; Max. 2 000 €/ha |
| Modalité de versement de l'aide | Le contrat est signé sur une durée de 5 ans. L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est applicable pendant 5 ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat. L'engagement porte quant à lui sur une durée de 30 ans. Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la trentième année de l'engagement. |
| Contrôles | |
| Point de contrôles | Contrôle de la présence des bos marqués ou cartographiés sur pied pendant 30 ans. Contrôle de l'éligibilité des arbres sénescents (diamètre, état sanitaire, particularités...) Contrôle de la distance minimale entre les arbres désignés et les voies fréquentées. |
| Suivis (ne font pas partie des engagements du contrat) | |
| Indicateurs de suivis et d'évaluation | Absence de coupe (suivi d'indicateurs directs) Un suivi scientifique est envisagé pour mesurer l'impact de cette mesure. |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | 1 000€ / Ha |

| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure GH. 9 Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats ODD concerné(s) : 2, 4, 5, 6, 7 et 11 | Mesure Natura 2000 F22713 |
|---|---|--------------------------------------|
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | A définir | |
| Description de la mesure | <p>L'action concerne les opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation du site, prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique. Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes, ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des actions listées dans la présente circulaire.</p> <p>On peut proposer, par exemple, l'entretien de lisières étagées autour de clairières, ou encore la diversification des essences arborées ou arbustives au profit, par exemple, d'une espèce de chauve-souris prioritaire.</p> | |
| Résultats à atteindre | Meilleur état de conservation des habitats et des espèces. Les opérations éligibles sont nécessairement en faveur d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site. | |
| Degré d'urgence | 2 | |
| Périmètre et période d'application de la mesure | | |
| Périmètre d'application | Potentiellement ensemble du site | |
| Surface | | |
| Période d'application | A définir au vu de l'opération menée. | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | / | |
| Engagements rémunérés | Opérations prévues dans le cahier technique annexé au contrat et étude et frais d'expert. | |
| Engagements non rémunérés | A définir dans le cahier technique annexé au contrat. | |
| Conditions particulières d'éligibilité | <p>Compte tenu du caractère innovant des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un suivi de la mise en oeuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (IRSTEA, INRA, ONF, IDF, ONCFS...) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le préfet de région; - le protocole de suivi doit être validé par le comité de pilotage prévu dans le DOCOB ; - les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le CSRPN ; - un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra : <ul style="list-style-type: none"> o La définition des objectifs à atteindre, o Le protocole de mise en place et de suivi, o Le coût des opérations mises en place o Un exposé des résultats obtenus. Une opération ne peut être éligible que si elle ne relève pas d'un des thèmes encadrés par les autres actions listées dans les autres mesures relevant des contrats forestiers. | |

| | |
|---|---|
| Articulation des actions | / |
| Dispositif administratif et financier | |
| Dispositif administratif | Contrat N2000 Forestier |
| Bénéficiaires (non exclusif) | Propriétaires forestiers publics et privés. |
| Montant et nature de l'aide | Modalité de calcul de la subvention : devis. Le montant de l'aide est plafonné à 10000€ TTC. L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Pièces justificatives à fournir pour le paiement : facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente. |
| Modalité de versement de l'aide | / |
| Contrôles | |
| Point de contrôles | Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des opérations/interventions. Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés (points de contrôle à définir dans l'annexe technique du contrat : localisation, surface, nature, calendrier des opérations). Vérification des factures ou des pièces de valeur équivalente. |
| Suivis (ne font pas partie des engagements du contrat) | |
| Indicateurs de suivis et d'évaluation | Un suivi scientifique est envisagé pour mesurer l'impact de cette mesure. |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | A définir selon les contrats et type d'innovations. |

| | | |
|---|---|--------------------------------------|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure GH. 10 Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ODD concerné(s) : 2 (escalade), 4, 5, 9 et 11 | Mesure Natura 2000 F22714 |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Sont concernés par l'action la plupart des habitats et espèces justifiant la désignation d'un site et plus particulièrement les milieux tourbeux sensibles au piétinement ou les falaises hébergeant des rapaces nicheurs ou des galliformes dont l'habitat et leur survie est menacé ponctuellement. | |
| Description de la mesure | L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage (en lien avec l'action F22710), ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple). Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées (exemple : zone d'hivernage du tétras lyre, interdiction de fréquentation hivernale, etc). | |
| Résultats à atteindre | Sensibilisation, information auprès du public sur la qualité environnementale du site. Améliorer le comportement des personnes qui fréquentent le site | |
| Degré d'urgence | 1 | |
| Périmètre et période d'application de la mesure | | |
| Périmètre d'application | Au niveau des chemins d'accès menant au site Natura 2000 du Haut Giffre, ainsi que sur les parkings, et là où les espèces ont besoin de quiétudes. | |
| Surface | / | |
| Période d'application | Potentiellement toute l'année - au période où les espèces ont besoin de quiétudes | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | opérations ponctuelles - à définir | |
| Engagements rémunérés | Conception des panneaux; Fabrication; Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat si il y a lieu; Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose; Entretien des équipements d'information; Etudes et frais d'expert; Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur | |
| Engagements non rémunérés | Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut; Respect de la charte graphique ou des normes existantes; Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) | |
| Conditions particulières d'éligibilité | L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'actions listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion listées dans la présente annexe. L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat. | |
| Articulation des actions | En milieux forestiers, il convient de mobiliser l'action F22714. | |

| Dispositif administratif et financier | |
|--|--|
| Dispositif administratif | Contrat N2000 Forestier |
| Bénéficiaires (non exclusif) | Structure animatrice, collectivités locales, propriétaires privés, associations... |
| Montant et nature de l'aide | Le taux de financement peut atteindre 100% du montant des dépenses Financeurs : Europe-FEADER, Etat, autres |
| Modalité de versement de l'aide | Sur devis estimatif approuvé par le Préfet et plafonnée aux dépenses réelle. Justificatifs: facture acquittée ou pièce de valeur équivalente |
| Contrôles | |
| Point de contrôles | Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire); Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés; Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente |
| Suivis (ne font pas partie des engagements du contrat) | |
| Indicateurs de suivis et d'évaluation | Suivi photographique des actions (photo des panneaux sur site) |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | voir nombre de panneaux envisager sur le site + coût prestataire |

| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure GH. 11 Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive ODD concerné(s) : 5 | Mesure Natura 2000 F22715 |
|---|---|------------------------------|
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | <p>Habitat forestiers du site dont : 91 30 Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum 9140 - Hêtraies subalpines médio Européennes à Acer et Rumex arifolius 9150 - Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-Fagion 9410 - Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea) 9430* - Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata</p> <p><u>Espèces (faune) :</u> A409 Tétrasyre, A217 Chouette chevêchette, A223 Chouette de Tengmalm, A236 Pic noir, A104 Gêlinotte des bois; la barbastelle</p> <p><u>Espèces (flore) :</u> 1386 Buxbaumie verte, le Sabot de Vénus, 1087 Rosalie des Apes</p> | |
| Description de la mesure | La mesure concerne les travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers au profit d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaires. Il s'agit de balivage pour éliminer les sujets gênants les belles tiges, l'objectif étant d'obtenir, au bout de quelques années, des bouquets d'âge variés composant une futaie irrégulière. Quelques espèces comme certains chiroptères trouvent de meilleures conditions écologiques au regard de leurs besoins dans les peuplements irrégularisés ou en mosaïque. | |
| Résultats à atteindre | Création d'habitats favorables aux espèces forestières ainsi que les chiroptères | |
| Degré d'urgence | 2 | |
| Périmètre et période d'application de la mesure | | |
| Périmètre d'application | Potentiellement sur l'ensemble des parcelles forestières communales ne bénéficiant pas du régime forestier, incluses dans le site Natura 2000 | |
| Surface | / | |
| Période d'application | Potentiellement toute l'année | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | Opérations ponctuelles. Nombres d'interventions nécessaires à déterminer au cas par cas | |
| Engagements rémunérés | <p>Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement : - dégagement de taches de semis acquis ; - lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes ; - protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés ; Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p> | |
| Engagements non rémunérés | <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux en régie) Le bénéficiaire s'engage à conduire son peuplement dans des marges de volume ou de surface terrière (définies régionalement) compatibles avec sa production et son renouvellement simultanés. En outre, dans le cas où la taille de la propriété oblige à l'élaboration d'un document de gestion, une telle action ne peut être mobilisée que si l'irrégularisation des peuplements est planifiée (simple modification ou refonte du document de gestion si nécessaire), afin de mieux garantir l'efficacité des opérations financées. Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, notamment les tétraonidés, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif</p> | |

| | |
|---|--|
| | attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce. |
| Conditions particulières d'éligibilité | <p>L'état d'irrégularisation ne peut être défini comme un état unique et théorique car il existe des situations diverses de structure, de matériel et de composition qui correspondent à des états satisfaisants pour le peuplement aussi bien sur le plan de la production ou de la pérennité qu'en terme d'accueil des espèces.</p> <p>En outre, ce n'est pas l'état d'irrégularisation du peuplement qui donne lieu à financement. Ce sont les actions nécessaires pour entretenir cet état qui sont financées.</p> <p>Ainsi, il existe diverses modalités, notamment en termes de volume, qui permettent à la fois une conduite des peuplements compatibles avec leur production et leur renouvellement simultanés, et l'amorce d'une structuration. Ces marges de volume ont été définies régionalement par grands types de contexte.</p> <p>NB : l'irrégularisation est généralement une résultante des choix de conduite des peuplements (capitalisation de la qualité, récolte de bois matures, travaux légers d'accompagnement du semis...) dont les motivations sont prioritairement d'ordre économique.</p> |
| Articulation des actions | / |
| Dispositif administratif et financier | |
| Dispositif administratif | Contrat N2000 Forestier |
| Bénéficiaires (non exclusif) | Propriétaires, mandataires, Communes |
| Montant et nature de l'aide | <p>Il s'agit de financer des investissements non productifs</p> <p>Financeurs : Europe-FEADER Etat, autres</p> <p>Calcul de la subvention sur devis uniquement</p> <p>Le montant de l'aide est plafonné à 1000euros TTC par hectare travaillé.</p> <p>L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonne aux dépenses réelles.</p> <p>Pièces justificatives à produire pour le paiement : factures acquittées ou pièces de valeur probante équivalente.</p> |
| Modalité de versement de l'aide | Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000 |
| Contrôles | |
| Point de contrôles | Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions Réalisation effective par comparaison des engagements et des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés (contrôle de la surface de régénération, ou de jeunes peuplement travaillé, contrôle de la surface terrière, contrôle le cas échéant de la planification de l'irrégularisation du peuplement dans le document de gestion, contrôle du respect de la période d'intervention). Vérification de la cohérence des factures et des pièces de valeur probante équivalente |
| Suivis (ne font pas partie des engagements du contrat) | |
| Indicateurs de suivis et d'évaluation | Suivi photographique des actions (avant-pendant-après travaux) |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | Selon le nombre de contrats signés. |

| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure GH. 12 Favoriser le débardage alternatif ODD concerné(s) : 4 et 5 | Mesure Natura 2000 F22716 |
|---|--|------------------------------|
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Pessières subalpines / Hetraie / Tourbières | |
| Description de la mesure | L'action concerne un dispositif encourageant les techniques de débardage alternatives, moins impactantes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire que ce qui est communément pratiqué dans la région. Les notions de « débardage classique » et « débardage alternatif » pourront être définies dans les arrêtés préfectoraux de chaque région, en fonction des pratiques locales d'exploitation forestière. | |
| Résultats à atteindre | Moindre impact sur les habitats traversés par une activité de débardage | |
| Degré d'urgence | 2 | |
| Périmètre et période d'application de la mesure | | |
| Périmètre d'application | Forêts d'intérêt communautaires ou habitats d'intérêt communautaires situés sur le passage d'une activité de débardage à l'intérieur du site. | |
| Surface | A définir en fonction des propriétaires intéressés | |
| Période d'application | éviter les travaux sylvicoles entre le 15/11 et le 15/07 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | Une fois lors du débardage | |
| Engagements rémunérés | - Surcoût du débardage alternatif par rapport à un débardage classique - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur | |
| Engagements non rémunérés | Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) | |
| Conditions particulières d'éligibilité | Sont concernées par cette action les opérations d'enlèvement des produits de coupe aussi bien non productives que productives. L'action ne peut être mobilisée que dans le cadre d'opérations de coupe qui ne nuisent pas aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000. | |
| Articulation des actions | | |
| Dispositif administratif et financier | | |
| Dispositif administratif | Contrat N2000 Forestier | |
| Bénéficiaires (non exclusif) | Propriétaires, mandataires, Communes | |
| Montant et nature de l'aide | L'indemnisation correspond à la différence entre les montants des devis établis d'une part pour un débardage classique et d'autre part pour un débardage alternatif. Les devis seront à fournir au stade de l'instruction du dossier. | |
| Modalité de versement de l'aide | Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000 | |
| Contrôles | | |
| Point de contrôles | Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente | |
| Suivis (ne font pas partie des engagements du contrat) | | |

| | |
|---------------------------------------|--|
| Indicateurs de suivis et d'évaluation | Suivi photographique des actions (avant-pendant-après travaux) |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | Selon le nombre de contrats signés |

C.3. Les contrats pour les milieux agricoles : MAEC

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont mise en œuvre par la présence d'un PAEC sur le territoire. La candidature PAEC 2014 « espaces pastoraux du Faucigny jusqu'au Beaufortain » porté par le Chambre d'Agriculture n'a pas été retenue. Une nouvelle candidature est portée en 2015, sur un territoire plus restreint : la CC Vallée de Chamonix Mont Blanc, la CC Pays du Mont Blanc, la CC Cluses Arves et Montagnes, la CC Confluence Beaufortain et la CC des Montagnes du Giffre (CCMG).

Dans ce cadre, et si la nouvelle candidature PAEC comprenant le territoire de la CCMG les MAEC retenues pour le site Natura 2000 seront les suivantes :

Herbe 09 : Amélioration de la gestion pastorale

La fiche opération :

HERBE_09 – Amélioration de la gestion pastorale

Sous-mesure :

10.1 – Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques

1. Description du type d'opération

L'objectif de cette opération vise le maintien des zones à vocation pastorale (estives, alpages, landes, parcours, pelouses, etc.) composées d'une mosaïque de milieux (strates herbacées et ligneux bas et quelques ligneux hauts).

La richesse biologique de ces espaces est maintenue en évitant le surpâturage ou le sous pâturage. La fixation de conditions d'entretien de ces surfaces trop rigides (chargement instantané maximum et minimum, période de pâturage...) n'est pas adaptée à la préservation des milieux et peut parfois conduire à une dégradation des zones les plus fragiles ou une perte de biodiversité des zones soumises à une forte dynamique.

Cette opération a ainsi pour objectifs de s'assurer que l'ensemble des estives, landes ou parcours engagées soient utilisées de manière à lutter contre leur fermeture et de favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité de ces milieux, en se basant sur un plan de gestion pastoral.

Cette opération contribue principalement aux domaines prioritaires 4A et 5E fixés par l'Union européenne pour le développement rural.

Cette opération peut-être accompagnée d'actions d'aide aux investissements de la mesure 7 (achat de clôtures, ...)

Les engagements de l'opération souscrits par le bénéficiaire :

- Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale sur les parcelles engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale :

Pour chaque territoire sera précisée la liste des structures agréées pour l'élaboration du plan de gestion pastorale, incluant un diagnostic initial des surfaces engagées. Le plan de gestion devra être réalisé en collaboration avec un organisme gestionnaire d'espaces naturels (structures animatrices Natura 2000, parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles...). La liste des structures agréées sera précisée dans un document de mise en œuvre de l'opération.

Un modèle de plan de gestion ou le contenu minimal du plan de gestion pastorale sera défini dans un document de mise en œuvre de l'opération. Ce plan de gestion précisera, au sein de l'unité pastorale, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations :

- x Préconisations d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité, niveau de consommation du tapis herbacé évitant ainsi un tri qui favorise les refus, niveau de consommation de la strate ligneuse pour assurer le renouvellement de la ressource. Ces préconisations peuvent être annuelles ou 1 année sur 2, ou 2 années sur 3 afin de s'adapter à la spécificité des milieux et aux aléas climatiques.
- x Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible), afin de s'assurer d'un temps de repos suffisant du couvert herbacé.
- x Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants.
- x Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raclage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés).
- x Installation/déplacement éventuel des points d'eau.
- x Conditions dans lesquelles l'affouragement temporaire est autorisé mais interdiction d'affouragement permanent à la parcelle.
- x Pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité.
- x Le cas échéant, ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques.

- Mettre en œuvre le plan de gestion pastorale

- Interdiction du retournement des surfaces engagées ;

L'altération importante des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement, etc.), est interdite. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol au cours des 5 ans est autorisé.

- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées :

Absence de produits phytosanitaires sauf désherbage chimique par traitement localisé visant à lutter contre les chardons, les rumex et les plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural.

- Enregistrement des interventions sur chacun des éléments engagés.

Le cahier d'enregistrement des pratiques servira de base documentaire pour les contrôles sur place. Le contenu de ce cahier sera précisé dans un document de mise en œuvre de l'opération.

A minima, l'enregistrement devra porter, pour chacune des parcelles engagées, sur les points suivants :

- ✗ Identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le registre parcellaire graphique (RPG) de la déclaration de surfaces) ;
- ✗ Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes ;
- ✗ Pose des clôtures, des points d'eau : dates et localisation ;
- ✗ Affouragement : dates et localisation.

2. Type de soutien

L'engagement est pluriannuel et a une durée de 5 ans.
L'aide est payée en euros par hectare et par an.

3. Liens vers d'autres actes législatifs

Les éléments de la ligne de base spécifiques à l'opération sont définis en conformité avec les exigences établies en vertu du Titre VI du règlement (UE) n°1306/2013, des critères pertinents et des activités minimales établies en application de l'article 4, paragraphe 1, point c), sous ii) et iii) du règlement (UE) n°1307/2013, ainsi que tout autre exigence pertinente établie par la réglementation nationale.

Ces éléments sont détaillés au paragraphe « Information spécifique à l'opération – Description de la ligne de base » de la présente fiche-opération.

Afin d'exclure tout double paiement, les pratiques visées à l'article 43 du règlement (UE) n°1307/2013, sont prises en compte dans le calcul des surcoûts et manques à gagner. La méthode de prise en compte est détaillée au paragraphe « Information spécifique à l'opération – Méthode de calcul du montant » de la présente fiche-opération.

4. Bénéficiaires

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole, ainsi que les personnes morales de droit public qui mettent des terres agricoles à disposition d'exploitants.

5. Coûts admissibles

Les coûts éligibles sont les surcoûts générés par les engagements.

Les engagements, souscrits par le bénéficiaire, éligibles à la présente opération sont décrits, avec la justification du type de coût qu'ils génèrent au paragraphe « Information spécifique à l'opération – Méthode de calcul du montant ». Ce paragraphe détaille également les engagements ne faisant pas l'objet d'une rémunération, pour les raisons suivantes :

- la réalisation du plan de gestion peut-être rémunéré au titre d'une autre mesure du développement rural : mesure 2 ou 7 ;
- les autres engagements non rémunérés le sont par choix de l'État membre.

6. Conditions d'admissibilité

Éligibilité des surfaces :

Chaque territoire précise au sein des prairies et pâturages permanents, les surfaces éligibles à l'opération : estives collectives ou individuelles, alpages, landes, parcours. Les surfaces éligibles seront définies dans un document de mise en œuvre de l'opération.

7. Principes applicables à l'établissement des critères de sélection

Des critères de sélection à la présente opération peuvent être définis au niveau régional ou local.

8. Montants et taux d'aide (applicables)

Le taux d'aide publique est de 100 %.

Dans tous les cas, l'opération est plafonnée à 75,44 €/ha/an.

9. Caractère vérifiable et contrôlable des mesures et/ou types d'opérations

1. Risque(s) liés à la mise en œuvre des mesures

Cette information est renseignée à l'échelle de la mesure dans la section appropriée du présent cadre national.

2. Mesures d'atténuation

Cette information est renseignée à l'échelle de la mesure dans la section appropriée du présent cadre national.

3. Évaluation globale de la mesure

Cette information est renseignée à l'échelle de la mesure dans la section appropriée du présent cadre national.

10. Informations spécifiques sur l'opération

Détermination et définition des éléments du niveau de référence applicable, qui doivent inclure les normes obligatoires établies en application du titre VI, chapitre I, du règlement (UE) n° 1306/2013 (conditionnalité), les critères pertinents et les activités minimales établies en application de l'article 4, paragraphe 1, point c), ii) et iii), du règlement (UE) n° 1307/2013, les exigences minimales applicables à l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires et les autres exigences obligatoires établies par le droit national.

| Engagement concerné | Niveau d'exigence de la ligne de base | | Niveau d'exigence de l'engagement |
|---|---------------------------------------|---|---|
| | Conditionnalité | Prog. actions nitrates | |
| Maintien des prairies et pâturages permanents | A l'échelle de l'exploitation | Encadrement pouvant aller jusqu'à une interdiction de retournement de certaines parcelles | A l'échelle de la parcelle strictement localisé, pour l'ensemble des prairies et pâturages permanents engagées et par ailleurs non rémunéré |

Par ailleurs, si les pratiques rémunérées au titre de la présente opération sont rendues obligatoires sur des zones au titre de la protection de la biodiversité (notamment des zones classées au titre des réserves naturelles des arrêtés de protection de biotopes), celle-ci ne peut être ouverte sur les zones concernées.

Les exigences minimales relatives à l'utilisation d'engrais doivent comprendre, entre autres, le respect des codes de bonnes pratiques introduits au titre de la directive 91/676/CEE pour les exploitations situées en dehors des zones vulnérables aux nitrates, et des exigences concernant la pollution au phosphore; les exigences minimales relatives à l'utilisation de produits phytosanitaires doivent comprendre, entre autres, les principes généraux de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures introduits par la directive 2009/128/CE, l'obligation de détenir une autorisation d'utiliser les produits, de satisfaire aux conditions de formation, d'assurer un stockage sûr et de contrôler les équipements destinés à l'épandage ainsi que les règles relatives à l'utilisation de pesticides à proximité d'étendues d'eau et d'autres sites sensibles, telles qu'établies par le droit national.

Ces exigences sont détaillées dans la section 5.1 du présent document de cadrage.

Liste des races locales qui sont menacées d'être perdues pour l'agriculture et des ressources génétiques végétales qui sont menacées d'érosion génétique

Cette opération ne concerne pas la préservation des ressources génétiques.

Description de la méthode et des hypothèses et paramètres agronomiques (y compris la description des exigences minimales visées à l'article 28, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1305/2013 correspondant à chaque type particulier d'engagement) utilisés comme référence pour les calculs justifiant les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'engagement pris et le niveau des coûts des transactions; le cas échéant, cette méthode tient compte des aides accordées au titre du règlement (UE) n° 1307/2013, et notamment des paiements en faveur des pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement, afin d'exclure un double financement; le cas échéant, la méthode de conversion utilisée pour d'autres unités conformément à l'article 9 du présent règlement.

Pratiques de références

L'entretien minimal de toute parcelle en herbe consiste à réaliser chaque année au moins une fauche ou un pâturage sans précision complémentaire sur les résultats attendus en termes de pression de pâturage et de biodiversité.

Prise en compte du verdissement

Justification de la prise en compte des pratiques du verdissement afin d'éviter tout double paiement :

- Maintien des prairies permanentes existantes : cette exigence a une interaction avec cette opération. Afin d'éviter tout double financement, l'obligation de maintien des surfaces en herbe doit être respectée à l'échelle de la parcelle engagée, ce qui est plus contraignant que le verdissement qui s'applique à l'échelle régionale. Par ailleurs cette obligation n'est pas rémunérée.
- Présence de 5 % de SIE sur les terres arables : cette exigence n'a pas d'interaction avec cette opération.
- Diversification des cultures : cette exigence n'a pas d'interaction avec cette opération.

Remarques :

Dans certaines situations très spécifiques, il peut être pertinent d'alterner les modes d'entretien des parcelles. Ainsi, il est possible de combiner les différentes opérations correspondant – à savoir gestion pastorale (HERBE_09), gestion de pelouses et landes en sous bois (HERBE_10), maintien de l'ouverture (OUVER_02) et brûlage dirigé (OUVER_03) – en les appliquant successivement selon une séquence définie pour chaque territoire. La somme du nombre de fois où chaque opération intervient dans la séquence doit correspondre à la durée de l'engagement, soit 5 ans ($p9 + p10 + p11 + p12 = 5$).

De même, dans certaines situations spécifiques, après une ouverture initiale réalisée dans le cadre de l'opération d'ouverture d'un milieu en déprise (OUVER_01), il peut être pertinent d'alterner sur les parcelles concernées un entretien mécanique (prévu dans le cadre d'OUVER_01) et un entretien par pâturage (HERBE_09). La séquence des 4 entretiens à réaliser les années suivant l'ouverture doit être définie pour chaque territoire. La première année étant occupée par l'ouverture de la parcelle, la somme du nombre de fois où chaque opération intervient dans la séquence doit correspondre à la durée restante à courir, soit 4 ans ($p11 + p8 = 4$).

Dans des cas dûment justifiés, au regard du diagnostic de territoire, où les surfaces concernées sont particulièrement sensibles à l'embroussaillage et nécessitent de ce fait certaines années une combinaison de plusieurs modes d'entretien, ceux-ci peuvent être associés et au total représenter respectivement plus de 5 et plus de 4 entretiens annuels ($p9 + p10 + p11 + p12 > 5$ ou $p11 + p8 > 4$).

L'opération systèmes herbagers et pastoraux (SHP) permet de préserver le milieu d'une dégradation d'ensemble. Le cumul entre l'opération SHP et l'opération HERBE_09 est possible uniquement sur les zones à fort enjeu biodiversité (zones Natura 2000) et à enjeu de défense des forêts contre le risque d'incendie (DFCI). Ce ciblage permet d'accompagner une gestion différenciée des surfaces engagées via la mise en œuvre d'un plan de gestion pastorale rédigé spécifiquement au regard des enjeux biodiversité décrits dans le DocOb du site et DFCI.

Méthode de calcul du montant

Le montant de l'aide est calculé sur la base du temps de travail nécessaire à la mise en œuvre du plan de gestion pastoral avec un déplacement des animaux sur l'ensemble de l'unité pastorale et des conditions spécifiques de pâturage lorsque des espèces remarquables sont présentes sur tout ou partie de cette unité pastorale, et sur le surcoût lié au temps d'enregistrement des pratiques.

Le montant de l'opération est donc défini à l'échelle du territoire selon la variable **p11** définie au paragraphe 10.

La formule de calcul du montant de l'opération est la suivante : $56,58 \times p11 / 5 + 18,86$

| Eléments techniques | Méthode de calcul des surcoûts et manques à gagner | Formule de calcul | Adaptation locale du montant annuel par hectare |
|---|--|---|---|
| Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale sur les parcelles engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale | Non rémunéré au titre de cette mesure | | |
| Mise en œuvre du plan de gestion pastorale | Surcoût : temps de travail supplémentaire | $3 \text{ heures / ha} \times 18,86 \text{ €/heure de main d'œuvre} \times \text{nombre d'années sur lesquelles un entretien par pâturage doit être réalisé (p11)} / 5 \text{ ans}$ | $56,58 \times p11 / 5$ |
| Enregistrement des interventions sur chacun des éléments engagés | Surcoût : temps d'enregistrement | $1 \text{ heure/ha} \times 18,86 \text{ €/heure de main d'œuvre}$ | 18,86 € |
| Non retournement des surfaces engagées | Non rémunéré | | |
| Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés | Non rémunéré | | |
| Montant total annuel (inférieur ou égal au montant plafond de 75,44 €/ha/an) | | | $56,58 \times p11 / 5 + 18,86$ |

Sources des données

temps de réalisation du programme de travaux et temps de travail supplémentaire de gestion pastorale : experts nationaux.

| Variable | | Source | Valeur minimale | Valeur maximale |
|------------|--|--|-----------------|-----------------|
| p11 | Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise | Diagnostic de territoire, selon la combinaison d'opérations retenues | 1 | 5 |

Pour les GP présents à l'intérieur du périmètre NATURA 2000, si le PAEC est validé ils devront d'abord activer la mesure H09 puis éventuellement compléter avec SHP-EC (s'il n'arrive pas au plafond des mesures).

La mesure SHP-EC est une opération collective systèmes herbagers et pastoraux (SHP) ; elle vise le maintien des activités pastorales par les structures collectives (essentiellement GP).

D-1-2 LA CHARTE NATURA 2000

La charte Natura 2000 permet aux propriétaires et exploitants de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 en assurant une gestion "compatible" avec les objectifs du Docob sans pour autant signer un contrat Natura 2000.

C'est un engagement non rémunéré des propriétaires et exploitants pour 5 ans sur :

- des pratiques de gestion courante et durable des terrains inclus dans le site
 - des pratiques d'utilisation (sportives ou de loisirs) respectueuses des habitats naturels et des espèces.
- Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques (comme les contrats Natura 2000) : exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâti pour les parcelles concernées pour une charte Natura 2000 (Cf. circulaire des impôts n° 113 du 15/10/2007).

La charte Natura 2000 du Haut Giffre est en annexe n°

D-2 LES MESURES NON CONTRACTUELLES

D-2-1 LES MESURES DE SUIVI ET D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | <u>Mesure :</u> C1. Mettre en place un suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire Améliorer les connaissances des Habitats et espèces d'intérêt communautaire | Nature de la mesure Connaissance - Surveillance |
|---|---|--|
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Espèces flore : Sabot de Vénus, Panicaut des Alpes Espèces faune : les galliformes, les rapaces, le Lynx (il y a très peu de données sur le secteur du Haut Giffre), oiseaux inféodés aux vieux bois (pics, etc) : bon indicateur de l'état de conservation des forêts. Habitats : HIC si enjeux ou si travaux de gestion ou modifications des pratiques (sinon trop coûteux). | |
| Objectifs de la mesure | suivi des effets de la gestion sur les sites (habitats, espèces, actions) gérés | |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | Obligation de résultats vis-à-vis de l'Europe concernant la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. |
| Degré d'urgence | 1 |
| Descriptif des engagements | |
| Fréquence d'intervention | <p>Un suivi de l'effet de chaque opération de gestion (active ou surveillance) est à programmer sur chaque site afin d'adapter au mieux la gestion le cas échéant. Cela peut être réalisé au travers de visites annuelles par un expert. Le bon état de conservation d'un habitat Natura 2000 est apprécié selon les critères suivants (adaptation à l'échelle du site des critères européens pour l'évaluation à l'échelle du réseau) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les surfaces couvertes 2. l'état de conservation des espèces typiques 3. la structure et la fonctionnalité de l'habitat 4. les perspectives futures et les atteintes susceptibles de nuire à sa pérennité |
| Coût de la mesure | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | <p>Evaluation des habitats concernés par la directive Habitat:</p> <p>- Habitats à enjeux fort :</p> <p>o mise en place de placettes de suivi (localisation, implantation des placettes) : 5 jours soit 3 000€</p> <p>o suivi tous les 5 ans (relevés et rapport) : 5 jours soit 3 000€</p> <p>o suivi annuel des placettes : 1 jour/ an soit 600€</p> <p>Vu la taille du site, le nombre d'habitats d'intérêt communautaire et les difficultés d'accès aux différents secteurs, c'est dérisoire.</p> <p>Mais pour faire un chiffrage sérieux il faudrait un cahier des charges plus précis : veut on par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • plusieurs placettes de suivi pour chaque type d'habitats d'IC, • suivre précisément un secteur, contenant beaucoup d'habitats, • suivre des lots de placettes réparties sur plusieurs zones au sud, au centre et nord du site ; • etc <p>Je pense qu'il faudrait rediscuter de ces aspects ensemble.</p> |

| | | |
|---|--|--|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | <p align="center">Mesure : C2. Inventaires complémentaires</p> <p align="center">Améliorer les connaissances des Habitats et espèces d'intérêt communautaire</p> | <p align="center">Nature de la mesure connaissance</p> |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | chouettes et pics (prio 1), galliformes de montagne (prio 1), Lynx (prio 1) chiroptères (prio 2), sabot de Vénus (prio 1), Rosalie (prio 2), Buxbaumie (prio 2), lépidoptères (priorité 2)... | |
| Objectifs de la mesure | Compléter les inventaires. Améliorer les connaissances sur les espèces et leur habitat et les connaissances sur les modes de gestion favorables à leur conservation. Préciser leur répartition (chouettes et pics) | |
| Degré d'urgence | 2 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | En fonction de l'état des connaissances et de l'évolution des enjeux (changements climatiques, etc.) | |
| Coût de la mesure | | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | Très variable en fonction des inventaires à mener | |

| | | |
|---|---|---|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | <p style="text-align: center;">Mesure : C3. Réaliser des études de fréquentation pour les activités hivernales et estivales (éco compteurs)</p> <p style="text-align: center;">Améliorer les connaissances sur la fréquentation du site</p> | <p style="text-align: center;">Nature de la mesure connaissance</p> |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. | |
| Objectifs de la mesure | <p>1) une enquête pourrait être réalisée pour répondre à des questions de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - combien de visiteurs fréquentent ces espaces ? - Quand viennent-ils ? - Qui sont-ils ? - Quels sites fréquentent-ils et pour quelles activités ? - Quelle perception ont-ils de l'espace protégé ? - Comment se répartissent-ils sur celui-ci ? - Que recherchent-ils lors de leur visite. <p>Le territoire de cette étude doit englober le site Natura 2000 mais également les zones dites d'approche, depuis les parkings ou les gares d'arrivée des remontées mécaniques.</p> <p>Une telle étude sur le Haut Giffre permettrait de préciser les connaissances sur les personnes fréquentant le site, leur nombre, leurs attentes, afin de mieux cibler la sensibilisation à mener. Elle permettrait également de mieux apprécier les impacts des activités touristiques sur les habitats et les espèces.</p> <p>2) Installation d'éco-compteurs sur les sentiers fréquentés, relevés et analyse annuelle des données (cf ce que fait Asters sur les RNN).</p> | |
| Degré d'urgence | 1 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | une fois durant chaque programme d'action pluriannuel, au démarrage ce qui permet de voir l'évolution de la fréquentation | |
| Coût de la mesure | | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | <p>1) 12 000€ pour l'enquête (Préparation + 30 jours d'enquête hivernale + 30 jours d'enquête estivale).</p> <p>2) fourniture matériel+ pose + licence logiciel = environ 8 000€ / éco-compteur</p> <p>Installation de 4 éco-compteurs minimum aux deux départs les plus fréquentés soit 16 000€.</p> <p>Départs : parkings les plus fréquentés : les Allamands, Cirque du Fer à Cheval, le Lignon, Plaine Joux à Passy...</p> <p>On notera que ces équipements viennent en complément de ceux déjà installés par Asters sur les RNN.</p> <p>Le traitement des données recueillies pourra être fait de façon cohérente pour une meilleure analyse de la fréquentation du site.</p> | |

| | | |
|---|---|---|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | <p align="center">Mesure : C4. Recenser sur les cartes à enjeux les zones à forts enjeux et les retranscrire sur une carte hiver et une carte été</p> <p align="center">Améliorer les connaissances des enjeux hivernaux et estivaux</p> | Nature de la mesure connaissance |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | L'ensemble des espèces et habitats présentant des enjeux moyens à forts. | |
| Objectifs de la mesure | Recenser sur les cartes à enjeux déjà produites les zones à enjeux forts et les retranscrire sur une carte hiver et une carte été où apparaîtraient les 5 types de zones à enjeu (galliforme, chiro, ongulés, rapaces, oiseaux forestiers). Cela nécessite une phase d'analyse puis une phase de discussion avec les acteurs ayant transmis les connaissances/données (Asters, Grifem, Fdc74, LPO, etc.). A partir de là une phase de définition d'actions pourra être menée. Un travail de concertation et approfondissement des données locales pouvant déboucher sur du concret. | |
| Degré d'urgence | 2 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | Première année de mise en œuvre du docob | |
| Coût de la mesure | | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | Temps de travail des acteurs et animateurs du site Natura 2000 du Haut-Giffre. | |

D-2-2 LES MESURES DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

| | | |
|---|---|--|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure : S1. Mise en place de formations auprès de professionnels de la montagne (AMM, DS) et des offices de tourisme Informer et sensibiliser les pratiquants de loisirs et de sports de nature | Nature de la mesure sensibilisation - communication |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Ensemble du site | |
| Objectifs de la mesure | <p>Toujours dans un objectif de sensibilisation par rapport aux enjeux faune/Flore, il est nécessaire de développer des outils de formation auprès des professionnels : accompagnateurs, guides, gardiens de refuges, organismes (CAF, FFME, Formateurs CDRP), offices de tourisme, stations de ski jouxtant le site pour qu'ils puissent développer des produits touristiques respectueux des enjeux existants (respect des zones de nidification et d'hivernage). Le personnel des offices de tourisme est un relais très important pour la diffusion de l'information à tous les touristes de passage sur le site du Haut Giffre.</p> <p>Nous pourrions étendre cette formation aux OT de la Vallée du Giffre et mutualiser cette formation avec le site Natura 2000 du Plateau de Loëx ou d'autres sites Natura 2000 voisins.</p> <p>Pour sensibiliser l'ensemble des pratiquants il faut aussi prévoir de la négociation avec les fédérations et clubs sportifs, des actions de communication et de la veille sur les sites internet utilisés par les pratiquants.</p> | |
| Degré d'urgence | 1 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | annuelle | |
| Coût de la mesure | | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | <p>1/pour les professionnels de la montagne, une formation par an peut-être organisée, en lien avec d'autres sites N2000 : Aiguilles Rouges, Loëx, Bargy etc. préparation formation : 3j (au coût journalier de 600€) soit 1800 €.</p> <p>La formation : une demi-journée x 3 interventions : 300 €. La formation regroupe plusieurs organismes mais pourra, suivant les années s'adresser à un type d'acteur particulier.</p> <p>2/pour les OT : préparation formation : 1 jour soit 600€. Formation d'un jour par office de tourisme : 600€ par OT. Tous les 2 ans pour chaque OT : Passy, Sixt, Samoëns, Morzine, Verchaix. 600 x 5 = 3500 € tous les 2 ans.</p> <p>Temps nécessaire à la concertation et à la veille internet : 10j / an environ.</p> | |

| | | |
|---|--|--|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | <p style="text-align: center;">Mesure : S2. Sensibilisation sur les lois en vigueur (RNN, interdiction de circulation des véhicules à moteurs)</p> <p>Concilier et structurer les activités de loisirs (en place ou nouvelles) avec les habitats et les espèces du site</p> | <p style="text-align: center;">Nature de la mesure sensibilisation</p> |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire | |
| Objectifs de la mesure | Préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Il s'agira de mettre en place des opérations police de la nature à plusieurs services par l'intermédiaire de la MISEN (Mission InterService Eau et Environnement) ainsi que des interventions par chacun des services de police compétents sur les espaces naturels : la police municipale, ONCFS, gardes des Réserves Naturelles, ONF. La création d'un poste de Garde Nature, ou d'un service civique volontaire pourrait aussi être envisageable. Ce poste pourrait être mutualisé avec le site du Plateau de Loëx et l'équipe de garderie d'Asters (réserves naturelles). Sur les secteurs classés en Réserve Naturelle ces missions seront effectuées par les gardes des réserves naturelles et la MISEN (Mission InterService Eau et Environnement). | |
| Degré d'urgence | 1 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | annuelle | |
| Coût de la mesure | | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | Soit mobiliser les garde ONF (sur tout le site) ou les gardes des réserves naturelles (hors RN) : à ce moment prévoir budget. Ou création d'un poste garde nature (possibilité de mutualiser avec un poste de garde RN) ou création d'un service civique. | |

| | | |
|---|---|--|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | <p style="text-align: center;">Mesure : S3. Expertise et évaluation d'incidence autour de la mise en place de différentes manifestations sportives (trails, course de ski de rando...)</p> <p>Concilier et structurer les activités de loisirs (en place ou nouvelles) avec les habitats et les espèces du site</p> | <p style="text-align: center;">Nature de la mesure sensibilisation</p> |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire | |
| Objectifs de la mesure | En amont de l'organisation de manifestations sportives ou de projets de création de nouveaux sites sportifs ou touristiques (sentiers, pistes de ski de fond ou raquettes, ...), il est nécessaire de réaliser, à minima, une expertise fine faune/flore, voire une évaluation des incidences pour les projets qui y sont soumis. L'animateur du site Natura 2000 devra accompagner et informer les porteurs de projets de ces obligations d'évaluation des incidences. NB : il est important de noter que c'est bien le porteur du projet qui doit faire cette évaluation d'incidence et non pas l'animateur (sauf accord commun) | |
| Degré d'urgence | 1 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | annuelle | |
| Coût de la mesure | | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | Coût estimatif : 2 jr en moyenne /projet, au moins 3 projets /an intégré dans l'animation générale du DOCOB. | |

| | | |
|---|---|---|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | <p align="center">Mesure : S4. Actualiser les données itinéraires et pratiques en continu (tous les deux ans) par un groupe de travail (Asters, AMM, acteurs autres...)</p> <p align="center">Concilier et structurer les activités de loisirs (en place ou nouvelles) avec les habitats et les espèces du site</p> | <p align="center">Nature de la mesure information - sensibilisation</p> |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire | |
| Objectifs de la mesure | Permet d'être réactif au vu de certaines modes et pratiques. Pouvoir s'adapter en fonction de données nouvelles (itinéraires et pratiques). Pour cela, organiser un groupe de travail en présence d'acteurs locaux : garde de la réserve, AMM, Grifem...) | |
| Degré d'urgence | 2 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | tous les 2 ans | |
| Coût de la mesure | | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | A intégrer dans l'animation générale du DOCOB. | |

| | | |
|---|---|---|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | <p align="center">Mesure :</p> <p>S5. Concertation sur la mise en défens des zones à enjeux notamment lors de la pratique des activités hivernales</p> <p>Concilier et structurer les activités de loisirs (en place ou nouvelles) avec les habitats et les espèces du site</p> | <p align="center">Nature de la mesure communication - sensibilisation</p> |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Tétras lyre, lagopède, ongulés, habitats ouverts, zones humides,...etc | |
| Objectifs de la mesure | Concertation entre les différents acteurs concernés par la mise en défens de zones à enjeux. Sensibiliser, informer de l'utilité de ces zones lors de la pratique des activités hivernales. Associer Asters pour les réflexions en secteur de RN | |
| Degré d'urgence | 2 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | bi-annuelle | |
| Coût de la mesure | | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | | |

D-2-3 LES MESURES POUR L'ANIMATION DU DOCOB

| | | |
|---|---|--|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure : A1. Réunions publiques et animations communales Informer et sensibiliser les élus et les habitants du territoire | Nature de la mesure Animation |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Ensemble du site | |
| Objectifs de la mesure | Il s'agit de prévoir une réunion sur chacune des communes du site Natura 2000 et de présenter un diaporama sur le site, les particularités de chaque commune, et éventuellement de prévoir des sorties thématiques à destination des habitants et des élus. | |
| Degré d'urgence | 2 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | Une réunion avec les élus au démarrage de la mission, puis une par an pour présenter l'avancement des projets et actions. Une sortie thématique/an Une conférence/diaporama grand public (+ une sortie) / an | |
| Coût de la mesure | | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | Réunions élus + sortie thématique = 1.5 jr x 600 = 900€ Présentation d'un diaporama : 1jr prépa + 1jr présentation + sortie thématique = 1200€ | |

| | | |
|---|--|---|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | <p align="center">Mesure : A2. Animations scolaires</p> <p align="center">Informer et sensibiliser les élus et les habitants du territoire</p> | <p align="center">Nature de la mesure Animation - sensibilisation</p> |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Ensemble du site | |
| Objectifs de la mesure | Des animations sur le thème de la faune et de la flore emblématiques du Haut Giffre et la présentation du site Natura 2000 et de ses enjeux pourraient être proposées, chaque année, dans une classe de chacune des communes du site Natura 2000, sur la base de 3 demi-journées d'intervention par an. Une journée de mutualisation des connaissances acquises par chacune des classes, avec l'organisation d'ateliers, pourrait être organisée chaque année. | |
| Degré d'urgence | 2 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | annuelle | |
| Coût de la mesure | | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | <ul style="list-style-type: none"> - Préparation programme d'interventions : 3 jrs/an pour toutes les classes, soit 1 800 €/an - Interventions : 3 jrs/commune/an = 15 jrs/an, soit 9000 €/an - une sortie sur le terrain avec ateliers + mutualisation connaissances = prépa 3j x 600 + 1j x 600 = 2400 € Prévoir une personne en encadrement par classe, en plus de l'instituteur. | |

| | | |
|---|--|--|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure : A3. Articles dans les bulletins municipaux Informer et sensibiliser les élus et les habitants du territoire | Nature de la mesure Animation |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Ensemble du site | |
| Objectifs de la mesure | Des brèves, des articles complets sur Natura 2000 et la mise en oeuvre du DOCOB et des articles réguliers (au minimum 1 fois par an) dans les bulletins municipaux et les sites internet de chaque commune sont à envisager. | |
| Degré d'urgence | 2 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | annuelle | |
| Coût de la mesure | | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | 600 €/an | |

| | | |
|---|---|--|
| Site Natura 2000 Haut-Giffre FR- 8201700 (ZSC) FR- 8212008 (ZPS) | Mesure : A4. Mise en oeuvre des actions du Docob Assurer la réalisation du docob | Nature de la mesure Animation |
| Descriptif des opérations | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | / | |
| Objectifs de la mesure | Faire émaner des contrats, des chartes et/ou MAEC sur le site du Haut Giffre. Garantir la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents projets d'aménagement et documents d'urbanisme | |
| Degré d'urgence | 1 | |
| Descriptif des engagements | | |
| Fréquence d'intervention | Elaboration et suivi des contrats Natura 2000, Organisation et encadrement des travaux , Coordination des actions de gestion | |
| Coût de la mesure | | |
| Détail des coûts prévisionnels (HT) | Plus ou moins 60 jours/an. | |

D-2-4 LES MESURES FONCIERES

La structure animatrice, en vue de faciliter la mise en oeuvre de mesures de gestion prévues dans le DOCOB, peut apporter ses conseils aux collectivités ou maîtres d'ouvrages pour l'acquisition foncière ou le passage de conventions.

D-2-5 LES MESURES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

La structure animatrice doit favoriser la mise en place des différentes mesures réglementaires qui peuvent être mises en place par l'Etat ou les collectivités pour la gestion du site via une concertation avec les collectivités et les utilisateurs des espaces, propriétaires des terrains et mandataires. De la même manière, elle facilitera la mise en oeuvre de mesures de prévention appropriées aux objectifs du site.

D-3 PLAN DE TRAVAIL ET EVALUATION FINANCIERE

D-3-1 TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS ET ECHEANCIER

Les coûts présentés ci-après sont sur la base d'un coût journalier de 600€

ANNEXES EN TOME 4